

## ■ SPÉCIAL SALON

Le livre et la lecture se portent plutôt bien chez les jeunes

ON ATTEND 220 000 visiteurs au 19<sup>e</sup> Salon du livre de Paris, du 19 au 24 mars. « Le Monde des livres » consacre huit pages aux écrivains québécois, invités d'honneur du Salon. Ce dossier s'ouvre sur un texte du romancier Jacques Godbout, *Etranger parmi vous*. Le livre, la lecture, la littérature, qu'on dit menacés, continuent de fasciner. En pages Culture, deux études - *Et pourtant ils lisent...* et *Histoires de lecteurs* - mettent à mal les stéréotypes, notamment sur la lecture des jeunes. L'historien Roger Chartier s'interroge sur l'avenir du livre imprimé. La littérature, « mode d'emploi de la vie », c'est, en pages Débats, la profession de foi d'un éditeur, Olivier Cohen.

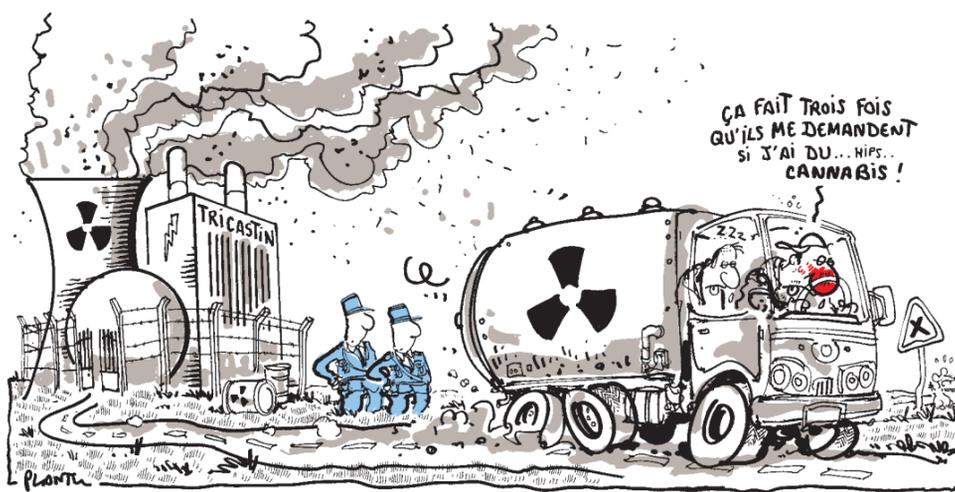
Lire pages 31 et 19 et notre cahier spécial

## Alcool, l'« ennemi public » numéro un

● Un rapport dénonce les carences de la prise en charge des alcooliques ● Deux millions de Français vivent sous la dépendance de cette drogue ● Il en coûte 80 milliards par an à la collectivité ● M. Kouchner élabore un plan de lutte contre l'« ennemi de la santé publique »

CHAMPIONNE d'Europe pour la consommation d'alcool par an et par habitant, la France commence à prendre conscience des ravages liés à l'alcoolisme. Le gouvernement s'appête à intégrer la lutte contre ce fléau dans son prochain plan triennal contre les toxicomanies. Dans un rapport publié mercredi 17 mars, les professeurs Philippe-Jean Parquet et Michel Reynaud dressent un constat accablant des dispositifs de prévention et de soins aux alcooliques. Selon eux, « les patients en difficulté avec l'alcool sont très insuffisamment diagnostiqués et soignés dans les hôpitaux français ». Ils proposent dix mesures pour améliorer la prise en charge des malades.

Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, considère l'alcool comme « l'ennemi de la santé publique ». Il explique au *Monde* qu'« il y a aujourd'hui une réelle prise de conscience, parce que l'on a privilégié l'information objective » et parce que « la culture de santé pu-



blique s'impose de plus en plus dans ce pays ». L'abus de boissons alcoolisées provoque directement ou indirectement la mort de 40 000 personnes chaque année. Un tiers des accidents de la route lui sont

imputables. L'alcoolisme coûte à la collectivité nationale, uniquement en tant que maladie déclarée, au minimum 80 milliards de francs (12,2 milliards d'euros), soit 1 % du PIB. Un net regain de la consom-

mation est observé chez les jeunes depuis 1991, notamment pour les alcools forts.

Lire page 10 et notre éditorial page 16

## Kosovo : vers l'échec

■ Les pourparlers de Paris sont sur le point d'être ajournés

■ Les Serbes portent la responsabilité du blocage

■ Des troupes serbes continuent d'arriver au Kosovo

■ Les Occidentaux s'appêtent à recourir aux menaces d'intervention militaire

Lire page 3

## Bruxelles : quelle Commission ?

La désignation du nouvel exécutif européen est un casse-tête pour les Quinze. M. Schröder semble se rallier à la proposition de Tony Blair d'une solution « rapide ».

p. 2 et

le point de vue d'Yves Mény p. 18

## PACS ou concubinage

Le débat au Sénat sur le pacte civil de solidarité montre l'embarras de la droite face à la volonté de la gauche de donner un statut au couple homosexuel.

p. 6

## « France-Soir » pour 1 franc

Yves de Chaisemartin a annoncé son projet de vendre *France-Soir* à Georges Ghosn, ancien patron du *Nouvel Economiste*, pour 1 franc symbolique. La rédaction est sous le choc.

p. 22

## Lyonnais décevant

La crise financière en Asie et en Russie empêche le Crédit lyonnais de tirer parti de son redressement, à la veille de sa privatisation.

p. 20

## Rescapé du Goulag

De 1937 à 1961, il a vécu l'enfer de l'univers carcéral soviétique. Et perdu la foi communiste. Agé aujourd'hui de 89 ans, il vit dans une HLM de la banlieue parisienne. Portrait.

p. 15

## La mort de Jean Pierre-Bloch

Ancien résistant, journaliste, homme de gauche, il était président honoraire de la Licra. Jean Pierre-Bloch est mort mercredi à Paris.

p. 30

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 319 - 7,50 F



## La fonction publique française va rouler américain

DES POLICIERS français au volant d'une Ford, et ce n'est pas du cinéma. La fonction publique française est invitée à rouler américain. Renault et PSA viennent de perdre l'exclusivité du marché des véhicules de service, du camion de pompier au fourgon de police en passant par la voiture du premier ministre. L'Union des groupements d'achats publics (UGAP) a décidé d'attribuer la moitié de ce marché à Ford France. La filiale française du constructeur automobile américain livrera 6 500 voitures en 1999 et autant en 2000.

Les constructeurs français, qui détenaient jusqu'alors un monopole, se contenteront de 50 % d'un marché évalué à 1,7 milliard de francs (260 millions d'euros) pour les deux années à venir. Seuls Renault et Peugeot ont été retenus. Citroën, qui a marqué de ses chevrons certaines pages de l'histoire de la République, grâce à ses DS noires puis ses CX, ne fait plus partie du catalogue de l'administration. Les constructeurs français font les frais des nouvelles conditions de passation des marchés publics. L'UGAP, jusqu'à une époque récente, négociait les marchés au mépris des règles européennes en vigueur depuis 1991. Le

procédé, qui manquait de transparence, avait été dénoncé par l'Inspection générale des finances selon laquelle, en 1997, les deux tiers des marchés revenaient du « délit de favoritisme ».

L'UGAP a donc lancé en juillet 1998 un appel d'offres européen auquel treize constructeurs ont répondu. « La question du prix a été déterminante », explique Daniel Guilmain, directeur des achats et de la distribution de l'UGAP. Cela pèse pour 60 % dans la décision. Pour les 40 % restants, on regarde si le véhicule correspond aux besoins des administrations. Volkswagen, Rover ou Citroën, qui étaient sur les rangs, n'ont pas su faire la différence. Les intérêts du contribuable ont triomphé de tout esprit cocardier. Chez Ford France, on se garde de tout triomphalisme. « Nous n'étions pas très bons dans le passé pour gagner des appels d'offres. Nous avons fait de gros efforts », explique-t-on. Le nouveau marché représente environ 4 % de ses ventes en France qui avoisinent les 150 000 véhicules en 1998.

La France n'est pas le premier pays à faire des infidélités à ses constructeurs nationaux. Ford fournit déjà des véhicules à l'administra-

tion allemande. « Nous souhaitons simplement que les administrations de nos voisins européens fassent preuve d'autant d'impartialité que la France », lache un porte-parole de PSA. En France, le constructeur américain fournira cette année environ 5 000 Fiesta, 1 400 Mondeo, 250 petits camions Compact et 125 monospaces Galaxy. Le reste du catalogue sera fourni par Renault. Peugeot ne fait que sauver l'honneur avec un seul modèle représenté, la 306.

Verra-t-on prochainement Dominique Strauss-Kahn quitter le conseil des ministres à l'arrière d'une Ford ? La question n'est pas tranchée. La catégorie hautement symbolique des grandes berlines, utilisées par la haute administration, n'a pas été attribuée. « L'appel d'offres a été infructueux, les modèles ne présentaient pas toutes les caractéristiques que nous avions fixées. Un nouvel appel d'offres a été lancé avec des critères moins contraignants. Il devrait aboutir à la fin de l'été », explique M. Guilmain. D'ici là, nos éminences continueront à rouler français.

Stéphane Lauer

Lire page 27

## Nucléaire : EDF se néglige

« NÉGLIGENCE », « dysfonctionnements » et « laisser-faire » ont caractérisé l'activité d'EDF en 1998, selon le rapport annuel de la Direction de la sûreté des installations nucléaires. Même si la santé des populations n'a « jamais été mise en danger », l'entreprise publique est sévèrement critiquée pour avoir « bafoué les règles depuis plus de dix ans », dans le transport de combustibles usés, et pour s'être rendue coupable « d'endormissement » dans la gestion de son parc de réacteurs. L'incident d'irradiation survenu, le 11 mars, à la centrale du Tricastin (Drôme) confirme, aux yeux de l'autorité de sûreté, la nécessité d'une « remise en ordre totale » de l'organisation d'EDF en matière de radioprotection.

## Laborieux début de campagne en Israël

LES PRÉPARATIFS auront été longs, mais la campagne électorale va enfin pouvoir commencer en Israël, près de trois mois après avoir été lancée et soixante-dix jours avant les élections générales qui, le 17 mai, désigneront le premier ministre et les députés du Parlement.

Depuis le 21 décembre 1998, date où, par 81 voix sur 120, les députés ont dissous leur assemblée pour appeler au remplacement d'une majorité déchirée et d'un gouvernement paralysé, les formations politiques ont en effet passé l'essentiel de leur temps à préparer la liste de leurs candidats. Exercice ô combien important ! dans un scrutin proportionnel national, où la position sur la liste assure le succès ou condamne à l'échec.

C'est peu dire que les candidats se sont farouchement battus pour s'assurer une place protégée sur la liste de leur formation politique. Aucun parti ne s'est épargné cette bataille interne : ni le Parti travailliste, dont le chef, Ehoud Barak, qui disposait de quelques places à sa discrétion, s'est assuré de solides et définitives inimitiés pour avoir favorisé l'un plutôt que l'autre ; ni le Parti national religieux (PNR), où, en toute piété et en totale hypocrisie, les rabbins rivaux se sont mu-

tuellement assassinés ; ni le Likoud, où les manœuvres en coulisses avec listes fantômes, consignes discrètes et rumeurs malveillantes ont abouti à écarter quelques vieux crocodiles pourtant blanchis sous le harnais. L'actuel ministre des affaires étrangères, Ariel Sharon, que l'on dit aujourd'hui fort amer, en a été l'une des victimes, relégué contre toute attente vers le bas du tableau.

Dans plusieurs partis, des candidats peu embarrassés par leurs convictions ont menacé de claquer la porte si on ne leur assurait pas une place éligible ; profitant d'une loi électorale généreuse à l'égard des députés sortants, certains d'entre eux sont passés de la menace aux actes, créant *in extremis* une formation politique qui, à condition d'avoir dans ses rangs deux députés sortants, bénéficie de subsides électoraux et du temps d'antenne sur les ondes d'Etat. Enfin, dans quelques jours, le nouveau Parti du centre, dirigé par l'ancien ministre de la défense Itzhak Mordechai, devrait, lui aussi, rendre publique la liste de ses candidats.

Georges Marion

Lire la suite page 16

## Pas de miracle à Milan



RONALDO

ÉLIMINÉ en quart de finale de la Ligue des champions, mercredi 17 mars, après son match nul (1-1) face à Manchester United, malmené en championnat d'Italie, l'Inter Milan connaît une saison difficile. Le retour sur le terrain de Ronaldo n'a pas produit le miracle attendu. Depuis la finale, perdue, de la Coupe du monde 1998, le prodige brésilien n'est plus le même.

Lire page 26

International	2	Aujourd'hui	26
France	6	Météorologie, jeux	28
Société	10	Carnet	30
Régions	13	Culture	31
Horizons	15	Guide culturel	33
Entreprises	20	Kiosque	34
Communication	22	Abonnements	34
Tableau de bord	23	Radio-Télévision	35

**LA CRISE DE BRUXELLES**  
La Commission Santer, démissionnaire, a exclu, mercredi 17 mars, d'assurer un intérim jusqu'au terme officiel de son mandat, le 17 janvier

2000. ● AU SOMMET de Berlin, les 24 et 25 mars, les Quinze devront envisager la désignation rapide d'un nouvel exécutif, une proposition que soutiennent Tony Blair et le pré-

sident du Parlement européen, José-Maria Gil-Robles. ● CETTE DÉSIGNATION pose des problèmes de procédure. D'ores et déjà, les Italiens confirment la candidature de Roma-

no Prodi, ancien président du conseil de centre-gauche, à la présidence de l'exécutif bruxellois. ● KAREL VAN MIERT, qui apparaît comme l'homme fort de l'équipe démissionnaire,

porte un jugement très sévère sur le rapport du comité des sages. Il estime que si Edith Cresson avait démissionné il y a quelques mois, la crise eût été évitée.

## La pression monte pour désigner rapidement un nouvel exécutif européen

La Commission Santer, démissionnaire, admet qu'elle ne peut assurer l'intérim en l'état. Hier, le chancelier Schröder semblait se rallier à la proposition de Tony Blair en faveur de la nomination rapide d'une nouvelle équipe. Cette solution soulève de nombreux problèmes de procédure

**BRUXELLES**  
(Union européenne)  
de notre correspondant

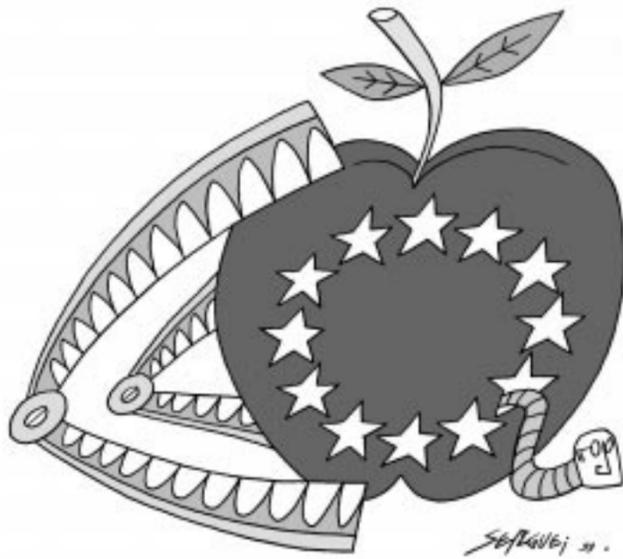
Avec la démission de la Commission Santer, comment faire pour assurer au mieux le fonctionnement de l'Union et de ses institutions ? Telle est la principale préoccupation après le séisme des derniers jours. Cependant, à une semaine du Conseil européen de Berlin et face à une situation complètement inédite, il n'y a aucune réponse et la situation demeure éminemment volatile.

Le Chancelier Gerhard Schröder, qui préside actuellement l'Union, hésite sur la marche à suivre : donnant la priorité absolue au débat sur l'Agenda 2000, il avait tout d'abord exclu qu'en matière institutionnelle des décisions autres que de procédure soient prises les 24 et 25 mars au sommet de Berlin ; puis a semblé se rallier à la position de Tony Blair, qui, lui, est favorable à la désignation la plus rapide possible d'une nouvelle équipe dirigée par un « poids lourd ». A Paris, on ne semblait pas, mercredi 17 mars, avoir tranché entre les différents scénarios possibles. Toutefois l'idée initiale qu'il ne serait pas opportun de précipiter les choses, exprimée notamment par Pierre Moscovici (*Le Monde* du 18 mars), et qui était soutenue par une majorité de capitales, perdait apparemment du terrain devant la pression de ceux qui

réclament des solutions rapides. C'était déjà le cas du Parlement européen. C'est désormais celui de la Commission Santer, qui à l'issue de sa réunion hebdomadaire du mercredi, a publié une déclaration où elle indique son intention d'exercer désormais ses pouvoirs « de manière restrictive », en s'abstenant de prendre des initiatives politiques nouvelles, et où elle demande aux Etats membres de « nommer une nouvelle Commission sans délai ». Considérant que l'opinion, après les événements des derniers jours, attend des changements radicaux, Jacques Chirac et Lionel Jospin, même s'ils n'ont pas encore formellement arrêté leur position, pencheraient plutôt pour la mise en place rapide et par anticipation du collège appelé à exercer ses fonctions de 2000 à 2004.

Dans l'esprit des partisans d'une telle solution, tourner ainsi la page permettrait de repartir d'un bon pied et d'éviter le harcèlement auquel ne manquerait pas de se livrer le Parlement européen dans l'hypothèse où le Conseil donnerait la préférence à une simple formule de replâtrage ou, pire, laisserait l'actuelle Commission vivre jusqu'à l'automne. Imagine-t-on encore Jacques Santer ou Edith Cresson venant défendre une proposition devant l'Assemblée de Strasbourg ?

L'inconvénient de la solution « lourde » résulte des contraintes



qu'imposent les traités : « les » traités, en effet, car c'est actuellement celui de Maastricht qui s'applique, mais à partir probablement du 1<sup>er</sup> mai, ce sera celui d'Amsterdam qui entrera en vigueur. Là, les procédures de nomination de la Commission sont différentes, le Parlement voyant ses pouvoirs acrus. La nouvelle Commission ne peut donc être nommée que jusqu'au 20 janvier 2000, soit le terme normal du mandat de l'actuelle

équipe. Pour la suite, il faudra recommencer le processus d'investiture, avec le nouveau Parlement issu des élections européennes du 13 juin, dont la majorité ne sera pas forcément de la même couleur qu'aujourd'hui. Bref, les Quinze, s'ils désignent à Berlin le futur président du collège, ne pourront lui donner la garantie certaine qu'il sera reconduit à l'automne !

Une formule intermédiaire consisterait pour les gouverne-

ments à s'entendre à Berlin sur le nom du président et à l'annoncer, en espérant ainsi calmer l'aspiration au changement du Parlement et celle qu'on prête à l'opinion. Mais la procédure d'approbation par le Parlement n'interviendrait qu'en juillet, après l'entrée en fonction de la nouvelle Assemblée. Dans ce cas de figure, la Commission démissionnaire resterait en fonction jusqu'en septembre-octobre, ce que récusait d'avance, jeudi, le président du Parlement européen, José-Maria Gil-Robles, dans une interview à *Libération*.

### NÉGOCIATION GLOBALE

Parmi les obstacles à la désignation rapide du nouveau président de la Commission, il y a le fait que les Quinze doivent s'entendre sur un ensemble de postes à pourvoir. Il y a là une négociation globale qui peut être longue. Cela plaide pour une Commission intérimaire, nommée jusqu'en janvier, où pourraient rester en place des membres de la Commission épargnés par le comité des sages. Une telle solution de continuité serait la plus commode pour assurer la bonne gestion rapprochée des grands dossiers en cours d'examen. Ce collège pourrait être présidé par le vice-président britannique, Leon Brittan, même si cette perspective donne de l'urticaire aux Français, qui n'ont pas que des bons souve-

nirs des initiatives prises par l'ancien ministre de Margaret Thatcher, ou encore par le Belge Karel Van Miert, commissaire à la concurrence, qui apparaît jour après jour comme l'homme fort de l'équipe démissionnaire, qui pourrait être reconnu comme le plus apte à en tenir la barre. Un troisième nom cité est celui de l'Allemand Klaus Hänsch, le précédent président du Parlement européen.

On comprend que la Commission Santer, qui, du fait de sa démission, n'a plus d'emprise sur l'événement, souhaite que la situation soit rapidement clarifiée. Cependant, comme l'a relevé mercredi devant la presse M. Van Miert, quelle que soit la solution retenue, les procédures seront longues. Les choses peuvent donc durer. Pour éviter la paralysie et permettre en particulier la conclusion des négociations sur l'Agenda 2000, l'équipe démissionnaire, a-t-il assuré, « est disposée à prêter son assistance, c'est-à-dire, le cas échéant, à avancer des éléments de compromis ». Il importe certes de marquer la différence avec le passé, de ne pas agir comme si rien ne s'était produit, mais il semble qu'au moins aux yeux de M. Van Miert, la Commission en place, sous une forme ou sous une autre, a encore son mot à dire.

Philippe Lemaître

## L'Assemblée nationale se divise sur l'Agenda 2000

**LA FRANCE** « parle-t-elle d'une seule voix » lorsqu'elle négocie sur la scène européenne ? C'est ce qu'ont martelé Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, et Jean Glavany, ministre de l'agriculture, mercredi 17 mars à l'Assemblée nationale, lors de l'examen de trois propositions de résolutions (textes non contraignants) relatives à l'Agenda 2000, alors que la droite critiquait l'action du gouvernement.

L'examen de la première résolution, qui portait sur la politique agricole commune (PAC), a donné lieu à de vifs échanges entre opposition et majorité. Se préoccuper peu du texte, préparé par Béatrice Marre (PS, Oise), qui lui était soumis, Christian Jacob, député (RPR, Seine-et-Marne) réputé avoir l'oreille de Jacques Chirac en matière agricole, a vivement attaqué la façon dont M. Glavany a mené la négociation sur la PAC, qualifiant le compromis du 11 mars de « quadruple échec », pour « lui-même, pour le gouvernement, pour la majorité plurielle et pour l'agriculture française ». Lui reprochant d'avoir « accepté » un mauvais « accord », il l'a accusé d'avoir « savonné la planche des chefs d'Etat et de gouvernement » qui se réuniront à Berlin, les 24 et 25 mars.

Pierre Moscovici et Jean Glavany ont répondu qu'aucune décision n'avait été prise sans l'accord du président de la République. « Je comprends que vous enragiez de voir l'exécutif français soudé », a remarqué M. Glavany, mais « depuis le début, le président de la République et le premier ministre ont décidé de travailler ensemble : la France ne parle que d'une seule voix ». Pierre Moscovici a précisé que, vendredi 19 mars, le président de la République et le premier ministre recevront « ensemble » le chancelier allemand.

La majorité a demandé à la représentation nationale

de voter « à l'unanimité » cette résolution, destinée à soutenir la France sur la scène européenne. La droite s'y est refusée. « Son objectif est moins de fixer un cap que de dégager la responsabilité du président de la République de la négociation », a commenté Félix Leyzour (PC, Côtes d'Armor), en qualifiant cette démarche de « politicienne ».

La deuxième proposition de résolution, préparée par Alain Barrau (PS, Hérault), sur les fonds structurels, a vivement intéressé les députés, qui ont défilé dans l'Hémicycle, en se faisant les avocats de leur circonscription, plus que de la volonté générale, qu'ils sont censés représenter : ils se sont certes prononcés en faveur d'une réduction du nombre des objectifs et de leur concentration sur les régions les plus pauvres. Mais, tour à tour, ils ont rappelé qu'il ne fallait pas oublier, qui la montagne, qui la Lorraine, qui la Méditerranée, qui l'Ouest atlantique, qui la Normandie, qui le Hainaut français... Les députés d'outre-mer, venus spécialement plaider en faveur des « régions ultra-périphériques », ont été vivement soulagés d'apprendre que les DOM continueront d'être éligibles à l'objectif 1 (aides aux régions en retard de développement).

Alors que la résolution plaide pour que l'objectif 2 soit doté plus largement, et que la France dispose, au nom du principe de subsidiarité, d'une certaine souplesse dans la définition du zonage, la droite a voté contre, au motif qu'une carte des nouvelles zones éligibles, préparée par la Datar, « circule sous le manteau », au lieu d'être diffusée ; elle a également voulu ainsi manifester son inquiétude pour l'avenir des zones rurales.

Rafaële Rivais

## Karel Van Miert, commissaire européen à la concurrence

### « Nous avons été piégés »

**LE BELGE** Karel Van Miert, le plus respecté et le plus redouté des membres de la Commission démissionnaire, était chargé du respect des règles de concurrence. Dans une interview au *Monde*, il revient sur les conclusions du rapport, qui lui ont laissé un « sentiment d'injustice profonde » : « Conclure au manque de responsabilité de la Commission dans son ensemble, c'est fondamentalement injuste », estime-t-il.

« Quel profil devrait avoir le futur président de la Commission ?

– Au moment où l'on voit beaucoup d'amis de Jacques Santer quitter le navire, je veux d'abord saluer son courage. C'est un homme qui a pris des coups, qui a su résister aux pressions, et je loue son intégrité. Pour ce qui est du futur président, si j'écoute tout ce qu'on lui demande, il faudra trouver une combinaison de saint et de Superman. Il faudra trouver l'oiseau rare prêt à s'engager dans cette épreuve, prêt à passer sous le joug de tous les gouvernements, mais aussi dans la moulinette du Parlement européen. Je lui souhaite bonne chance.

– Etes-vous candidat ?  
– Je ne suis sûrement pas un saint, et, encore moins, un superman.

– Que pensez-vous de la politique du Parlement européen dans cette crise ?

– Le Parlement, c'est beaucoup de monde. Certains ont réagi correctement, en conformité avec les faits, d'autres ont eu tendance à exagérer. Il y en a qui ont fait un mauvais calcul en pensant qu'en exagérant on allait améliorer les choses. La seule manière d'améliorer les choses c'est de les montrer comme elles sont. Cette crise a renforcé le sentiment, diffus dans l'opinion publique, que tout ce qui se passe à Bruxelles est mauvais. Sait-on que plus de 80 % des fraudes se font dans les Etats membres à cause du manque de contrôle dans ces Etats ? Ceux qui n'aiment pas l'Europe sont les grands bénéficiaires de cette histoire.

– L'Europe du Nord contre l'Europe du Sud, est-ce une réalité ?



KAREL VAN MIERT

– Il ne faut pas exagérer et voir les choses en noir et blanc. Il est vrai que la déontologie des pays scandinaves ou des Pays-Bas, par exemple, est différente de celle de certains pays du Sud, où l'on acceptait plus facilement certaines choses. Les gens ont une conception différente de ce qu'ils peuvent faire ou ne pas faire. On retrouve un peu cette problématique dans le drame que nous venons de vivre.

– Avez-vous été surpris par la dureté des conclusions du rapport du comité des sages ?

– J'ai un sentiment d'injustice profonde. Bien sûr, nous devons admettre nos responsabilités. On peut critiquer la lenteur de nos réactions, le manque de contrôles adéquats. Mais nous venons de loin. Nous avons dû bâtir une administration sans culture commune. Il convient de pallier les faiblesses qui se sont révélées. Cela, je ne le discute pas. Je dirai même qu'il faut que la Commission soit plus exigeante et plus sévère que n'importe qui.

» Mais de là à conclure, comme on peut le lire dans le rapport, au manque de responsabilité de la Commission dans son ensemble, c'est fondamentalement injuste, parce que cela n'est pas vrai. La moitié des commissaires n'ont même pas été entendus par les experts. Il y a des choses qui fonctionnent bien. J'ai la prétention de dire que les services sous ma responsabilité fonctionnent bien, tout le monde l'admet. Ils font preuve d'un grand professionnalisme, et d'un grand sens du devoir. Je peux demander à mes fonctionnaires de travailler le week-end, la nuit s'il le faut.

– Une démission des commissaires les plus directement

concernés aurait-elle permis d'éviter la crise ?

– La question s'est posée, en particulier pour M<sup>me</sup> Cresson, il y a déjà quelques mois. Si elle avait démissionné, on peut supposer que les événements auraient évolué différemment. A partir du moment où le rapport critiquait l'institution en général, même un débat au sujet de la responsabilité individuelle et la nécessité d'en tirer les conséquences était inutile.

– Pourquoi ?  
– Parce que nous avons annoncé que nous suivrions les recommandations du rapport. Ce n'était peut-être pas sage, mais c'était une preuve de bonne foi. Nous avons été un peu piégés.

– Comment améliorer le fonctionnement de la Commission ?

– On ne décrète pas ce genre de choses, on les organise. La Commission étant composée de gens de tous horizons, politiques, nationaux, etc., ce n'est pas de la petite bière d'organiser tout cela. Cela demandera beaucoup d'efforts, notamment pour éviter les pressions de l'extérieur. Les capitales essaient toujours d'interférer dans nos affaires. C'est inacceptable, surtout pour les nominations que l'on veut nous imposer. C'est dur de s'opposer de manière permanente à ces pressions. Mais il faut être inflexible, sinon vous êtes perdus.

» Nous devons prendre encore plus au sérieux notre serment d'être indépendants et d'agir uniquement en fonction de l'intérêt européen. Il faut aussi bien réfléchir sur la notion de collégialité. Celle-ci renforce certes le poids de la Commission. Je peux vous dire que, dans mon cas, dans des affaires comme Boeing ou le Crédit lyonnais, il était crucial pour moi d'avoir le soutien unanime du collège. Mais j'estime que si un commissaire ne respecte pas certaines règles, la collégialité ne doit pas forcément jouer, et il doit en tirer personnellement les conséquences. Le traité d'Amsterdam a d'ailleurs prévu de renforcer le rôle du président de la Commission en ce domaine. »

Propos recueillis par José-Alain Fralon

# GEORGE BUSH

GEORGE BUSH  
A LA MAISON BLANCHE

4 ans pour changer le monde

avec  
BRENT SCOWCROFT

EDITIONS  
ODILE JACOB

624 P.  
189 F.

# Les pourparlers de paix sur le Kosovo sont bloqués par la partie serbe

## Les Occidentaux s'apprêtent à conclure rapidement sur un constat d'échec

Les pourparlers de Paris sur le Kosovo étaient dans l'impasse, mercredi 17 mars, du fait de la partie serbe. Les négociateurs internationaux

devaient rendre compte de la situation, jeudi après-midi, aux ministres français et britannique qui consulteront leur homologues du Groupe de

contact. On s'acheminait clairement vers un constat d'échec qui rouvrirait la perspective de frappes aériennes de l'OTAN.

**AU TROISIÈME JOUR** de la conférence de Paris sur le Kosovo, mercredi 17 mars, le blocage restait total côté serbe et les négociateurs internationaux ont clairement laissé entendre que, dans ces conditions, les pourparlers ne se poursuivraient plus très longtemps.

Les trois négociateurs – l'Américain Christopher Hill, le Russe Boris Maiorski et l'Autrichien Wolfgang Petritsch pour l'Union européenne – devaient faire le point sur les négociations, jeudi après-midi, avec les deux co-présidents de la conférence, les ministres français et britannique des affaires étrangères, Hubert Védrine et Robin Cook. Ces derniers devaient ensuite s'entretenir avec leurs homologues des autres pays membres du Groupe de contact sur l'ex-Yougoslavie (Etats-Unis, Allemagne, Italie, Russie), pour décider de la suite des événements. « Vu ce qui s'est passé ces derniers jours, nous ne pouvons pas nous attendre à des progrès », déclarait, mercredi, Christopher Hill ; autrement dit, il ne lui semblait plus utile de prolonger l'exercice. Sauf improbable retournement, on pouvait s'attendre que la fin de la conférence de Paris, sur un échec, soit annoncée, jeudi soir ou vendredi.

Les Serbes en effet, depuis le dé-

but de la réunion au centre de conférences internationales de l'avenue Kléber, ne jouent pas de bonne foi le jeu de la négociation. D'une part, ils remettent en cause la partie politique du plan de règlement proposé par le Groupe de contact, à laquelle ils avaient pourtant donné leur accord en février, lors de la réunion de Rambouillet. Les négociateurs refusent de rouvrir ce dossier (les chapitres du plan décrivant les institutions de l'autonomie pour le Kosovo) sur lequel ils ont patiemment travaillé à dégager des compromis pendant

dix-sept jours à Rambouillet, et ils ne sont prêts à accepter que des modifications techniques de détail.

### « INCURSIONS » MILITAIRES

D'autre part, les Serbes refusaient toujours, au troisième jour de la réunion de Paris, de commenter l'examen des annexes du plan portant sur les mesures de mise en œuvre civiles et militaires, notamment le déploiement d'une force de l'OTAN devant veiller à la démilitarisation de la province et au démantèlement de la police serbe. Ces mesures de mise en œuvre au-

## Plus de 30 000 soldats yougoslaves dans la province

**L'OTAN ignore ce que cache exactement le récent renforcement des troupes yougoslaves au Kosovo et près des frontières de la province mais ne croit pas que Belgrade osera s'en prendre à ses soldats. Le scénario le plus probable, a déclaré un responsable de l'OTAN, mercredi 17 mars à Bruxelles, est que les Serbes lancent une offensive générale contre les maquisards de l'Armée de libération du Kosovo (UCK). Une attaque contre la Macédoine voisine, où sont stationnés 10 000 soldats de l'Alliance, paraît hautement improbable, a-t-il ajouté. Ces soldats de l'OTAN en Macédoine seront chargés, en cas d'accord aux pourparlers de Paris, de se déployer au Kosovo pour y surveiller la mise en œuvre du plan de paix.**

**Mardi, le Pentagone a déclaré que la Yougoslavie avait déployé entre 30 000 et 40 000 hommes au Kosovo et dans les régions voisines. « L'OTAN a avancé des chiffres similaires ces dernières semaines », a indiqué le responsable de l'Alliance atlantique. – (Reuters.)**

# Les légistes présentent un rapport prudent sur la tuerie de Raçak

**LES LÉGISLES** finlandais qui avaient été mandatés par l'Union européenne pour participer à l'enquête médicale sur les corps des victimes de la tuerie perpétrée le 15 janvier à Raçak, au Kosovo, ont rendu publiques leurs conclusions, mercredi 17 mars. Ils n'ont pas désigné de coupables. Leur rapport réfute néanmoins les affirmations des responsables serbes qui ont toujours prétendu que les quarante-cinq morts de Raçak avaient été tués au cours de combats et que les corps des combattants avaient ensuite été revêtus d'habits civils et regroupés dans un fossé pour faire croire à un massacre.

Les vingt-deux hommes retrouvés dans le fossé « ont probablement été tués à cet endroit », écrit l'auteur du rapport, Helena Ran-

ta. « Rien n'indique que les victimes n'étaient pas des civils non armés », « il est hautement improbable que leurs vêtements aient pu être changés ou enlevés », dit encore le texte. Quant à savoir s'ils ont participé aux combats, « la réponse la plus probable est "non" ».

### SANS AVOIR ACCÉDÉ AU SITE

« C'est un crime contre l'humanité », a déclaré, lors d'une conférence de presse à Pristina, Helena Ranta, qui a rédigé ce rapport de 41 kilos, contenant trois mille photographies et dix heures d'enregistrement vidéo. Le docteur Ranta a refusé d'utiliser le mot « massacre », estimant que ce terme n'était pas de nature médicale mais seulement judiciaire et que seuls des enquêteurs seraient

compétents pour tenter d'en savoir plus. Elle a rappelé notamment qu'il n'a pas été possible à des enquêteurs d'accéder au site de la tuerie. « On ne répond pas [dans ce rapport] à la question de savoir qui a fait cela », a-t-elle aussi ajouté.

Pour les Albanais et pour le chef de la mission de vérification de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) au Kosovo, l'Américain William Walker, il ne fait aucun doute que les villageois de Raçak ont été massacrés par les Serbes. William Walker a estimé, mercredi, que rien dans ce rapport ne pouvait l'inciter à changer d'opinion sur les responsabilités de ce drame. « Je n'ai rien entendu qui contredise mes conclusions, a-t-il dit après la conférence de presse

du docteur Ranta ; qu'on appelle ça une atrocité, un massacre ou un crime contre l'humanité, comme l'a fait le docteur [Ranta], nous avons des témoignages directs, des preuves qui correspondent totalement à ce que j'ai dit en janvier. »

Les déclarations du docteur Ranta n'ont satisfait ni les Albanais ni les Serbes. « Pourquoi donc est-elle venue ? », s'est interrogé Baton Haxhiu, rédacteur en chef de Koha Ditore, le principal journal albanophone de la province.

Pour Radovan Urošević, directeur du Centre d'information serbe à Pristina, on reste volontairement dans le flou. « Nous avons su dès le début que ce n'était pas un massacre. Ce rapport n'est pas du tout satisfaisant, il n'est pas professionnel », a-t-il dit. Le rapport a été remis, mercredi, à la Yougoslavie et à l'Union européenne et devrait être transmis au tribunal international de La Haye pour les crimes de guerre. – (AFP, Reuters.)

# Le Sénat russe refuse d'entériner la « démission » du procureur général

## M. Skouratov affirme avoir subi des pressions

### MOSCOU

correspondance

Un mois et demi après avoir signé sa lettre de démission, officiellement pour « raisons de santé », Iouri Skouratov, le procureur général de Russie, a surpris, mercredi 17 mars, en révélant devant le Conseil de la fédération (la chambre haute du Parlement), que « certaines forces » l'avaient poussé à ce geste. Et qu'elles avaient, pour parvenir à leurs fins, utilisé des « éléments de chantage », concernant sa vie privée.

Dans la foulée, les sénateurs ont refusé, à une majorité écrasante – 142 voix contre 6 –, d'entériner la démission de M. Skouratov, pourtant approuvée le 2 février par Boris Eltsine. La veille encore, la plupart des observateurs estimaient pourtant que le Conseil de la fédération n'irait pas contre la volonté du Kremlin et que M. Skouratov – peu connu jusqu'ici pour ses prises de position héroïques – ne se risquerait pas à lever le voile sur les « circonstances réelles » de sa mise à l'écart.

### INTÉRÊTS FAMILIAUX

Le scénario s'est pourtant déroulé autrement. « J'ai senti que l'action des organes de sécurité restait en travers de la gorge de certains et que nous avions touché un point très sensible. Surtout quand nous avons commencé à enquêter sur des privatisations illégales, sur des délits dans le secteur bancaire et sur la corruption de fonctionnaires de très haut rang », a expliqué Iouri Skouratov. Devant une assemblée médusée, il a ensuite accusé des « personnalités influentes » de s'être enrichies illégalement sur le marché des GKO (obligations d'Etat). Parmi eux « des députés de la Douma d'Etat, [la chambre basse] deux anciens vice premiers ministres, des ministres de l'actuel et l'ancien gouvernement, des dirigeants de la Banque centrale et des oligarques, autant de forces qui, a-t-il ajouté, ont tout fait pour me dénigrer aux yeux du président ».

Quelques heures plus tard, les agences de presse russes diffusaient un communiqué commun de Boris Eltsine et Evgueni Primakov, le premier ministre : « Nous saluons les efforts du Conseil de la fédération pour lutter contre la criminalité et la corruption, mais nous estimons d'une même voix que la malhonnêteté et la magouille politique sont incompatibles avec le poste de procureur général ». Une initiative « commune » qui émane cependant du service de

presse de Boris Eltsine, alors que M. Primakov garde pour le moment le silence.

Le bras de fer est donc engagé entre le président Eltsine et Iouri Skouratov, qui, comme l'écrivait *Le Monde* du 26 février, a ouvert une enquête touchant au cœur des intérêts de la famille Eltsine. Le 10 novembre 1998, M. Skouratov, dans le cadre d'une commission rogatoire, demandait à ses homologues suisses de réunir des preuves ayant trait à cette enquête.

### « POTS-DE-VIN »

Le 22 janvier 1999, le parquet suisse perquisitionnait les locaux de Mabetex, une société de construction basée à Lugano, à qui la puissante « Direction des affaires du président » (vaste empire immobilier, industriel et bancaire qui ne relève que du président russe) a, entre autres, confié ces dernières années la reconstruction du Kremlin et du siège du gouvernement... Et le 27 janvier, le porte-parole de M<sup>me</sup> Carla del Ponte (procureur général de Suisse), précisait que, à Moscou, de hauts fonctionnaires étaient soupçonnés d'avoir touché d'importants « pots-de-vin » émanant de Mabetex, en échange de ces juteux marchés de reconstruction.

Convoqué ce jeudi 18 mars à l'hôpital central du Kremlin, le procureur général a probablement été sommé par Boris Eltsine de s'expliquer sur l'affaire Mabetex. D'autant plus que, quelques heures avant cette rencontre, M. Skouratov prononçait pour la première fois le nom de la sulfureuse société suisse. Interrogé par la chaîne de télévision NTV sur l'existence d'une vidéo compromettante – dont des extraits qui montrent le procureur en compagnie de deux femmes nues ont été diffusés mercredi 17 mars, tard dans la nuit par la chaîne russe d'Etat – Iouri Skouratov parlait de provocation... visant à faire capoter son enquête sur Mabetex.

« Nous sommes soulagés d'apprendre que le Conseil de la fédération a demandé à M. Skouratov de rester à son poste. Le procureur général de Suisse, M<sup>me</sup> Carla del Ponte, se rendra à Moscou les 23 et 24 mars pour faire le point sur l'état des affaires judiciaires en suspens entre les deux pays. Nous remettrons ainsi certaines pièces... » confiait, mercredi, Dominique Raymond, porte-parole du procureur suisse, joint par téléphone.

Agathe Duparc

# Témoignages accablants contre Dinko Sakic, commandant de camp oustachi en Croatie

### ZAGREB

de notre envoyée spéciale

« Le pire secteur du camp était le 3 C, qui n'avait pas de baraquement. Les détenus y dormaient à ciel ouvert et étaient abandonnés à la faim. Un homme s'est pris dans les barbelés en tentant de s'enfuir. On a retrouvé de la chair humaine dans ses poches. » Dragan Roller, soixante-dix-sept ans, parle posément, les mains à plat sur le pupitre. Plus de cinquante-cinq ans après les faits, cet ancien résistant communiste croate témoigne, devant le tribunal régional de Zagreb, de ce que fut le camp de concentration oustachi de Jasenovac, où il séjourna à deux reprises entre 1942 et 1945. A quelques mètres de lui, sur la gauche, l'homme qui commandait le camp, Dinko Sakic, accusé de « crimes contre l'humanité », est assis entre deux gardes, le visage barré par de larges lunettes carrées. Par moment, Dinko Sakic sourit et hoche la tête.

Dragan Roller raconte les privations, les travaux forcés, les pendaisons, comment les gardes oustachis venaient la nuit s'emparer de prisonniers à l'infirmerie pour les exécuter, comment les vêtements des victimes s'entassaient dans un baraquement, comment les rives de la Sava étaient devenues des lieux de massacres où l'on éventrait, comment les détenus qui n'avaient plus la force de se lever pour l'appel étaient abattus, comment des cadavres pendaient du haut des lampadaires. Il passe des heures à la barre.

Dans la salle du tribunal, pour ce

premier jour d'audience de témoignage, il y a peu de monde. Quelques représentants des communautés juive, tzigane, serbe, quelques membres de familles de victimes. Plus bruyants, il y a surtout, assis non loin derrière Sakic, des militants de partis d'extrême droite, qui font des commentaires à haute voix et saluent l'accusé chaleureusement à chacune de ses entrées.

### FAUTE DE PREUVES

L'avocat de Sakic, Ivan Kern, ne ménage pas le témoin, dévoilant ce qui apparaît comme la stratégie de la défense : miner la crédibilité de témoins âgés, dont la mémoire peut être défaillante ou contradictoire. « Monsieur Roller, êtes-vous bien certain de la date à laquelle ces choses se sont produites ? », « Avez-vous vu ces choses de vos propres yeux ou bien quelqu'un vous les a-t-il racontées ? », « Comment pouvez-vous être sûr que l'homme que vous avez vu était bien Dinko Sakic ? »... A la fin, l'avocat se lève pour présenter un document à la cour et Dragan Roller paraît estomaqué, incrédule, devant cette feuille : c'est une photocopie d'une affiche de spectacle théâtral joué en 1944 par des détenus d'un camp oustachi non loin de Jasenovac, à Stara Gradiska. Dinko Sakic sourit de plus belle.

Selon des représentants du Centre Simon-Wiesenthal, qui a joué un rôle actif dans l'extradition de Dinko Sakic, en 1998, d'Argentine, ce procès, que la Croatie veut présenter comme le signe d'un progrès vers l'« Etat de droit », pré-

sente plusieurs défauts. D'abord, le terme de génocide n'a pas été retenu dans l'acte d'accusation. Ensuite, sur une quarantaine de témoins, seuls quatre sont convoqués de l'actuelle Yougoslavie, et un seul de la République serbe (Bosnie) alors que les Serbes étaient le groupe le plus important parmi les victimes à Jasenovac. Selon certaines sources, des preuves cruciales sur les camps de la mort oustachis se trouveraient d'ailleurs à Belgrade, sans être accessibles. Par peur de représailles, alors que le souvenir des guerres de 1991-1995 reste très douloureux, des témoins serbes auraient refusé de se déplacer pour parler. D'autres, en Croatie, auraient subi des intimidations, des menaces. Aussi, aucun témoin rom ni musulman, n'a été appelé. Sur l'insistance des organisations juives, deux témoins ont fini, lundi, par être convoqués d'Israël.

C'est faute de preuves que l'épouse de Dinko Sakic, Dana, elle aussi extradée, avait été relaxée en février, alors qu'elle a été décrite par des rescapées comme l'une des plus meurtrières gardiennes du camp de femmes de Stara Gradiska, étranglant la nuit des détenues de ses propres mains.

Le Centre Simon-Wiesenthal a déposé, début mars, de nouveaux documents pour tenter de faire rouvrir ce dossier. Le procès Sakic pourrait durer jusqu'à la mi-mai. L'accusé risque vingt ans de prison, la peine maximale prévue en Croatie.

Natalie Nougayrède



# Lydie Salvayre

LA CONFÉRENCE DE CINTÉGABELLE

Lydie Salvayre  
La conférence  
de Cintégabelle

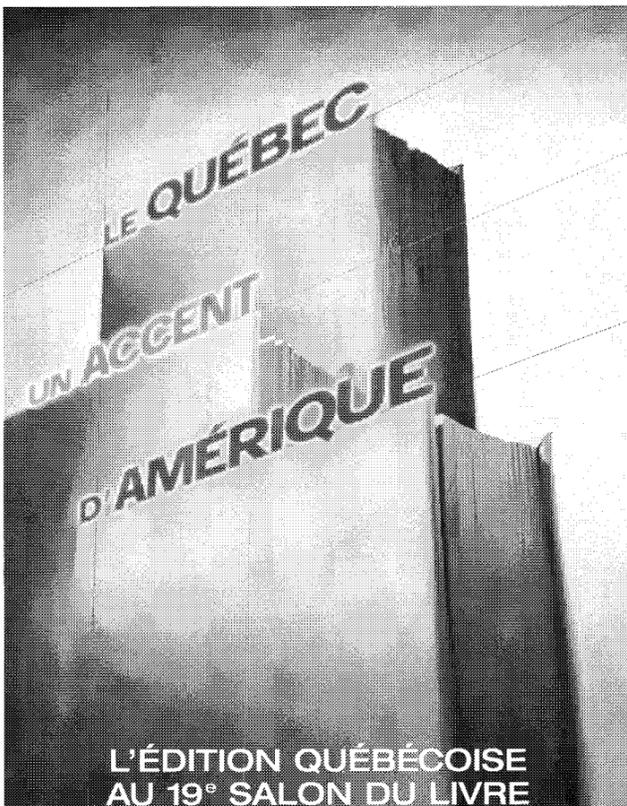
Seuil/Verticales

Un homme égaré dans son siècle propose de rendre vie à l'art de la conversation. C'est insolent, drôle, attendrissant, et... meurtrier.

Seuil/Verticales

(Publicité)

# DÉBATS, CONFÉRENCES ET ENTRETIENS



**Vendredi 19 mars**  
Arrêt sur image d'un Safari en pays stratégique, l'exploration des grands courants de la pensée stratégique. Conférence BCE Media de Henry Mintzberg 15 h 30, salle Gabrielle-Roy

**Samedi 20 mars**  
Américanisation et américanité  
On a tendance à oublier que l'Amérique, ce n'est pas que les États-Unis. 15 h 30 à 17 h, salle Gabrielle-Roy

**Write pour écrire**  
Une lecture bilingue avec la participation d'écrivains québécois anglophones et francophones. 16 h 30 à 17 h 30, Espace Théâtre

**La Francophonie exclut-elle la France ?**  
Quelle est l'attitude de la France vis-à-vis de la Francophonie ? La France est-elle toujours le chef de file de la Francophonie ou s'en sent-elle exclue ? 17 h 30 à 19 h, salle Gabrielle-Roy

**Dimanche 21 mars**  
Hommage à Gaston Miron  
Un hommage au grand poète québécois en présence d'écrivains québécois et français qui l'ont bien connu. 16 h 30 à 17 h 30, Espace Théâtre

**Mémoire nomade, mémoire sédentaire**  
L'importance de la mémoire et du souvenir dans toute quête identitaire. 17 h 30 à 19 h, salle Gabrielle-Roy

**La langue française est-elle normalisée par Paris ?**  
Est-ce Paris qui doit encore déterminer les normes et usages de la langue française ? 17 h 30 à 19 h, salle Émile-Nelligan

**Mardi 23 mars**  
L'été des Indiens  
Quelle place a l'Indien dans la littérature québécoise d'hier et d'aujourd'hui ? 15 h 30 à 17 h, salle Gaston-Miron

**N'y a-t-il pas d'amour heureux ?**  
Rencontre avec le psychanalyste jungien Guy Corneau sur les relations hommes-femmes, mères-fils et pères-filles. 17 h 30 à 19 h, salle Gaston-Miron

**Mercredi 24 mars**  
Droit du sang, droit du sol  
Une occasion d'aborder la question indienne selon un point de vue historique, politique et sociologique. 15 h 30 à 17 h, salle Gaston-Miron

**En quelle langue traduisez-vous ?**  
Une occasion de confronter l'expérience d'écrivains traducteurs québécois et français. 17 h 30 à 19 h, salle Gaston-Miron

# Après sa première victoire sur l'Erythrée, l'Éthiopie est décidée à continuer la guerre

Addis Abeba soupçonné de vouloir dominer la Corne de l'Afrique

Les combats ont repris, le 13 mars, entre l'Éthiopie et l'Erythrée, deux semaines après la victoire des troupes d'Addis Abeba sur celles d'Asmara dans

la région de Badme. Les informations restent cependant imprécises quant à l'issue des engagements en cours sur le front central, à Tzorona et

Zalambessa. Les combats auraient fait de nombreuses victimes du côté éthiopien tandis que les Erythréens paraissent conserver leurs positions.

## ADDIS ABEBA

de notre envoyé spécial

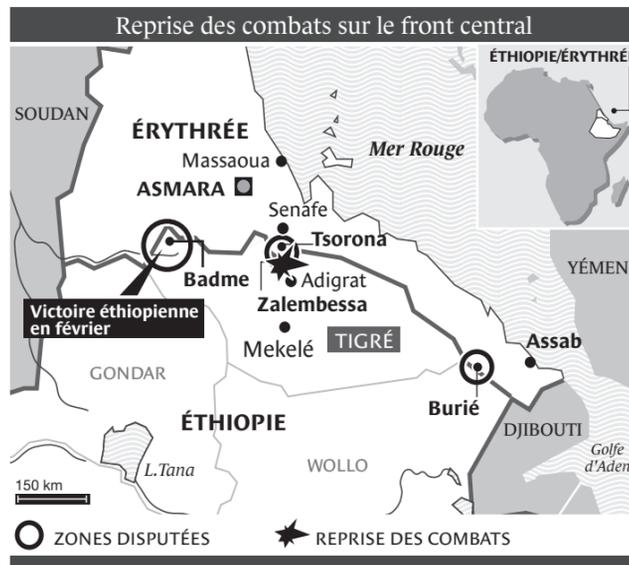
Deux semaines après la « victoire totale » éthiopienne sur le front occidental de Badme, les combats ont repris, le 13 mars, entre l'Éthiopie et l'Erythrée sur le front central de Tzorona et de Zalambessa. Asmara, qui a décrit la bataille de Tzorona comme « une offensive de grande envergure » de l'Éthiopie, a affirmé, mercredi 17 mars, avoir mis en déroute les troupes éthiopiennes. Addis Abeba s'est contentée de reconnaître l'existence de « violents combats », sans préciser qui a lancé l'offensive ni qui en serait victorieux.

La version érythréenne sur l'issue des combats paraît plus crédible, Asmara ayant autorisé des journalistes étrangers à accéder au front. Le correspondant de l'agence Reuters en Erythrée a raconté avoir vu des « centaines de chars » éthiopiens gisant entre les lignes ennemies. Il semble donc que l'Erythrée soit parvenue à conserver ses positions. L'Éthiopie a, en revanche, déclaré les régions frontalières interdites aux journalistes. Addis Abeba, qui ne livre presque aucune information sur le déroulement des batailles, a simplement qualifié les reportages réalisés du côté érythréen d'« opération de duperie de l'opinion publique ».

## SANS ISSUE

Les combats sur le front central illustrent le choix éthiopien d'une solution militaire, après les assauts érythréens subis durant près de dix mois. La victoire de Badme, le premier succès éthiopien dans cette guerre, a galvanisé le pouvoir d'Addis Abeba, qui ne cache pas sa satisfaction d'avoir écorné le mythe de l'invincibilité des forces érythréennes. « L'Erythrée s'était préparée à ces batailles, et elle croyait que l'Éthiopie n'avait pas la capacité de vaincre. Le résultat est que son armée a été chassée de Badme et humiliée », commente le ministre éthiopien des affaires étrangères, Seyoum Mesfin.

Alors qu'Addis Abeba a accepté le projet d'accord de paix de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) dès sa présentation en novembre 1998 et que l'Erythrée s'y est officiellement soumise après sa défaite à Badme en février, le conflit, paradoxalement, semble aujourd'hui sans issue. Les deux pays continuent de s'affronter



sur l'interprétation du texte préliminaire, et consacrent leur énergie à l'affrontement militaire. Tandis qu'Asmara continue de clamer son envie d'un cessez-le-feu sans toutefois accepter de retirer ses soldats des zones contestées, Addis Abeba envisage désormais de revenir sur sa parole. « L'accord de l'OUA n'est pas parvenu à amener la paix. Si l'Éthiopie bote les forces érythréennes hors de tous les territoires actuellement occupés, un nouvel accord devra émerger sur

la base de cette nouvelle réalité, a affirmé Seyoum Mesfin, dans un entretien accordé au Monde avant l'annonce par l'Erythrée de sa victoire à Tzorona.

« La rage éthiopienne est désormais impossible à contenir », estime un diplomate européen. Les diplomates présents à Addis Abeba, bien qu'ils reconnaissent être peu informés sur les détails de la guerre et les objectifs éthiopiens, pensent que l'Éthiopie souhaite désormais, outre reconquérir les territoires qu'elle considère comme les siens, déstabiliser le pouvoir d'Asmara. « L'objectif final est d'avoir une Erythrée plus soumise à l'Éthiopie, et donc de renverser Issaias Afewerki [le président érythréen], qui se prend pour l'homme fort de la Corne de l'Afrique », commente un observateur. « Addis, précise un diplomate, ne supporte plus que les combattants érythréens, depuis leur victoire sur le régime de Mengistu et l'indépendance de leur pays, tentent d'imposer leur loi sur la région. L'Éthiopie, sauf un revers militaire majeur, est prête à aller très loin pour inverser la tendance et redevenir le leader naturel de l'Afrique orientale. »

## UN « AGENDA CACHÉ »

L'opacité du pouvoir d'Addis Abeba fait que ces objectifs, cet éventuel « agenda caché » dénoncé par l'Erythrée, sont impossibles à vérifier. Le pays ne cherche officiellement qu'à se défendre et à récupérer les régions perdues au début de la guerre en

## « Une montagne de cadavres »

C'est une guerre de tranchées de type 14-18. Et ce n'est pas un conflit « high tech », comme l'a affirmé l'émissaire de l'ONU Mohammed Sahnoun. Des vagues humaines sont envoyées au sacrifice, comme cela vient d'être le cas sur le front de Badme qui est « avant tout une montagne de cadavres », selon le dire d'une source occidentale.

Cette technique de combat, inspirée des méthodes en vogue dans les pays de l'ex-Pacte de Varsovie, est particulièrement vraie concernant le géant éthiopien et ses 60 millions d'habitants, plus que pour l'Erythrée et ses 3,5 millions d'habitants, où chaque mort touche une famille, un village, un quartier.

# Le pasteur sud-africain Allan Boesak jugé coupable de détournement de fonds

L'ancien héros de la lutte contre l'apartheid risque la prison

## JOHANNESBURG

de notre correspondant

La justice sud-africaine a fait la démonstration de son indépendance, mercredi 17 mars, en déclarant coupable de vol et de détournement de fonds un des héros de la lutte anti-apartheid, le pasteur Allan Boesak. Malgré le soutien appuyé de ses anciens compagnons de route, aujourd'hui au pouvoir, les juges ont finalement retenu quatre des vingt-sept charges qui pesaient encore contre lui.

A la tête de la fondation Paix et Justice, M. Boesak était accusé d'avoir utilisé à son profit personnel des dons destinés aux victimes de l'apartheid. La justice a estimé qu'en tout il avait détourné plus de 200 000 dollars (185 000 euros) versés par le chanteur américain Paul Simon et des associations caritatives scandinaves. Il encourt une peine d'emprisonnement qui pourrait être prononcée dès la semaine prochaine.

Le jugement contre M. Boesak devrait mettre fin à un feuilleton politico-judiciaire qui défraie la chronique depuis plusieurs mois. Déjà, à l'époque des faits, les accusations portées contre celui qui fut l'un des dirigeants les plus populaires du Congrès national afri-

cain (ANC) avaient déclenché un scandale retentissant. Devant les dégâts causés à la cause anti-apartheid, M. Boesak avait dû mettre fin à sa carrière politique. Il avait même démissionné, en 1995, du poste d'ambassadeur que lui avait attribué le président Nelson Mandela.

## « SOLIDARITÉ »

Le chef de l'Etat a néanmoins gardé toute son amitié à M. Boesak, et quand le pasteur est revenu de son exil volontaire aux États-Unis, en 1997, il a été accueilli en véritable héros. Au premier rang d'une foule de sympathisants venue attendre le pasteur Boesak à l'aéroport, Dul-

lah Omar - figure de l'ANC et ministre de la justice - avait tenu à lui exprimer sa « solidarité » et son « soutien ». De mauvais augure pour l'impartialité de la justice, les propos du ministre avaient déclenché la colère de l'opposition. Le président Mandela avait alimenté un peu plus la polémique en affirmant qu'il n'y avait pas vraiment matière à poursuivre M. Boesak devant la justice. Auparavant, le chef de l'Etat avait décidé, « à titre privé », d'aider le pasteur Boesak à récolter des fonds pour couvrir ses frais d'avocats.

Pour justifier leur attitude, les défenseurs de M. Boesak n'ont eu de cesse de rappeler ses sacrifices

mai 1998. Selon un expert occidental, les « pragmatiques » du pouvoir éthiopien, qui avaient perdu du terrain face aux « faucons » entre le 6 février, date de la reprise des combats, et le 27 février, date de la victoire de Badme, reprennent peu à peu les commandes à Addis. « En février, la guerre a été menée par ceux qui pensent qu'Issaias Afewerki est incontrôlable et qu'il faut l'éliminer, quel qu'en soit le prix. On a dorénavant l'impression que les « diplomates » reviennent sur le devant de la scène, c'est-à-dire ceux qui pensent qu'il suffit de quelques victoires militaires pour humilier Issaias, et qui sont d'accord pour cesser les hostilités rapidement. »

## ANCIENNES GUÉRILLAS

Dans l'attente de la version éthiopienne des faits sur la bataille de Tzorona, aucun signe d'apaisement n'est perceptible pour l'heure à Addis Abeba. La ville est très calme, continue à vivre loin de la guerre, mais la détermination reste intacte depuis la vague d'enthousiasme de l'après-Badme. Même si des habitants confient discrètement qu'ils ne comprennent rien à cette guerre avec leurs « frères » érythréens, le pouvoir, dominé par les Tigréens, est parvenu à transformer un conflit tout d'abord local en une cause nationale. Pour des raisons diverses, aucun Éthiopien ne semble plus envisager l'éventualité d'une acceptation des propositions, certes maladroites, de la communauté internationale.

L'unique certitude qui reste aux Éthiopiens et aux diplomates est que les dernières batailles de Badme et de Tzorona sont particulièrement destructrices. La guerre, quelle que soit l'issue de tel ou tel engagement, a de toute façon dépassé le cadre d'un conflit territorial dans des montagnes désertiques et des plaines caillouteuses. Chaque belligérant a désormais des objectifs politiques, et une fierté nationale à défendre.

Après sept années de paix en Abyssinie, c'est un peu l'heure des comptes entre les anciennes guérillas érythréenne et tigréenne. Chaque geste est autant stratégique que destiné à humilier profondément l'ennemi. Avec, en ligne de mire, un statut de phare régional dans une Corne africaine fracturée.

Rémy Ourdan

## STAGES PÂQUES

✓ 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> ANNÉE

✓ DROIT / SCIENCES ÉCO

ISTH

Enseignements Supérieurs Privés  
01 42 24 10 72

## Concours national SUP Réseau 99

1 CONCOURS D'INTÉGRATION À LA FILIÈRE SUP (MANAGEMENT) DE L'ISEG POUR 7 ÉCOLES

ADMISSION : BAC S, ES, L. Inscription jusqu'au 14 Avril.

• Paris [01 44 78 88 88] • Lyon [04 78 62 37 37]  
• Bordeaux [05 56 91 33 02] • Nantes [02 40 89 07 52]  
• Lille [03 20 85 06 96] • Strasbourg [03 88 36 02 88]  
• Toulouse [05 61 62 35 37]

GROUPE ISEG

28, rue des Francs-Bourgeois - 75003 Paris



ÉTABLISSEMENT PRIVÉ  
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SODEC  
Québec

ASSOCIATION DES ÉDITEURS  
NATIONALE DE LIVRES

Gouvernement du Québec  
Ministère de la Culture  
et des Communications

COMMISSARIAT GÉNÉRAL  
LE PRINTemps DU QUÉBEC  
PARIS 1999

## Le Sénat américain adopte un projet de déploiement d'un système anti-missiles

WASHINGTON. Le Sénat américain s'est prononcé, mercredi 17 mars, par 97 voix contre 3, pour le déploiement, « dès que technologiquement possible », d'un système de défense anti-missiles destiné à protéger le pays contre des attaques limitées ou un tir accidentel. Il ne s'est pas prononcé sur le coût, les aspects techniques et le calendrier d'un tel programme. Une clause de la proposition du Sénat réaffirme l'importance de négociations sur le désarmement nucléaire avec la Russie, mais elle ne lie pas expressément le déploiement d'un système anti-missiles à une renégociation du traité ABM signé en 1972 avec Moscou et visant à limiter les capacités d'un tel dispositif. - (AFP)

## Le chef du parti ultra-orthodoxe israélien Shass est menacé de prison

JÉRUSALEM. Le ministère public israélien va réclamer une peine de prison ferme contre le chef du parti ultra-orthodoxe Shass, Arieh Déri, reconnu coupable de corruption. Le tribunal de Jérusalem a retenu mercredi les chefs d'accusation de corruption, fraude et abus de confiance à l'encontre de M. Déri, à l'issue d'un procès qui a duré plus de cinq ans et enflammé les passions. La peine maximale pour le premier chef d'inculpation est de sept années d'emprisonnement, et de trois années pour chacun des deux autres. Les débats sur l'étendue de la peine doivent commencer jeudi 25 mars. - (AFP)

## Annulation du sommet de l'Organisation de l'unité africaine

OUAGADOUGOU. La présidence burkinabé a annoncé, mercredi 17 mars, l'annulation du sommet de l'Organisation de l'unité africaine, prévu le 31 mars à Ouagadougou. Le président Blaise Compaoré avait convoqué ce sommet extraordinaire dans l'espoir de régler les différents conflits qui déchirent le continent. Pour ce faire, il avait invité aussi bien l'Unita de Jonas Savimbi, en guerre contre le gouvernement angolais du président Joao Dos Santos, que les rebelles du Sierra Leone ou du Congo. Mais le président angolais, comme son homologue sierra-léonais Ahmad Tejan Kabbah, a accusé nommément le Burkina Faso d'aider matériellement leurs oppositions armées. La tradition est ancienne au Burkina, qui a accordé un soutien sans faille au chef de guerre libérien Charles Taylor tout au long de la guerre civile qui a déchiré le Liberia de 1989 à 1996. Plutôt que de risquer un échec public, le président Compaoré a préféré annuler le sommet.

## Le ralentissement économique en Europe relance le débat sur les taux

FRANCFORT. La croissance économique de la zone euro va ralentir en 1999, après avoir progressé de 3 % l'an passé, estime la Banque centrale européenne (BCE) dans son bulletin mensuel diffusé mercredi 17 mars. « Les risques pour la croissance du PIB subsistent », prévient-elle. Le recul des bénéfices des groupes industriels, dû à l'affaiblissement des exportations de la zone euro, « pourrait se traduire par une baisse de l'investissement des entreprises (...) et un ralentissement de la croissance de l'emploi », avertit la BCE, qui se prononce toutefois en faveur d'un maintien des taux d'intérêt à leur niveau actuel. Le directeur général du Fonds monétaire international, Michel Camdessus, s'est prononcé, dans une interview publiée par le quotidien *Les Echos* jeudi, en faveur d'une baisse des taux d'intérêt en Europe pour stimuler la confiance. Le ministre français des finances, Dominique Strauss-Kahn, avait déclaré pour sa part, la veille à Paris, qu'il se « satisfait volontiers de taux d'intérêt un peu plus faibles » dans la zone euro, faisant cependant remarquer que ces taux étaient déjà « plutôt faibles ». - (AFP)

### DÉPÊCHE

■ SAHARA OCCIDENTAL : le diplomate américain Charles Dunbar, qui avait accepté à titre temporaire en décembre 1997 le poste de représentant spécial des Nations unies au Sahara occidental, a démissionné pour raisons personnelles, a-t-on appris mercredi 17 mars de source diplomatique à l'ONU. - (Reuters.)

**OSP** VENTES PAR ADJUDICATION  
Office Spécial de Publicité  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

09 Vente aux Enchères Puliques au T.G.I. de FOIX (09)  
Mardi 6 Avril 1999 à 9h30 - En un lot  
ANCIENNE ABBAYE (XVI<sup>e</sup>- XVIII<sup>e</sup> Siècle)  
située Commune de CAMON (Ariège)  
Immeuble inscrit sur inventaire supplémentaire  
des Monuments Historiques

MISE A PRIX : 2.450.000 F

S'adr. à la SCP VIALA & GOGUYER LALANDE, Avocats à  
FOIX (09001), 12, rue du Palais de Justice - Tél : 05.61.65.17.15

**OSP** VENTES DES DOMAINES  
Office Spécial de Publicité  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.82 - Fax : 01.49.04.01.80

75 SERVICE DES DOMAINES  
ADJUDICATION  
JEUDI 8 AVRIL 1999 à 13 h 30 à PARIS 9<sup>e</sup>  
Salle des Ventes des Domaines - 17, rue Scribe  
APPARTEMENTS - CHAMBRES - BOUTIQUE  
sur PARIS 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>  
MISES A PRIX : de 26.000 F (3.964 euros) à 900.000 F (137.204 euros)  
Renseignements et consultation des cahiers des charges :  
du lundi au vendredi de 9 h 45 à 11 h 30 et de 14 h 15 à 16 h  
DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
VENTES IMMOBILIÈRES  
17, rue Scribe, 75436 PARIS CEDEX 09  
Tél : 01.44.94.78.19 ou 01.44.94.78.22  
Détail des Ventes des Domaines : B.O.A.D. Abonnement 190 F/an.  
Ecrire S.C.P. 17, rue Scribe - 75436 PARIS CEDEX 09 ou Tél : 01.44.94.78.78

# La perspective d'un procès international des Khmers rouges s'estompe

Le premier ministre Hun Sen est prêt à entrouvrir la justice cambodgienne à des experts étrangers

Le secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, a exprimé la désapprobation de l'Organisation à un procès qui n'impliquerait pas l'en-

semble de l'ancienne direction du mouvement khmer rouge, comme le demandent notamment les Etats-Unis. Le premier ministre cambodgien,

Hun Sen, n'entend pas se laisser déposséder des procédures judiciaires éventuelles à l'encontre des responsables du génocide khmer.

### PHNOM PENH

de notre envoyé spécial

Le projet de réunion d'un tribunal international, à l'étranger et sous l'égide de l'ONU, pour juger les Khmers rouges semble avoir capoté le jour-même de la publication officielle, mercredi 17 mars, du rapport d'une commission d'enquête des Nations unies en faveur d'une telle solution. L'intérêt, désormais, se reporte entièrement sur la manière dont les Cambodgiens entendent organiser la traduction en justice, dans un premier temps au moins, de Ta Mok, l'un des plus brutaux parmi les chefs khmers rouges, arrêté le 6 mars et détenu depuis dans une prison militaire de Phnom Penh.

Dans une lettre qui accompagne le rapport de l'ONU, son secrétaire général, Kofi Annan, recommande que les chefs khmers rouges soient traduits devant un tribunal « à caractère international », qui « réponde » donc « aux normes internationales en matière de justice, d'équité et de respect des formes ré-

gulières ». « Faire passer, ajoute-t-il, en jugement un seul dirigeant khmer rouge tout en permettant à l'ensemble des dirigeants politiques d'échapper à toute punition ne servirait pas la cause de la justice et de la responsabilité. »

En d'autres termes, un procès peut avoir lieu au Cambodge pour peu qu'il soit crédible et qu'il vise l'ensemble de la direction khmère rouge. Les remarques de Kofi Annan impliquent également l'intervention d'une collaboration entre la justice cambodgienne et l'ONU. « Très peu de gouvernements appuieraient quelque chose qui ressemble à une farce. La justice du Cambodge n'est pas capable de faire face à cette énorme tâche », avait déclaré, la veille à Phnom Penh, Thomas Hammarberg, envoyé spécial de l'ONU pour les droits de l'homme.

Kofi Annan a réagi à un fait accompli. L'ONU a été prise de vitesse : elle ne peut pas nier au gouvernement cambodgien, dirigé par Hun Sen, le droit de juger les

Khmers rouges, surtout quand Phnom Penh ouvre une fenêtre en réclamant « une assistance et une expertise internationales ». En outre, pour peu que Hun Sen propose un procès acceptable, la Chine ne serait peut-être pas la seule, au sein du Conseil de sécurité de l'ONU, à s'opposer à la réunion d'un tribunal international. Tout en exerçant des pressions sur Phnom Penh pour que le procès respecte les règles internationales, d'autres pays pourraient au moins faire valoir que mieux vaudrait attendre le déroulement du procès avant de se prononcer.

Jusqu'ici, Hun Sen a gardé ses options ouvertes. La justice cambodgienne décidera le moment venu, a-t-il dit à Djakarta lundi, si les autres chefs khmers rouges réfugiés dans l'extrême ouest du pays doivent être inculpés. Il est d'accord pour que des avocats étrangers défendent les inculpés et que des observateurs étrangers soient présents. Il s'est même déclaré prêt à faire amender « si néces-

saire » la législation par le Parlement, « afin de mettre notre droit en conformité pour juger valablement les Khmers rouges ». Mais « nous ne transformerons pas, a-t-il redit, notre Cour de justice en Cour internationale ».

### JURIDICTION MIXTE ?

Hun Sen entend demeurer le « distributeur de ballons » et ne pas se laisser déposséder du procès des Khmers rouges. Serait-il prêt à accepter la réunion, au Cambodge, d'une juridiction mixte ? Alors qu'il en est encore à tester la résolution de la communauté internationale, il se garde de dire oui. Aide et expertise internationales ne signifient pas que des juges étrangers soient invités à compléter une Cour cambodgienne et rien n'a encore été dit sur ce chapitre.

Ce que l'on appelle déjà ici la « bataille des experts internationaux » ne fait donc que s'amorcer et promet des rebondissements. Elle rappelle un scénario du début de 1998 : au lieu d'organiser seul des élections, que la communauté internationale n'aurait probablement pas avouées, Hun Sen avait alors choisi, pour obtenir une aide de l'Union européenne, d'organiser des élections ouvertes, ce qui lui avait permis d'obtenir une garantie de « crédibilité » délivrée par des observateurs en majorité européens. Il lui reste à gérer le même type de situation aujourd'hui avec, pour toile de fond, la responsabilité de rendre des comptes aux victimes et aux survivants de la période la plus sombre de l'histoire du Cambodge contemporain.

## La diplomatie du base-ball contre la tension entre Washington et Cuba

### LA HAVANE

de notre envoyé spécial

La diplomatie du base-ball parviendra-t-elle à atténuer la tension entre La Havane et Washington, ravivée par les procès de quatre figures de la dissidence et de deux Salvadoriens accusés d'attentats à la bombe ? Après plusieurs semaines de discrètes négociations, les responsables sportifs américains et cubains se sont mis d'accord sur l'organisation d'une rencontre amicale de base-ball. Pour la première fois depuis un demi-siècle, Cuba et les Etats-Unis pourront se mesurer dans le sport le plus populaire dans ces deux pays.

Granma, l'organe officiel du Parti communiste cubain, a annoncé que le premier match aura lieu le 28 mars au stade latino-américain de La Havane. Il opposera la sélection nationale cubaine à l'équipe des Orioles de Baltimore, l'une des meilleures des Etats-Unis. Les négociations ont longtemps acheminé sur la destination des recettes. Les Américains voulaient qu'elles soient versées aux bonnes œuvres de l'Eglise catholique cubaine. Les Cubains demandaient pour leur part qu'elles soient envoyées aux victimes honduriennes du cyclone Mitch. Il a été prudemment décidé que les recettes serviraient à « la promotion du sport dans les deux pays ».

« Nous avons les meilleurs joueurs du monde, mais ils seront défavorisés par l'utilisation de bâtes en bois », prévoit Jorge Leon, un ancien joueur qui participe à une discussion animée sur les perspectives du prochain match face à l'Hôtel Inglaterra, au centre de La Havane. Alors que les Cubains jouent depuis 1972 avec des bâtes en aluminium, l'accord avec les Orioles prévoit l'utilisation de bâtes en bois. Sandy Anderson, l'un des négociateurs américains, s'est félicité de « l'étroite coopération » du département d'Etat et des responsables cubains. Mais pour Jorge Leon, comme pour les autorités américaines et cubaines, il ne faut surtout pas mélanger le sport et la politique.

### COOPÉRATION EN MÉTÉOROLOGIE

La lutte contre les cyclones est un autre terrain d'entente à l'abri des turbulences politiques. Une équipe du Centre national des ouragans des Etats-Unis vient d'arriver à La Havane, à l'invitation du Centre cubain de météorologie. Les scientifiques cubains ont pu visiter l'impressionnant jet américain « chasseur d'ouragans » dont les équipements sophistiqués permettent de prévoir la trajectoire des cyclones.

Ces échanges n'empêchent pas la presse cubaine de poursuivre ses attaques contre les Etats-Unis, accusés de promouvoir la subversion interne et de tolérer les « groupes terroristes » de l'exil cubain. Devant

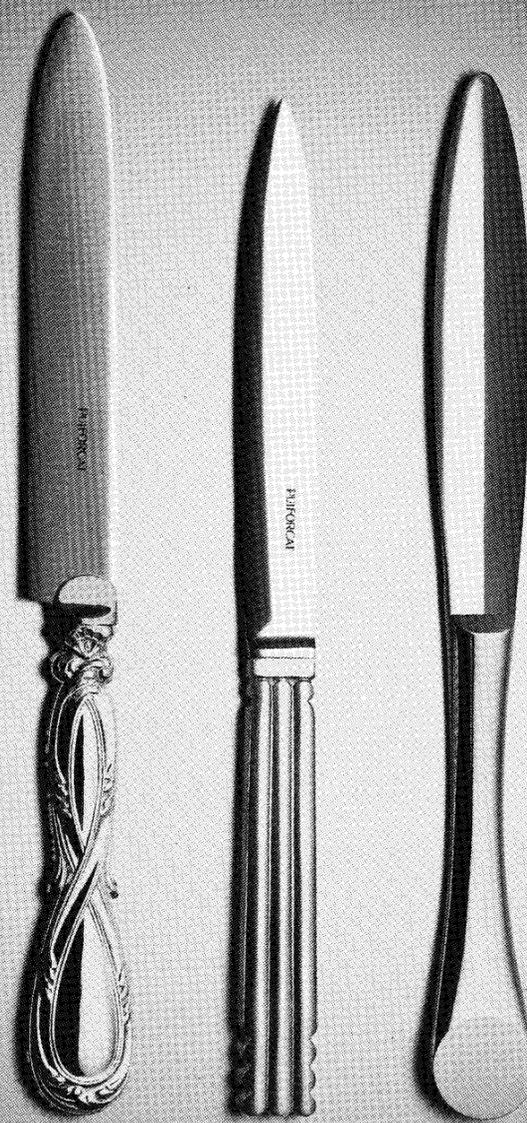
le congrès des journalistes cubains, Fidel Castro a dénoncé la responsabilité du gouvernement américain « par action, omission ou incitation » dans la vague d'attentats à la bombe contre des hôtels de La Havane en 1997. Durant les procès des deux principaux accusés, les Salvadoriens Raul Ernesto Cruz et Otto Rodriguez Llerena, l'accusation s'est centrée sur leurs liens avec la

Fondation nationale cubano-américaine, le principal groupe de l'exil de Miami. Pour tenter de prouver la responsabilité de cette organisation, les autorités cubaines n'ont pas hésité à brûler deux de leurs agents doubles, dont les témoignages ont été amplement diffusés par la télévision cubaine.

Jean-Michel Caroit

Jean-Claude Pomonti

PUIFORCAT. L'ÉLÉGANCE EST DE TOUTES LES TABLES.



1775-ROYAL  
Argent massif

1932-NANTES  
Métal argenté

1998-WAVE  
Acier massif

Boutiques Puiforcatt. Paris 8 : 2, avenue Matignon, tél : 01 45 63 10 10 et 22, rue François 1<sup>er</sup>, tél : 01 47 20 74 27.  
Monte-Carlo, 2, avenue des Spélugues, tél : 00 377 93 50 01 10. Liste des points de vente : 01 49 17 85 10.

**SÉNAT** Le débat qui s'est engagé au Sénat, mercredi 17 mars, sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à créer le pacte civil de solidarité (PACS) pour

les couples non mariés, homosexuels ou hétérosexuels, révèle l'embaras de la droite. Celle-ci est partagée entre le refus de toute reconnaissance légale des couples homosexuels et

l'extension de la notion de concubinage, proposée par la commission des lois (*Le Monde* du 17 mars). ● **LA DROITE** de l'Assemblée nationale hésite, elle aussi, entre le progrès repré-

senté par l'extension du concubinage, qu'elle pourrait défendre comme rendant inutile le PACS, et la crainte que ses électeurs n'acceptent pas le statut donné aux couples homosexuels.

● **LES SOCIALISTES** sont décidés à ne pas laisser « dénaturer » le PACS, mais sont prêts à y ajouter l'extension du concubinage aux homosexuels, que le Sénat la vote ou non.

## La droite est partagée sur la reconnaissance des couples homosexuels

L'inscription du concubinage dans le code civil, proposée par la commission des lois du Palais du Luxembourg comme alternative au PACS, ne fait pas l'unanimité dans la majorité sénatoriale et divise les députés de l'opposition. La gauche défend le pacte civil de solidarité

D'UN FAUTEUIL à l'autre, les remarques ont toujours fusé dans le même sens. « Qu'ils se marient ! », « vive la famille ! », ont répondu les sénateurs de droite à Elisabeth Guigou, garde des sceaux, qui a ouvert la discussion sur la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité (PACS), au Sénat, mercredi 17 mars. Ce furent les seuls moments d'enthousiasme des élus de la majorité sénatoriale, qui étaient à peine une dizaine dans l'hémicycle. « Chassez le naturel... », soupirait Simon Sutour (PS, Gard), dans les couloirs du Palais du Luxembourg. Au « perchoir », Guy Allouche (PS) a veillé à ce que la ministre, bien qu'habitée des lieux, ne soit pas trop interrompue.

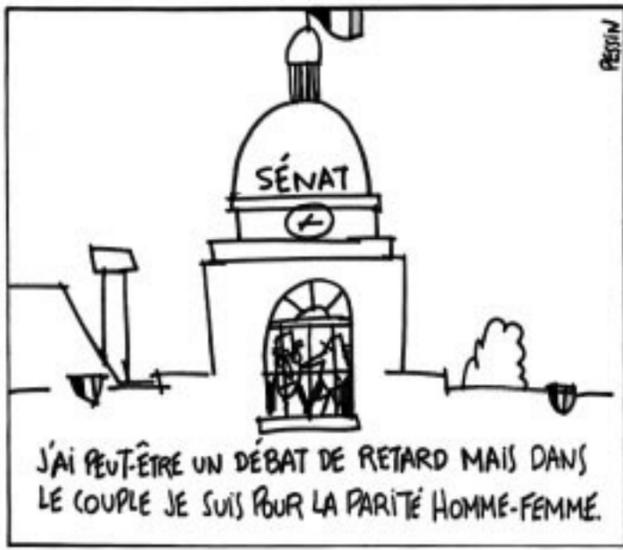
L'arrivée du texte au Sénat a pourtant marqué un tournant. En proposant, comme alternative au PACS, la reconnaissance du concubinage dans le code civil, Patrice Gélard (RPR), rapporteur de la commission des lois, a fait évoluer le débat. La question n'est plus seulement : « pour ou contre le texte de la gauche », mais plutôt : « comment améliorer les droits des couples non mariés, hétérosexuels et homosexuels ? ». Mercredi, M<sup>me</sup> Guigou a souligné cet « acquis considérable », en relevant que la discussion porte « maintenant, seulement, sur la manière de traduire en droit cette attente ».

Le débat s'est donc noué entre experts du droit civil : tour à tour,

la ministre de la justice, M. Gélard et Philippe Marini (RPR, Oise) ont décortiqué les avantages et les inconvénients du PACS et de la reconnaissance de l'union libre, jusque dans leurs moindres détails.

« Le pacte civil de solidarité... » : M<sup>me</sup> Guigou n'a eu de cesse de développer le sigle de la proposition de loi socialiste, « solution adaptée » aux problèmes des couples non mariés. Si le texte est « perfectible », a-t-elle admis (*lire ci-dessous*), « aucune des dispositions votées par l'Assemblée nationale n'est, en son principe, critiquable ». Le gouvernement est « bien sûr d'accord » sur le principe de non-discrimination à l'égard des concubins homosexuels, dès lors que le mariage et la filiation « ne sont pas en cause ». Mais le PACS « apporte un plus » au regard des droits. Au passage, M<sup>me</sup> Guigou a rendu hommage à Robert Badinter (PS, Hauts-de-Seine), qui, en 1982, alors garde des sceaux, avait fait supprimer la discrimination pénale liée à l'homosexualité.

Jeudi, l'ancien président du Conseil constitutionnel devait défendre le sous-amendement socialiste selon lequel la définition du concubinage vise, « clairement et nettement », les couples « sans distinction de sexe ». Piquante, M<sup>me</sup> Guigou a noté que « la suppression de la discrimination en considération du sexe des partenaires n'est pas proposée » par la majorité sénatoriale. Mercredi, la commission des lois a rejeté le



sous-amendement du PS par quinze voix - RPR et DL - contre douze - PS, PCF et UDF. M. Gélard, qui avait annoncé qu'il donnerait un « avis favorable » au sous-amendement (*Le Monde* du 17 mars), s'en est finalement tenu à la « sagesse » des commissaires. Pour Dinah Derycke (Nord), porte-parole du groupe socialiste, « les masques sont tombés ».

La ministre a pris un malin plaisir à expliquer que la proposition de la commission des lois du Sénat autorise « des concubins dont l'un pourrait être engagé dans les liens

du mariage à adopter des dispositifs patrimoniaux non limités ». « Quel paradoxe ! », s'est exclamée M<sup>me</sup> Guigou : en refusant le PACS au nom du mariage, votre commission propose un dispositif qui lui porte indirectement, mais clairement, atteinte. » Le PACS s'adresse à « ceux qui, de toute façon, ne seraient pas mariés », a-t-elle conclu.

MM. Gélard et Marini se sont efforcés de montrer que le PACS est « juridiquement inapplicable » et « fiscalement inéquitable ». Jacques Larché (Rép. et Ind.), président de

la commission des lois, a tenu à préciser que le Sénat avait abordé la proposition de loi « sans a priori moral ». Si les statistiques montrent que « 40 % des enfants naissent hors mariage », c'est « moins souvent » le cas avec l'arrivée du deuxième enfant, et encore « moins souvent » avec le troisième, a-t-il observé. Puis, grave : « La famille, nous dit-on, n'est plus ce qu'elle était. C'est vrai. Mais, pour nous, elle demeure un élément essentiel de notre ordre social. »

« La famille n'est plus ce qu'elle était, mais elle demeure un élément essentiel de notre ordre social »

« La famille a bon dos ! », s'est agacée Nicole Borvo (PCF, Paris), rappelant que, dans le passé, l'argument avait déjà servi, dans la même enceinte, à s'opposer au droit de vote des femmes ou à l'interruption volontaire de grossesse. Son collègue Robert Bret (Bouches-du-Rhône) a appuyé : « L'homosexualité existe, de même que les familles recomposées... » « Vous reconnaissez que vous voulez les généraliser ! », s'est

alarmé Dominique Braye (RPR, Yvelines).

Pierre Fauchon (Un. centr., Loiret-Cher) a tenté de montrer que la droite sénatoriale n'est pas un bloc. Tout en affirmant son attachement à la famille, le sénateur centriste a observé que « le problème des couples singuliers n'est pas nouveau ». « Simplement, a-t-il dit, il n'est plus possible de l'ignorer. Dès lors qu'on se soucie des questions qui touchent à la sexualité, n'ayons pas peur des mots ! » L'homosexualité a été « trop longtemps ignorée ou traitée dans un esprit d'intolérance et d'hypocrisie », a-t-il ajouté.

Au hit-parade des mots, la famille et le mariage ont battu à plates couture l'union libre et le PACS. Bernard Seillier (non inscrit, Aveyron), proche de Christine Boutin, a dénoncé la « quête pathétique » des homosexuels qui, à travers le PACS, veulent « satisfaire leur besoin d'identité ». Tenter de résoudre ce « problème insoluble », selon lui, « ne ferait qu'aggraver les dérives pathologiques de notre société, comme le suicide et la drogue ». Dans les tribunes, la députée des Yvelines, opposée à la reconnaissance du concubinage dans le code civil, acquiescait du regard, apparemment tranquille. Paradoxalement, en effet, les propositions du Sénat révèlent les divisions de la droite sur l'union libre.

Clarisse Fabre

### Les personnes « pacées » réputées « célibataires »

En créant une catégorie intermédiaire entre le mariage et le concubinage, fera-t-on naître une nouvelle catégorie de personnes ? En déclarant que les personnes « pacées » seront des célibataires, mercredi, Elisabeth Guigou, garde des sceaux, a voulu marquer la frontière entre le PACS et le mariage. Cette décision a des implications pratiques. L'adoption, par exemple, est fermée par la loi aux couples homosexuels, mais ouverte à une personne seule âgée de plus de vingt-huit ans. M<sup>me</sup> Guigou a toujours affirmé que le PACS n'ouvrirait pas droit à l'adoption, mais elle n'a pas jugé utile de l'écrire dans la proposition de loi, au grand dam de certains députés de l'opposition. Certes, une personne « pacée » pourrait ne pas être considérée comme une « personne seule » par l'administration, mais elle pourrait lui opposer qu'elle est juridiquement célibataire.

### Les socialistes refusent de dénaturer le PACS

BRIÈVEMENT, presque incidemment, le sujet a été évoqué à Matignon, mardi 16 mars, lors du petit déjeuner hebdomadaire entre Lionel Jospin, François Hollande et les dirigeants du Parti socialiste. L'idée d'introduire dans la proposition de loi sur le pacte civil de solidarité (PACS), quand elle reviendra en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, le 30 mars, la reconnaissance du concubinage « sans distinction de sexe » n'a pas posé de problème. « Si cela peut améliorer le dispositif, pourquoi s'en priver, observe le premier secrétaire du PS. Mais il n'est pas du tout question d'abandonner le PACS. » Un complément, oui ; une substitution, non.

En première lecture, le radical de gauche Alain Tourret, député du Calvados, avait déjà défendu l'intégration du concubinage dans le PACS, mais sa proposition, proche de celle de la sociologue Irène Théry et de Robert Badinter, avait été combattue par Véronique Neiertz, députée (PS) de

Seine-Saint-Denis, et rejetée par Elisabeth Guigou. Le 10 février, les rapporteurs du PACS à l'Assemblée, Patrick Bloche (PS, Paris) et Jean-Pierre Michel (MDC, Haute-Saône), ainsi que la présidente de la commission des lois, Catherine Tasca, avaient participé à une réunion de travail avec les sénateurs socialistes. « Nous avons réussi à établir une bonne synergie entre sénateurs et députés socialistes, observe M. Bloche, ce qui est extrêmement rare. » « L'important, c'était que les sénateurs socialistes n'entretenaient pas dans une logique exclusive du concubinage », ajoute-t-il.

#### « HYPOCRISIE »

Soucieux de ne pas être confondu avec un Sénat « ringardisé », les sénateurs socialistes ont de nouveau débattu de l'amendement de Patrice Gélard (RPR, Seine-Maritime), mardi 16 mars. Loin du débat sur la parité, qui avait fait resurgir des oppositions par rapport au texte du gouverne-

ment, ils se sont retrouvés sur une ligne consensuelle pour dénoncer l'« hypocrisie », selon la formule de Claude Estier, le président du groupe, de M. Gélard et défendre un sous-amendement - qui sera soutenu par M. Badinter - précisant que la reconnaissance du concubinage devait s'entendre « sans distinction de sexe ». La seule discussion a porté sur les fratries, que le sénateur de l'Essonne Jean-Luc Mélenchon voulait conserver dans le PACS, alors que le gouvernement est décidé à les traiter séparément.

Ni dans les instances du PS ni chez les députés socialistes, qui devaient en discuter la semaine prochaine, le débat sur le PACS n'a vraiment rebondi. D'un côté comme de l'autre, on nie que certains socialistes aient pu voir dans la formule sénatoriale sur le concubinage une opportunité pour « se débarrasser » du PACS. « Il y a maintenant une bonne cohésion de l'ensemble de la majorité sur cette question », souligne Michèle Sabban, chargée des femmes au secrétariat national du PS. « Il y a une volonté d'arriver à un consensus pour que le texte passe, ajoute-t-elle, mais il ne faut pas le dénaturer. » Après s'en être pris à la « grande hypocrisie » de la droite sénatoriale, M. Michel qualifie le concubinage de « situation de fait », mais admet qu'il « peut venir en plus mais pas au lieu du PACS ». Sur la même ligne, le PCF fustige les « démarches d'arrière-garde de la majorité sénatoriale ».

#### « COMPLÈTEMENT GODILLOTS »

Dans l'entourage de Jean-Marc Ayrault, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, le rajout sénatorial sur le concubinage « sans distinction de sexe » est plutôt vu d'un bon œil : « On ira couder au corps, comme un seul homme. C'est trop emblématique et beaucoup de députés ont été traumatisés par l'épisode du 9 octobre [1998], jour où l'absence de mobilisation de la gauche avait permis le rejet du PACS. » « Nous serons complètement godillots », ajoute-t-on, en rappelant que cette proposition de loi est « entièrement managée » par le gouvernement...

Michel Noblecourt

### L'opposition tiraillée entre la « ligne Boutin » et la « ligne Gélard »

TROQUER la « ligne Boutin » contre la « ligne Gélard » : une partie des députés de droite sont tentés, aujourd'hui, par l'idée de relayer la position défendue au Sénat par le rapporteur RPR Patrice Gélard (Seine-Maritime) lorsque le texte créant le pacte civil de solidarité (PACS) reviendra en deuxième lecture à l'Assemblée nationale, à partir du 30 mars. Les élus de l'opposition n'ont pas tous gardé, en effet, le meilleur souvenir de la tournure qu'avait prise, au Palais-Bourbon, la première lecture.

Si, dans un premier temps, la déconfiture des socialistes, provoquée par leur absentéisme, les avait réjouis, l'image donnée ultérieurement par certains des arguments, teintés d'« homophobie », échangés dans l'hémicycle les avait mis mal à l'aise.

« Il y a eu un ou deux dérapages qui ont nui à l'image de l'opposition, relève ainsi Bernard Accoyer (RPR, Haute-Savoie). Il faut essayer de tirer les leçons de ce que nous avons fait et éviter cette fois de prêter le flanc à des critiques injustes », ajoute cet orateur du groupe gaulliste. Aussi, tout en campant sur leur opposition au gouvernement, les députés de droite jettent-ils un œil intéressé vers le Palais du Luxembourg. Si, par surcroît, le dispositif de M. Gélard avait pour vertu de diviser la gauche, il ferait sans doute des adeptes à l'Assemblée.

Le groupe RPR n'a pas eu l'occasion de débattre de nouveau du PACS. Le groupe UDF, en revanche, a eu un premier échange, le 16 mars. Philippe Douste-Blazy, son président en même temps que celui de l'intergroupe de l'Alliance, souhaiterait d'ailleurs que celui-ci puisse en discuter, la semaine prochaine, avec M. Gélard et les autres membres de l'opposition de la commission des lois du Sénat. La discussion de mardi, dans les rangs de l'UDF, a montré que de profondes divergences demeurent. Cependant, il est déjà acquis que la plus radicale ennemie du PACS, la députée des Yvelines Christine Boutin, ne défendra pas, en deuxième lecture, de

motion de procédure ni ne sera porte-parole de son groupe. L'idée serait de s'opposer, mais sans s'engager dans une seconde guérilla, résume un des responsables de l'UDF.

La solution proposée par M. Gélard a séduit une partie des députés UDF. Elle est défendue, notamment, par son porte-parole de la première lecture - et qui devrait le rester lors de la deuxième -, Henri Plagnol (Val-de-Marne). « C'est une position judicieuse, qui apporte une réponse concrète à un état de fait, et, aussi, par son inscription dans le code civil, une forme de reconnaissance symbolique de l'homosexualité », explique ainsi M. Plagnol.

#### SYMBOLE À DOUBLE TRANCHANT

C'est précisément ce dernier aspect qui continue de heurter une partie de ses collègues. « Je ne vois pas comment l'opposition pourrait avaler la reconnaissance du couple homosexuel », s'élève ainsi Renaud Dutreil. Le député UDF de l'Aisne ne serait prêt à accepter un aménagement de la notion de concubinage que si était parallèlement abandonnée la « sexualisation du problème ». « Cela deviendrait alors un statut du cohabitant » incluant, le cas échéant, les fratries, explique-t-il, en rejetant catégoriquement toute solution qui aurait « une portée symbolique » quant à la reconnaissance du couple homosexuel. « Dans le cas contraire, met en garde M. Dutreil, si la droite essayait de diviser la gauche avec un symbole, elle se diviserait elle-même, et la "bonne idée" du Sénat se retournerait contre nous. »

Intéressé par le texte de M. Gélard, qui, selon lui, « apporte des améliorations », M. Accoyer convient que la reconnaissance du couple homosexuel dans le code civil ne peut pas faire l'unanimité à droite. Il rappelle qu'en tout état de cause, si la majorité campait sur le dispositif adopté en première lecture par l'Assemblée nationale, l'opposition se retrouverait unie pour le rejeter à nouveau.

Cécile Chambraud

## L'essentiel sur la France, sur « les » France



Document de référence, France présente une information synthétique et précise pour mieux connaître et mieux comprendre le pays, son histoire, ses composantes politiques, économiques, sociales et culturelles, sa place dans le monde.

**France**  
édition 1999, 272 pages, 15€ - 98,39F

En vente en librairie et par correspondance à La Documentation française

La documentation Française

Fax commandes : 01 40 15 68 00  
3615 ou 3616 la doc (1,29 F/mn)  
www.ladocfrancaise.gouv.fr

# Philippe Séguin veut incarner la seule alternative à la gauche

Le RPR et DL ont présenté leur « charte » pour le scrutin du 13 juin

Philippe Séguin (RPR) et Alain Madelin (DL), ont rendu publique, jeudi 18 mars, leur « charte européenne ». Les deux chefs de file de la liste « d'union de l'opposi-

tion » prônent une « Europe des libertés » présentée comme la seule alternative à l'« Europe socialiste ». Ils se situent dans le sillage du chef de l'Etat.

RIEN n'a été négligé. C'est dans une grande brasserie parisienne, « L'Européen », que Philippe Séguin et Alain Madelin ont présenté, jeudi 18 mars, leur « charte européenne pour l'union » dans la perspective des élections du 13 juin. Préparé depuis la fin janvier par un groupe de travail composé, pour le RPR, de Pierre Lellouche, député de Paris et ancien conseiller diplomatique de Jacques Chirac, et Jean-Claude Pasty, président du groupe de l'Union pour l'Europe au Parlement européen, et, pour Démocratie libérale, de Laurent Dominati, secrétaire général de DL, et Pierre Lequiller, député des Yvelines, le texte a fait l'objet d'ajustements jusqu'au dernier moment. C'est ainsi qu'il évoque des « scandales récents liés au fonctionnement de la Commission européenne », pour laquelle gaullistes et libéraux proposent un contrôle renforcé.

Alliés depuis quarante et un ans, comme aime à le rappeler le président du RPR depuis que les centristes ont choisi de présenter leur propre liste, les deux familles ont aisément trouvé un terrain d'entente. « Le véritable enjeu des élections européennes, c'est le choix entre

une Europe des libertés et une Europe socialiste. » Autrement dit, entre la liste conduite par M. Séguin et celle du premier secrétaire du PS, François Hollande, il n'y aurait rien, ou peu s'en faut. Jugeant le « débat archaïque entre "pro" et "anti-européens" », la « liste d'union de l'opposition » se raccroche au président de la République et à sa proposition de construire une « Europe unie des Etats ».

## « NE PAS POLÉMIQUER »

M. Séguin reconnaît que gaullistes et libéraux n'ont « pas exactement les mêmes vues sur l'évolution des services publics ou sur le rôle de l'Etat dans l'économie », ce qui ne les a « pas empêchés, par le passé, d'élaborer un programme commun de gouvernement ». Dans la négociation, le RPR s'est rendu aux arguments de son partenaire sur deux points au moins : il n'est pas fait allusion à une Constitution européenne, mais à « un document présentant de manière claire et concise les principes constitutionnels sur lesquels sera désormais fondée l'Union européenne » ; de même, il n'est pas fait mention d'un contre-pouvoir politique face à la Banque

centrale européenne. Les amis de M. Madelin, en revanche, ont concédé que l'élargissement de l'Europe doit être précédé d'une réforme des institutions. Celle-ci devrait intervenir au plus tard au deuxième trimestre de l'an 2000, lorsque la France assurera la présidence de l'Union.

En présentant la charte, le président du RPR a aussi dénoncé, sans le nommer, Charles Pasqua, accusé de « manifester à cette occasion [son] opposition au chef de l'Etat ». « En adoptant la position que l'on sait, M. Chevènement a donné une leçon de réalisme qui mériterait d'être méditée », a précisé M. Séguin. En revanche, vis-à-vis de François Bayrou et de ceux qui veulent « faire bande à part », le président du RPR s'est engagé à « ne pas polémiquer ». La campagne commune sera limitée à six grands meetings réunissant MM. Séguin et Madelin. Pour le reste, la tête de liste ira à la rencontre des Français. Prochaine destination, Le Croisic, où M. Séguin s'embarquera vendredi à bord d'un chalutier pour parler de l'Europe de la pêche.

Jean-Louis Saux

## « L'euro, formidable atout pour l'emploi »

LA « CHARTE EUROPÉENNE pour l'union », déclinée en dix objectifs par le RPR et Démocratie libérale, constitue « un contrat de législature ». « Si les socialistes et les sociaux-démocrates devaient dominer l'ensemble des institutions européennes - Conseil européen, Commission de Bruxelles et Parlement de Strasbourg -, il existerait alors un vrai risque de voir l'Europe mise au service d'une politique socialiste, de voir les dépenses publiques augmenter, les réglementations européennes se multiplier, et de voir se créer un impôt européen. »



VERBATIM

Sur le plan économique, « l'euro peut être un formidable atout pour la prospérité et pour l'emploi ». Mais « la France doit, à l'inverse des politiques menées par le gouvernement socialiste, diminuer le poids de ses prélèvements et de ses impôts, réduire ses dépenses publiques (...), réduire ses déficits et son endettement, diminuer le poids des réglementations trop lourdes ». Elle

doit aussi « ouvrir ses services publics à la concurrence afin de fournir les meilleurs services aux meilleurs prix ». « Le marché unique devra nécessairement s'accompagner d'une convergence fiscale. »

En matière sociale, « l'Europe incarne aujourd'hui un modèle de société caractérisé par un haut niveau de protection et de sécurité sociale (...). Cette ambition sociale ne passe pas par d'irréalistes projets des socialistes en faveur d'une harmonisation générale des salaires ou d'une protection sociale moyenne pour tous les Européens, ce qui signifierait une forte régression pour les Français. L'Europe sociale, c'est pour nous avant tout l'Europe de la création d'emplois, car le premier remède à l'exclusion, c'est d'avoir un emploi. C'est aussi la réforme indispensable de nos systèmes de protection sociale : retraites, assurance-maladie, chômage, pauvreté, exclusion ».

Sur le plan institutionnel, RPR et DL proposent de « renforcer la place du Conseil européen », lequel serait doté d'« une présidence stable » pour un mandat de deux ans et demi.

# Echanges d'amabilités aigres-douces au sein de la gauche « plurielle »

Le Parti socialiste ne veut pas le savoir, mais la campagne des élections européennes est bien engagée entre les listes qui se disputent les suffrages des électeurs de gauche

N'EN DÉPLAISE à la rumeur, n'en déplaise aux virulents démentis et aux confidences des dirigeants du Parti socialiste, la campagne pour les élections

## RÉCIT

On s'amuse follement au baptême de la liste communiste. Le champagne coule à flots

européennes, à gauche, a commencé. Incroyable ! Tous les jours, ou presque, un meeting d'« Arlette » et/ou d'« Alain » - deux à trois cents personnes en moyenne. Tous les deux à trois jours, un débat de « Dany » - entre cinq cents et huit cents curieux. Le 7 avril, Robert Hue entame une série de vingt-deux meetings : « Plus que pour la présidentielle », tient-il à préciser. Entre elles, les têtes de liste recommencent à échanger quelques propos plus aigres que doux. Les plus audacieux se risquent même à interpellier François Hollande, mais tout cela n'atteint pas la rue de Solferino, où l'on n'a jamais rien vu, rien lu, rien entendu. Circulez, rien à voir ! La gauche « plurielle » - pardon, le PS - n'est pas encore entrée en campagne.

● **Jeudi 11 mars, Sèvres.** « Dany » exulte : le PS vient de signer avec le MDC un texte dans lequel il renonce, « pour le moment », à la majorité qualifiée. La veille, à Bruxelles, il a dîné avec son ami Olivier Duhamel, candidat sur la liste socialiste. « Alors ? Depuis quand t'es pour l'unanimité ? » Ce soir, à Sèvres, il a quelques leçons d'Europe à donner. La fédération d'Etats-nations ? Une « contradiction en soi », un « cache pour ne pas nommer le sexe de l'ange Union européenne ». Les socialistes ? Daniel Cohn-Bendit est fatigué de « leurs mensonges permanents » sur l'Europe. « L'unanimité chaque fois qu'est en jeu un intérêt vital, qu'est-ce que ça veut dire ?, harangue la tête de liste des Verts. La défense ? La pêche ? La chasse ? Les bananes ? »

● **Samedi 13 mars, la merveilleuse « party » du Parti communiste.** On s'amuse follement au baptême de la liste communiste. Le champagne coule à flots. Les candidats ont un chic fou, les invités sont de choix : Lise London, Jorge Semprun... A l'exception de Georges Hage, qui continue « à préférer le Manifeste du Parti communiste de 1848 » au court « manifeste des 87 » de Roland Castro, tout le monde est « ra-vi » ! Un convive vient trouver Bernard Thibault : « Ma femme est actrice, elle est sur la liste. Elle est folle de vous. » Le PDG d'Yves Saint-Laurent, Pierre Bergé, s'étonne qu'on s'étonne de sa présence : « J'ai toujours été de gauche, non ? » Même le patron du Flore a accepté l'invitation à trinquer à la santé de Robert Hue. Et personne ne tient grief à Jean-Claude Gayssot de son retard : le camarade-ministre revient... de la Closerie des Lilas, où, en une ultime tentative, il a tenté de convaincre le chanteur Renaud de rallier la liste communiste.

Dans L'Événement (daté 18-24 mars), Alain Krivine enrage : « Robert Hue n'a pas sorti son programme, mais son carnet d'adresses mondaines. »

● **Dimanche 14 mars.** Sur Radio J, Michel Rocard s'esclaffe à l'idée que « deux nationalistes égarés dans nos propres rangs vont changer la politique de 220, 230 ou 240 » eurodéputés socialistes. « Vous ne prêtez tout de même pas l'imagination au MDC qu'il suffira à infléchir la politique européenne du Parti socialiste ? », demande l'ancien premier ministre. Nous pesons une douzaine de fois plus gros ! Le « citoyen » Sami Nair occupe désormais la troisième place sur la liste socialiste, celle qu'il convoitait ? « Un brave homme », sourit M. Rocard. D'ailleurs, « pour transformer deux militants anti-européens en députés fédéralistes, ce n'est pas cher, cela vaut la peine ». Sur France 3, quand Christine Ockrent tente les mêmes questions avec Martine Aubry, la ministre du travail et de l'emploi les balaise d'un geste - et le ministre de l'intérieur avec. Dans L'Événement, M. Krivine soupire : « Pour deux

strapontins européens, le sauvageon anti-maastrichtien rentre au bercail social-libéral. »

● **Mardi 16 mars, que les vrais européens se lèvent !** A « plus européen que moi, tu meurs ! », M. Cohn-Bendit excelle. Le 10 mars, les Verts avaient adressé un fax à tous les journalistes : « obligé » de se rendre à Bruxelles, le député européen annulait son meeting à Bure, en Moselle. Mardi, l'Europe vaut bien qu'il sacrifie encore une visite à Toulouse et même à Montauban, sa ville natale. « Dany » raconte volontiers qu'à 4h 30 du matin, un collaborateur du ministre des affaires étrangères allemand, son ami Joshka Fisher, l'a réveillé à Paris. Qu'on lui a demandé une note. Qu'il a pris le premier avion pour Bruxelles et qu'il a sans doute été la première de toutes les têtes de listes en France à connaître la démission de Jacques Santer.

● **Nuit de mercredi à jeudi, tout le monde attend la nouvelle « Huma ».** Sur les affiches, Marx s'est fait un masque aux concombres : « Un grand pas dans l'histoire de L'Humanité ». Au Grand Stade de Saint-Denis, M. Hue est, une fois de plus, aux anges. A ses convives, le député du Val-d'Oise confie combien il a été touché que Jack Lang soit venu s'asseoir la veille, pendant quinze minutes, à l'Assemblée nationale, à côté de lui, dans les rangs communistes. Combien, vraiment, les félicitations de Frédérique Bredin et de Jean Le Garrec au sujet de sa liste l'ont touché.

La Ligue communiste révolutionnaire attend, elle aussi, la nouvelle « Huma ». Elle s'estimait victime d'une odieuse censure de la part de l'ancienne et s'en est émue dans une lettre adressée au directeur, Pierre Zarka, relevant une « longue liste d'étourderies » du quotidien, apparemment très mal informé sur la campagne de la liste d'Arlette Laguiller et de M. Krivine. Mais la LCR en est sûre : « Nul doute » que la nouvelle formule du quotidien « remédiera à ces inadvertances »...

Ariane Chemin

## Nouveau CR-V : Vivez l'inédit au quotidien.



Une nouvelle motorisation avec un moteur 2.0i 147 chevaux pour encore plus de puissance. Un nouveau dessin de sièges et une meilleure précision dans les réglages pour encore plus de confort. Une ligne redessinée pour encore plus d'élégance. Nouveau CR-V, vivez l'inédit au quotidien ! Venez vite l'essayer chez votre concessionnaire.

Le concessionnaire le plus proche sur 3615 HONDA (2.23 F/mn).

A partir de **131 800<sup>F</sup>**

Prix TTC hors option du CR-V 2.0i S au 01.03.99 - AM 99

Modèle présenté CR-V 2.0i ES 156 800 FTTC avec peinture métallisée 2 000 FTTC - Tarif au 01.03.99 - AM 99. Consommations en l/100 kms, boîte manuelle : 11.9 (urbain)/8.4 (extra urbain)/9.7 (mixte)

# CR-V

L'innovation au service de l'homme.

# M<sup>me</sup> Pery prône un droit individuel à la formation professionnelle

La secrétaire d'Etat souhaite un développement de l'alternance

Nicole Pery, secrétaire d'Etat aux droits des femmes et à la formation professionnelle, a présenté, mercredi 17 mars, en conseil des ministres, un bilan critique du

système de formation professionnelle. Inégalitaire, il profite plus aux cadres qu'aux ouvriers, et il n'est plus adapté au nouveau marché du travail.

LE SYSTÈME français de formation professionnelle est profondément inégalitaire et totalement inadapté à la nouvelle donne du marché du travail. Consciente de cette situation, Nicole Pery s'était attelée, dès sa nomination au secrétariat d'Etat à la formation professionnelle, en mars 1998, à la rédaction d'un « livre blanc », dont elle a présenté les conclusions, mercredi 17 mars, en conseil des ministres. Intitulé *La formation professionnelle : diagnostics, défis et enjeux*, ce document de 240 pages servira de base à la concertation qu'elle va engager avec les partenaires sociaux, qui doit, selon elle, aboutir à l'instauration d'« un droit individuel à la formation » tout au long de la vie.

Malgré les progrès enregistrés grâce à la « loi Delors » de 1971, le bilan est médiocre. Dans l'introduction de ce rapport, M<sup>me</sup> Pery estime que « le système n'est pas toujours aussi efficace qu'il le devrait et demeure à bien des égards inégalitaire », alors que l'Etat, les entreprises, les régions et l'Uneduc y ont consacré plus de 140 milliards de francs en 1998. Une majorité de salariés n'a toujours pas accès à la formation : en 1995, seuls 17 % des ouvriers non qualifiés bénéficiaient d'une formation et 48 % des entreprises ne consacraient que le minimum fixé par la loi pour le plan de formation (0,9 % de la masse salariale).

Or les deux tiers des actifs n'ont

aucun diplôme, ou un titre inférieur ou égal au BEP. « Plus que le chômage des jeunes, c'est le chômage des personnes faiblement diplômées qui constitue une menace sociale pour les prochaines années », prévient le rapport. M<sup>me</sup> Pery constate aussi que, dans un monde où les ruptures professionnelles et la mobilité s'accroissent, la législation n'est plus adaptée.

Il est donc « urgent d'engager un processus de réforme » qui passera par la loi et par une meilleure application des textes existants. Le rapport propose de « poser les bases d'une nouvelle architecture » du système, prévoyant que la formation ne peut se limiter à un entretien des compétences uniquement destiné à s'adapter à son poste de travail, comme les responsables patronaux le suggèrent depuis quelques mois ; il doit aussi « garantir des possibilités de progression face aux aléas de la vie professionnelle ». Dans cet esprit, la principale piste de réforme réside dans la création d'« un droit individuel, transférable et garanti collectivement ».

#### MUTUALISATION DES FONDS

Chaque salarié accumulerait des droits à la formation et pourrait les utiliser à un moment de son choix, y compris quand il est au chômage ; il ne les perdrait pas en changeant d'entreprise. Ces droits seraient garantis par une mutualisation des fonds nécessaires (salaire, coût de l'enseignement), et ils seraient modulés suivant les situations individuelles. Ainsi, un jeune sans qualification pourrait avoir plus de droits qu'un diplômé, alors que les pratiques actuelles reproduisent les inégalités déjà présentes dans le système éducatif, la formation profitant davantage à ceux qui sont bien intégrés dans l'entreprise et qui ont déjà une qualification.

En recyclant une partie des crédits actuels, de 400 000 à 500 000 personnes pourraient suivre, chaque année, une formation qualifiante d'environ quatre cents heures, alors que, en dehors

du congé individuel de formation (formation longue bénéficiant à 25 000 personnes par an), les formations ont une durée moyenne de... quatre heures. Le rapport ouvre une deuxième piste : l'amélioration de la validation des acquis tout au long de la vie. Sans remettre en cause la légitimité des diplômes et des titres, M<sup>me</sup> Pery veut que les salariés puissent y accéder plus facilement en faisant valoir leur expérience. Enfin, elle plaide pour un développement de la formation en alternance, trop longtemps considérée comme un dernier recours.

Ces trois axes de réforme « supposent la mise en place d'une offre de service efficace et proche des usagers », conclut le rapport. Cela implique que les branches professionnelles et les entreprises d'un côté, les régions de l'autre, s'entendent pour mener une politique plus cohérente. Si le système mérite réforme, une nouvelle loi sur la formation professionnelle devra attendre qu'un espace s'ouvre dans le calendrier parlementaire au cours de la prochaine session (1999-2000).

Jean-Michel Bezat

# L'Insee donne une inquiétante photographie d'une France inégalitaire

La dernière livraison des « Données sociales », publiées tous les trois ans, à partir des statistiques établies au jour le jour par l'institut, permet, en les regroupant, de faire « parler » ces études chiffrées

DE LA PART de tous ceux qui utilisent ses travaux, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) est victime d'une indéniable ingratitude. Chaque jour, ou presque, il établit une multitude de statistiques, qui rythment la vie économique et sociale du pays ; il publie une quantité considérable d'études sur les sujets les plus divers, qui alimentent le débat public..., mais il n'est personne pour le féliciter de la rigueur avec laquelle il assume sa mission. Comme si cette surabondance de chiffres occultait la vue d'ensemble des mutations de la société française.

Intitulé *Données sociales, la société française* (506 pages, 245 F, 37,35 €), le volumineux document que l'institut publie jeudi 17 mars permet de rectifier cette image. Pour peu qu'on prenne en considération la totalité des statistiques que l'institut publie au jour le jour, on découvre une radiographie d'une extraordinaire précision de l'économie française ; on voit se dessiner les fractures qui l'affectent, celles qui se réduisent aussi bien que celles qui s'aggravent. Publiées une fois tous les trois ans,

ces *Données sociales* ne fournissent pas, en effet, de statistiques qu'on ne connaissait déjà. Compilation d'études déjà partiellement ou totalement publiées, sur les sujets les plus variés, l'ouvrage n'apprendra rien de réellement nouveau aux spécialistes des différents dossiers.

#### TENDANCE DE FOND

Mais veut-on savoir quelle importance a prise l'intérim dans le marché du travail ? Une étude fait le tour de la question et confirme la formidable expansion de cette forme nouvelle de gestion de la main-d'œuvre : sur l'ensemble de l'année 1997, l'Insee a dénombré 1 438 000 personnes ayant effectué au moins une mission. Veut-on comprendre si, après les Etats-Unis, la France connaît à son tour le phénomène des *working poors* (travailleurs pauvres) et quelle est son ampleur ? Un autre document rappelle la tendance de fond : la part des bas et des très bas salaires, dans l'ensemble du monde salarial, ne cesse de progresser puisque, dans le premier cas, le taux des salariés concernés est passé de 11,4 % en 1983 à 15,1 % en 1997. Cherche-t-on à connaître les dernières évolutions en matière de

patrimoine ? Ceux qui l'ont oublié pourront se souvenir, au détour d'une autre étude, que les inégalités, si elles ont cessé de se creuser depuis la fin des années 80, restent tout de même considérables, les 10 % des ménages les plus riches possédant la moitié des patrimoines.

On aurait donc tort de ne voir dans l'Insee qu'une sorte de grande surface de la connaissance statistique où l'on peut picorer ce que l'on cherche. Flexibilité accrue de la gestion de la main-d'œuvre grâce à l'intérim, développement du travail précaire, extrême concentration des patrimoines : au fil de ces études, par petites touches successives, c'est aussi une certaine image de la France qui prend forme. Une photographie inquiétante d'une France très inégalitaire. Alors que de nombreux pays développés n'ont pas d'appareil statistique digne de ce nom, c'est l'immense talent de l'Insee qui transparaît au travers de ces *Données sociales* : produire des chiffres qui soient indiscutables en même temps que le mode d'emploi pour les faire « parler ».

Laurent Mauduit

# La CFDT admettrait une « harmonisation » des cotisations de retraite

A QUELQUES JOURS de la remise au gouvernement du rapport du commissaire au Plan Jean-Michel Charpin sur l'avenir des retraites, la CFDT a présenté, mercredi 17 mars, quelques-unes de ses « exigences » pour « sauver » le système des retraites par répartition.

S'appuyant sur les résultats d'un sondage effectué par BVA pour la confédération, auprès d'un échantillon représentatif de 955 personnes, sur l'« avenir des retraites », Jean-Marie Toulisse, secrétaire national chargé de ce dossier, a tout d'abord plaidé pour la « garantie des droits acquis » face au « fort sentiment de crainte » constaté dans l'enquête d'opinion. « Il est tout à fait normal que nos concitoyens refusent en bloc la hausse des cotisations, le recul de l'âge de la retraite ou la baisse des pensions », a-t-il affirmé, 85 % des personnes interrogées se montrant inquiètes sur le financement futur des retraites.

Consciente qu'on ne peut réformer « une société soumise à la crainte », la CFDT entend donc garantir le pouvoir d'achat des futurs retraités, mais seulement grâce à une indexation des pensions sur les prix et non sur les salaires. « Il faut faire rentrer l'augmentation des pensions de retraite dans la négociation collective », a ajouté M. Toulisse. La centrale de Nicole Notat entend aussi profiter de la réforme du système pour instaurer des droits nouveaux. Il s'agirait, notamment, d'assouplir les modalités d'accès à la retraite, en permettant à chacun de choisir entre un départ précoce « avec un peu moins de pensions », ou plus tardif avec un peu plus de pensions ». Elle privilégie également l'idée du « capital temps-retraite », qui permettrait de prendre des droits à la retraite en cours de carrière.

Face à l'épineuse question de l'allongement des durées de cotisation, qui devraient passer,

selon le Plan, de trente-sept ans et demi à quarante-deux ans et demi pour les fonctionnaires, et de quarante ans aujourd'hui à quarante-deux ans et demi pour les salariés du privé (*Le Monde* du 26 février), M. Toulisse a rappelé que la CFDT n'était pas hostile à « une certaine harmonisation » des durées de cotisation : si la CFDT « ne demande pas un alignement des régimes spéciaux sur le régime général », car « ce serait une réforme par le bas », elle considère que l'âge du départ à la retraite doit dépendre de la durée de cotisation, et non d'un « couperet injuste », notamment pour « ceux qui ont commencé à travailler plus tôt ». « Si on réforme le système des retraites ce n'est pas pour que ce soit pire qu'avant. Ce n'est pas à un sacrifice collectif que nous appelons », a-t-il conclu.

Alexandre Garcia

**3 écoles de commerce :**  
**BAC + 5**  
**Concours en terminale**

**ESSCA** Angers - Paris  
**IÉSEG** Lille  
**ESDES** Lyon

03 20 54 58 92 04 72 32 50 48

Inscriptions  
concours 99  
jusqu'au 21 avril

**ACCÈS**



L'ABS,  
LE DOUBLE AIRBAG (1),  
L'AIR CONDITIONNÉ,  
LE DÉTECTEUR DE PLUIE (2)  
ET L'ANTI-DÉMARRAGE CODÉ SONT ACQUIS.  
VOTRE SENS DES AFFAIRES DOIT ÊTRE INNÉ.

Peugeot 605 à partir de 135 000 F TTC. Prix spécial pour une 605 Pléiade - 2.0i, essence, A.M. 99 au lieu de 160 000 F TTC (tarif conseillé au 4/01/99). Offre spéciale valable du 01/03/99 au 30/04/99 dans le Réseau Peugeot affichant l'opération. (1) Coussins gonflables de sécurité. (2) Essuie-vitre avant à détecteur de pluie. Modèle présenté : 605 Exécutive, 2.0i, essence, A.M. 99 avec option peinture métallisée.

PEUGEOT POUR QUE L'AUTOMOBILE SOIT TOUJOURS UN PLAISIR.

**605** PEUGEOT

# Les chasseurs « chargent » Dominique Voynet et ménagent Lionel Jospin

Ils ne manifesteront pas à Cintegabelle

TOULOUSE

de notre correspondant

Les chasseurs ne manifesteront pas à Cintegabelle, le canton de Haute-Garonne dont Lionel Jospin est l'élu, comme il en avaient brandi la menace. Après deux jours de congrès à Toulouse, mardi 16 et mercredi 17 mars, les fédérations de chasseurs ont décidé de maintenir la pression contre Dominique Voynet, accusée de vouloir la mort de la chasse en France, mais ces organisations, qui revendiquent plus d'un million et demi d'adhérents, ménagent M. Jospin, arbitre potentiel du conflit entre chasseurs et écologistes sur les dates de fermeture de la chasse aux oiseaux migrateurs.

Selon Pierre Daillant, président de l'Union des fédérations de chasseurs, la ministre de l'environnement « refuse le dialogue depuis des mois », car « elle a tout intérêt à ne pas répondre et à laisser les chasseurs s'énerver ». Plusieurs manifestations devraient être organisées avant les conclusions, en mai, du comité scientifique désigné par Matignon pour trancher la question technique de l'application en France de la directive européenne « oiseaux » de 1979. Dans le Centre, les chasseurs ont prévu d'offrir du muguet le 1<sup>er</sup> mai. A Toulouse, un grand rassemblement de tous les chasseurs du Sud-Ouest est annoncé pour le 10 avril. Pierre Fuziès, président de la fédé-

ration de Haute-Garonne, attend plus de trente mille manifestants. « Cintegabelle, c'était trop petit », explique cette figure régionale de la chasse, conseiller régional de Midi-Pyrénées depuis 1992.

Organisé dans sa ville, ce congrès était un peu le sien. La ligne pragmatique de M. Fuziès, disposé à s'allier à droite comme à gauche, pourvu que les intérêts des chasseurs soient sauvegardés, semble s'être imposée au cours des débats, organisés dans un strict huis clos et dont les travaux étaient seulement entrouverts aux « représentants des journaux cynégétiques ». Policier à la retraite, jadis membre du PS, M. Fuziès hésite encore sur sa participation à une liste pour les élections européennes (il était en quatrième position en 1994).

L'autre vedette du congrès a été, en effet, Jean Saint-Josse, qui devrait mener la liste Chasse, pêche, nature et traditions, le 13 juin, mais dont la présence n'a guère été goûtée par M. Daillant. Officiellement, les journées toulousaines, qui réunissent les assemblées générales de l'Union nationale des fédérations et du Syndicat national des chasseurs, n'étaient pas un congrès politique. Pour M. Daillant, le lobbying auprès des euro-députés est plus profitable que la constitution d'une liste séparée.

Stéphane Thépot

## Les députés adoptent le projet de loi sur les caisses d'épargne

LORS DU VOTE SOLENNEL à l'Assemblée nationale, mercredi 17 mars, sur le projet de loi sur les caisses d'épargne et la sécurité financière, chacun est rentré dans le rang. La veille, le groupe communiste avait annoncé qu'il voterait contre le texte et l'UDF qu'il s'abstiendrait (*Le Monde* du 18 mars). Mercredi, c'est l'inverse qui s'est produit : le groupe communiste - qui avait reçu une lettre de M. Strauss-Kahn apaisant ses craintes - s'est abstenu, tandis que l'UDF rejoignait le RPR et DL dans l'opposition. 254 députés se sont prononcés pour, 234 contre. Les caisses d'épargne devraient adopter un statut mutualiste et vendre leur capital à ceux de leurs trente millions de clients qui le souhaitent. Le volet « sécurité financière » du texte prévoit la mise en place de divers dispositifs pour mieux protéger les épargnants.

## Le Conseil constitutionnel « déséquilibre » l'accord de Nouméa, selon le FLNKS

LES RESPONSABLES indépendantistes de Nouvelle Calédonie se sont inquiétés, mercredi 17 mars, de la décision du Conseil constitutionnel sur les deux lois relatives à l'avenir du Territoire (*Le Monde* du 18 mars). Ils s'irritent, en particulier, de l'interprétation souple faite par le Conseil de la définition du corps électoral pour les Assemblées de province et le Congrès. « La décision du Conseil constitutionnel pose problème, car elle rend bancal un accord qui était équilibré », a estimé le président du FLNKS Roch Wamytan, sans toutefois remettre en cause la date des prochaines élections provinciales, le 9 mai. M. Wamytan entend « saisir dans les prochains jours le gouvernement pour qu'il revienne en fait à l'accord de Nouméa », lequel doit être, a-t-il souligné, respecté « dans l'esprit et dans la lettre ». De son côté, René Dosière (PS, Aisne), rapporteur des deux projets de loi, a jugé la décision du Conseil « malheureuse », car « elle remet en cause l'équilibre qui avait été trouvé ». (Corresp.)

## Des procédures d'urgence dans les juridictions administratives

LE CONSEIL DES MINISTRES a adopté, mercredi 17 mars, un projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives, présenté par Elisabeth Guigou, ministre de la justice. Ce texte institue de véritables procédures d'urgence devant les juridictions administratives qui, jusqu'à présent, en faisaient un usage restreint. Constatant que trop de justiciables se détournent du juge administratif au profit du juge judiciaire, le Conseil d'Etat avait préparé un projet de réforme (*Le Monde* du 8 janvier 1998) destiné à accroître la légitimité de la justice administrative, dont s'est inspiré le gouvernement. Les conditions d'acceptation du « sursis à exécution », rebaptisé « référé suspension », seraient modifiées : les justiciables qui feraient naître un simple doute sur la légalité d'une décision administrative (au lieu de prouver son illégalité de façon irréfutable) et qui montreraient qu'il y a urgence à la suspendre, pourraient obtenir gain de cause.

DEPÊCHE

■ **HOMMAGE** : le président de la République, Jacques Chirac, et le premier ministre Lionel Jospin ont salué la mémoire de Jean Pierre-Bloch, président d'honneur de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA), décédé mercredi 17 mars à Paris (*lire page 30*). « Certains hommes, a déclaré M. Chirac, évoquent immédiatement des mots, des valeurs, celles-là mêmes qui nous font vivre : le sens de l'honneur, la passion de la liberté, la capacité à dire non. Jean Pierre-Bloch était de ces hommes d'exception. » M. Jospin a rendu hommage à un homme qui « incarnait les valeurs républicaines ».

# Jacques Chirac refuse d'inscrire le CSM à l'ordre du jour du Congrès

La parité et la Cour pénale internationale seront soumises aux parlementaires

La réforme de la justice fait l'objet d'un nouvel affrontement entre l'Elysée et Matignon. En refusant l'inscription du texte sur le Conseil supérieur

de la magistrature à l'ordre du jour du Congrès du Parlement, qu'il convoquera pour entériner la parité et la Cour pénale internationale, le chef de

l'Etat renouvelle ses critiques sur les retards pris par le gouvernement dans le calendrier parlementaire. Son attitude est très contestée à gauche.

CONTRAIREMENT au souhait du gouvernement, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) ne figurera pas à l'ordre du jour du prochain Congrès du Parlement, qui doit se réunir pour adopter définitivement le projet de loi sur la parité entre les hommes et les femmes. Au cours de l'entretien informel entre Lionel Jospin et Jacques Chirac, mercredi 17 mars, avant le conseil des ministres, le chef de l'Etat a fait valoir ses prérogatives constitutionnelles en annonçant qu'il refusait d'inscrire la réforme du CSM, mais qu'il est prêt, en revanche, à soumettre au vote du Congrès la création de la Cour pénale internationale (CPI). « Si ce texte est adopté par les deux Assemblées d'ici la fin de la session, a indiqué la porte-parole de l'Elysée, Catherine Colonna, le président de la République se propose de soumettre au Congrès, en application de l'article 89 de la Constitution, les deux révisions constitutionnelles relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la Cour pénale internationale. »

C'est la deuxième fois que l'Ely-

sée et Matignon s'affrontent sur la réforme de la justice. A l'automne 1998, M. Chirac avait déjà indiqué à M. Jospin qu'il refuserait l'inscription du projet de loi constitutionnel sur le CSM, à l'ordre du jour du Congrès convoqué à la mi-janvier sur la ratification du traité d'Amsterdam. En faisant valoir qu'il souhaitait une « réforme globale » de la justice, le chef de l'Etat avait voulu, d'une part, souligner le retard pris par le gouvernement dans l'examen des autres textes relatifs à la justice (présomption d'innocence et relations entre le parquet et la chancellerie) et, d'autre part, éviter d'afficher les divisions de son camp sur une réforme dont M. Chirac revendique le parrainage. Cette attitude du chef de l'Etat avait suscité une réaction agacée du garde des sceaux, Elisabeth Guigou, qui avait souhaité que M. Chirac « clarifie » sa position.

Présentant le compte-rendu du conseil des ministres, Daniel Vaillant, ministre chargé des relations avec le Parlement, a observé que « la convocation d'un Congrès dépend exclusivement du président de

la République ». « Chacun pense ce qu'il veut de ces sujets touchant à la réforme de la justice », a-t-il souligné avant d'ajouter que « le gouvernement ne propose pas des révisions constitutionnelles pour qu'elles restent dans les cartons ». Il a également annoncé que le projet de loi constitutionnelle relatif à la CPI sera examiné début avril à l'Assemblée nationale.

« IL HÉSITE TOUT LE TEMPS »

L'attitude de M. Chirac a été très critiquée par la majorité socialiste de l'Assemblée nationale. François Hollande, premier secrétaire du PS, s'est étonné de ce refus. « Il souhaite attendre. Quelles en sont les raisons ? Je ne veux pas imaginer que ce soit parce qu'il doute de l'intérêt de ce texte. » Inscrire la réforme du CSM à l'ordre du jour du prochain Congrès aurait été « une bonne nouvelle pour l'indépendance de la magistrature », a-t-il ajouté. Encore plus sévère, le président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, s'est interrogé : « Est-ce que Jacques Chirac a oublié son discours sur la nécessaire ré-

forme de la vie publique et de l'administration française prononcé à Rennes ? » « J'ai l'impression que, lorsqu'il est au pied du mur, le président de la République hésite tout le temps. Heureusement qu'il y a la majorité plurielle pour faire avancer les choses ! », a-t-il ajouté.

A droite, seul Claude Goasguen, député (DL) de Paris, a justifié la position de M. Chirac en observant qu'elle était « tout à fait cohérente ». Rejetant les critiques des socialistes qui ne visent, selon lui, qu'« à entrer dans une période d'attaques contre le président de la République », M. Goasguen a observé que « le gouvernement ferait bien de balayer devant sa porte », car « on attend toujours sa grande réforme de la justice ».

Dans l'après-midi, M. Vaillant avait rappelé que le projet de loi sur la présomption d'innocence sera examiné les 23 et 24 mars à l'Assemblée nationale et que celui relatif aux rapports entre la chancellerie et le parquet viendra « dans les semaines ou les mois qui viennent ».

Pascale Robert-Diard

Alors que Dublin célèbre la Saint Patrick, John Jameson explore les catacombes. Ici, loin des regards indiscrets, son whiskey pourra vieillir en toute sérénité.

**JAMESON** L'IRLANDAIS...  
Depuis 1750

LE CONSEIL DES MINISTRES a adopté, mercredi 17 mars, un projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives, présenté par Elisabeth Guigou, ministre de la justice. Ce texte institue de véritables procédures d'urgence devant les juridictions administratives qui, jusqu'à présent, en faisaient un usage restreint. Constatant que trop de justiciables se détournent du juge administratif au profit du juge judiciaire, le Conseil d'Etat avait préparé un projet de réforme (*Le Monde* du 8 janvier 1998) destiné à accroître la légitimité de la justice administrative, dont s'est inspiré le gouvernement. Les conditions d'acceptation du « sursis à exécution », rebaptisé « référé suspension », seraient modifiées : les justiciables qui feraient naître un simple doute sur la légalité d'une décision administrative (au lieu de prouver son illégalité de façon irréfutable) et qui montreraient qu'il y a urgence à la suspendre, pourraient obtenir gain de cause.

LE CONSEIL DES MINISTRES a adopté, mercredi 17 mars, un projet de loi relatif au référé devant les juridictions administratives, présenté par Elisabeth Guigou, ministre de la justice. Ce texte institue de véritables procédures d'urgence devant les juridictions administratives qui, jusqu'à présent, en faisaient un usage restreint. Constatant que trop de justiciables se détournent du juge administratif au profit du juge judiciaire, le Conseil d'Etat avait préparé un projet de réforme (*Le Monde* du 8 janvier 1998) destiné à accroître la légitimité de la justice administrative, dont s'est inspiré le gouvernement. Les conditions d'acceptation du « sursis à exécution », rebaptisé « référé suspension », seraient modifiées : les justiciables qui feraient naître un simple doute sur la légalité d'une décision administrative (au lieu de prouver son illégalité de façon irréfutable) et qui montreraient qu'il y a urgence à la suspendre, pourraient obtenir gain de cause.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, CONSOMMEZ AVEC MODERATION.

**SANTÉ PUBLIQUE** Une nouvelle prise de conscience des dangers de l'alcoolisme se fait jour en France et l'alcool, qui provoque environ 40 000 morts par an, tend de

plus en plus à être considéré comme une « drogue dure ». ● LE RAPPORT de professeur Bernard Roques, qui avait comparé les dangers potentiels de l'alcool avec ceux de l'héroïne et

de la cocaïne, a marqué un tournant dans l'évolution des mentalités. ● LE PROCHAIN PLAN triennal du gouvernement contre les toxicomanies intégrera la lutte contre l'alcoolisme,

le tabagisme et l'abus de médicaments. ● DANS UN RAPPORT publié mercredi 17 mars, les professeurs Philippe-Jean Parquet et Michel Reynaud dressent un constat accablant

du dispositif de soins aux alcooliques. Ils formulent dix propositions pour améliorer la prise en charge des malades et la prévention (*lire aussi notre éditorial page 16*).

# La France commence à prendre conscience du fléau de l'alcoolisme

La consommation excessive d'alcool provoque chaque année la mort d'environ 40 000 personnes et la prise en charge des malades se révèle défailante. Selon Bernard Kouchner, la « tolérance à l'alcool contraste avec la sévérité déployée pour réprimer l'usage du cannabis »

LA FRANCE porte un regard nouveau sur son fléau atavique, l'alcoolisme. Depuis peu, l'alcool tend à être considéré comme une « drogue dure ». Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, qui considère l'alcool comme l'ennemi de la santé publique, nous a ainsi déclaré qu'« il y a aujourd'hui une réelle prise de conscience, parce que l'on a privilégié l'information objective » et parce que « la culture de santé publique s'impose de plus en plus dans ce pays ».

Le rapport commandé par M. Kouchner au professeur Bernard Roques, chercheur à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, a sans conteste contribué à cette évolution. En comparant le potentiel neurotoxique de l'alcool à celui de l'héroïne et de la cocaïne, l'expertise a replacé le débat sur des bases scientifiques, loin des idéologies qui trop souvent inspirent les discours sur les drogues (*Le Monde* du 17 juin 1998).

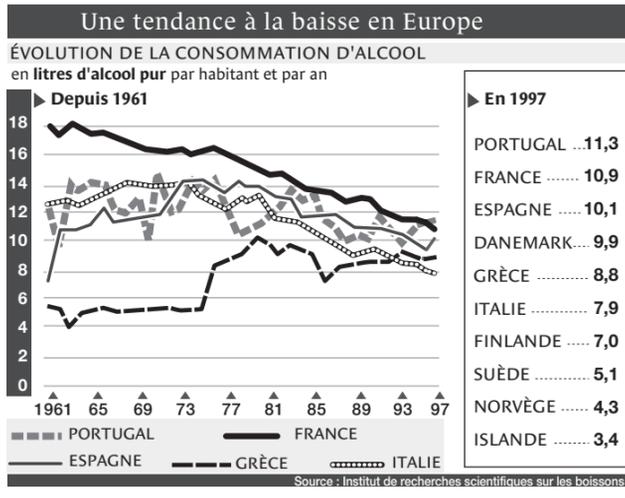
Conséquence directe du rapport Roques, l'extension des compétences de la Mission interministérielle à la lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt) à l'alcool, au tabac et aux médicaments, a donné corps à une nouvelle approche globale des phénomènes de dépendance, quel que soit le produit incriminé et quel que soit son statut

légal ou culturel. Dans sa note d'étape, rédigée en octobre 1998 à la demande du premier ministre et révélée dans ces colonnes (*Le Monde* du 8 janvier), Nicole Maestracci, présidente de la Mildt, a amorcé la mise en œuvre d'une politique pragmatique de lutte contre tous les produits toxiques, en plaçant la santé publique au cœur du dispositif.

### ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Tout récemment, la commission sociale de l'épiscopat français a surpris par une prise de position inspirée de ces considérations scientifiques. « L'alcool consommé longtemps et à fortes doses est un toxique notoirement plus dangereux que le cannabis », ont notamment déclaré les évêques (*Le Monde* du 13 mars).

Retenue parmi les « objectifs prioritaires » pour l'an 2 000, fixés par le Haut comité de la santé publique (HCSP), la réduction de 20 % de la mortalité liée à l'alcoolisme semble cependant mal partie. Près de cinq millions de personnes en France sont actuellement exposées par leur consommation d'alcool à des difficultés d'ordre médical, psychologique et social. Près de deux millions de personnes sont alcoolodépendantes. En 1996, le coût des seules pathologies liées directement ou indirectement à l'al-



coolisme oscillait entre 14 et 17 milliards de francs. En 1996-1997, une évaluation de la direction générale de la santé et de la direction des hôpitaux chiffrait le coût global de l'alcoolisme, en tant que maladie déclarée, à 80 milliards de francs minimum, soit 1 % du PIB.

Chaque année, environ 40 000 morts sont directement imputables à l'alcoolisme, impliqué dans un tiers des accidents de la circulation. Le dernier bilan des accidents mortels de la route, publié mercredi 17 mars, montre une hausse inquié-

tante (8 437 morts en 1998, contre 7 989 en 1997). Ils restent la première cause de mortalité des jeunes : 25 % des tués et 30 % des blessés avaient entre 15 et 24 ans en 1998. La baisse du taux d'alcoolémie maximale, ramené en 1995 à 0,5 grammes par litre de sang, ne semble pas avoir notablement infléchi les comportements d'ivresse au volant. Et l'abus d'alcool reste impliqué dans 20 % des accidents domestiques, 15 % des accidents du travail, 5 % des accidents du sport et 80 % des rixes, des bagarres et

des violences familiales. La consommation moyenne de boissons alcoolisées est, certes, orientée à la baisse depuis la fin des années 60 - 22,3 litres d'alcool pur par an par adulte de plus de 15 ans en 1970, 20,6 litres en 1980, 16,6 litres en 1990, 15,6 litres en 1996 -, mais l'objectif du HCSP de la ramener à 11,3 litres en l'an 2 000 est loin d'être atteint. Au total, 15,9 % des hommes et 5,1 % des femmes âgés de 18 ans et plus sont des buveurs excessifs.

### JEUNES CONSOMMATEURS

Les experts en santé publique constatent en outre une reprise significative de la consommation d'alcool chez les jeunes depuis 1991, confirmée en 1994 et en 1995. Selon le Comité français d'éducation à la santé, le pourcentage d'« abstinents » chez les 12-18 ans est ainsi passé de 53 % en 1991 à 35 % en 1995 et celui des buveurs occasionnels de 40 % à 60 %. Dans le même temps, la proportion de jeunes consommateurs d'alcools forts a doublé (de 25 % à 47 %).

Phénomène récent, une multiplication des « ivresses répétées » est signalée aussi bien chez les filles que chez les garçons, avec un corolaire : les mélanges de produits, ou polytoxicomanies. « C'est pourquoi la lutte contre l'alcoolisme doit s'inscrire dans une perspective globale sur

les conduites addictives », estime Bernard Kouchner.

La loi de financement de la Sécurité sociale « a [permis] de consolider le statut des centres spécialisés de prise en charge de l'alcoolisme, rappelle M. Kouchner, et ouvert des crédits nouveaux - 25 millions de francs - dans les programmes régionaux d'accès aux soins ». Une conférence de consensus sur le sevrage des alcooliques doit, par ailleurs, rendre ses conclusions dans quelques jours et une campagne nationale est prévue « avant l'été », axée sur la responsabilisation et la « réduction des risques » engendrés par l'abus d'alcool.

Surtout, la lutte contre l'alcoolisme fera partie intégrante du prochain plan triennal du gouvernement contre les toxicomanies. Dans la préface d'un *Dictionnaire des drogues, des toxicomanies et des dépendances* qui vient de paraître (éditions Larousse, 448 p., 130 F.), M. Kouchner écrit notamment que la « tolérance à l'alcool (...) contraste avec la sévérité déployée pour réprimer l'usage du cannabis ». Il réaffirme que « l'alcoolisme doit être combattu sans faiblesse ». Les lobbies du secteur - qui emploie plus de 500 000 personnes en France -, commencent à fourbir leurs armes...

Laurence Folléa

## Un rapport officiel dénonce les graves carences du système de soins

C'EST UN BILAN sévère de l'état des lieux de la prise en charge des personnes en difficulté avec l'alcool que dressent dans leur rapport les professeurs Michel Reynaud et Philippe-Jean Parquet. Pour les deux psychiatres, le dispositif de soins est, dans l'ensemble, peu efficace et inorganisé. La gravité du problème est largement sous-estimée et la politique de prévention est incohérente. L'ouvrage, publié mardi 16 mars, préfacé par Bernard Kouchner, secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale, résulte d'une mission dont les conclusions avaient été rendues publiques à la fin de 1997.

La situation est paradoxale : les centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie (CHAA), structures spécialisées avec un budget spécifique, soignent 88 000 personnes par an, soit 2 % à 4 % des personnes en difficultés avec l'alcool, tandis

que « les acteurs non spécifiques (qui voient [...] plus de 95 % des personnes en difficulté avec l'alcool) se limitent à traiter les complications somatiques ou psychiatriques de l'alcoolodépendance et ne savent pas organiser un véritable projet de soins alcoologiques efficace, poursuivi et évalué. »

Les professeurs Reynaud et Parquet citent une statistique accablante : « A l'heure actuelle, les [médecins] généralistes envoient en moyenne un patient tous les dix ans dans un CHAA. » Or, une « étude de prévalence en médecine générale (...) a montré qu'un patient adulte sur cinq présente un risque ou une pathologie liée à son alcoolisation. » Pourtant, en médecine générale, « moins de 50 % des patients en difficulté avec l'alcool sont identifiés en tant que tels. »

L'hôpital, où 20 % à 25 % des admis-

sions aux urgences sont liées à des problèmes d'alcool, n'est pas mieux loti : « Dans la grande majorité des cas, malgré des exceptions remarquables et courageuses, les patients en difficulté avec l'alcool sont très insuffisamment diagnostiqués et soignés dans les hôpitaux français. »

### RÉPONDRE AUX DIFFÉRENTS NIVEAUX

Notre système de soins ne sait pas répondre aux différents niveaux de difficultés avec l'alcool : d'une part, « l'abus d'alcool, qui est pourtant la phase où les risques familiaux et sociaux sont majeurs et où l'intervention a le plus de chance d'être efficace », d'autre part, l'alcoolodépendance « dans la mesure où le système de soins prend essentiellement en charge les complications et n'a pas les compétences pour le traitement spécifique des conduites d'alcoolisation. »

Sur la base d'une démarche centrée sur la personne, plutôt que sur le produit lui-même, les professeurs Reynaud et Parquet émettent dix propositions. Ils recommandent en particulier de « faire porter l'essentiel de l'information du public sur les usages à risques et la consommation nocive, afin de créer un climat sociologique favorable à un diagnostic et à une prise en charge précoce. » Il est urgent, selon eux, « de former les médecins, les paramédicaux et les travailleurs sociaux au repérage et à la prise en charge des buveurs abusifs. »

Une action préventive en direction des adolescents est à privilégier : « Les premières actions à mettre en œuvre doivent s'adresser aux jeunes de moins de 15 ans », précisent-ils. « Il ne s'agit pas d'empêcher toute consommation, mais d'aider les jeunes à devenir indépendants et autonomes face aux contraintes sociales et à la

consommation de produits toxiques, notamment l'alcool. »

Cela suppose d'« intégrer un programme d'éducation pour la santé dans l'éducation nationale » et d'« augmenter l'effectif du personnel compétent » (médecins scolaires, personnel infirmier, psychologues). Enfin, afin de permettre une meilleure élaboration d'un projet de prise en charge cohérent, les deux psychiatres plaident pour la mise en place d'un réseau de soins en alcoologie (un par département) regroupant les différents acteurs et doté de moyens financiers adéquats.

Paul Benkimoun

★ « Les Personnes en difficultés avec l'alcool », par les professeurs Michel Reynaud et Philippe-Jean Parquet (éditions CFES, 296 pages, 95 francs).

## En désintoxication : « De mon lit d'hôpital, je voyais les lettres lumineuses du bar d'en face »

SPONTANÉMENT, Francisco s'est accoudé, pour parler, au bar qui, dans son appartement, sépare la cuisine du salon. « Je suis alcoolique. Mais ne vous en faites pas : tant que je le dis, c'est que je vais bien... » Jusqu'à la fin de ses jours, ce trentenaire parisien sera « dans la bataille ». « Demain, je peux reprendre un verre. »

Ce n'est pas l'envie qui lui manque. Les premiers soleils de printemps, les terrasses qui tendent leurs chaises cannées, les bocks de bière bien fraîche « avec les petites gouttes de condensation », dit-il, rient de lui-même... Tranquillement, il assure pourtant qu'il ne cédera pas, trop heureux de profiter de « sursis » qui lui permet aujourd'hui de se rêver un avenir de restaurateur avec sa femme et son beau-fils, quelque part dans le Sud. « Normalement, je devrais être mort. »

De son enfance, il dit simplement qu'elle ne fut pas « spécialement malheureuse », tout juste marquée par ce sentiment d'un « manque de quelque chose ». Très vite, dès neuf-dix ans croit-il se souvenir, il cherche des produits pour « mieux vivre ». Les premiers verres de vin en famille, et les premiers joints tout seul, puis l'héroïne, dans laquelle il plonge. « Mais pour moi, la vraie drogue dure, c'est l'alcool. » Deux ans d'héroïne, dix ans d'alcool, compte-t-il, « parce que pour se débarrasser de la drogue, il suffit de chan-

ger de milieu, alors que dans notre société, l'alcool nous nargue partout, en permanence. »

Pendant dix ans, Francisco, barman, qui prend de la bière au petit-déjeuner, boit du matin au soir, « se finit » dans les cafés avant de rentrer chez lui, est considéré comme un excellent professionnel, « commerçant, sachant trinquer avec les clients, mettre de l'ambiance ». A vingt-six ans pourtant, il commence à moins bien « tenir » l'alcool, à trembler le matin ou s'évanouir au travail. « Je pensais avoir une maladie neurologique. Je ne me considérais pas comme un alcoolique, qui pour moi, à l'époque, était nécessairement un clochard sans volonté. Moi, j'avais été assez fort pour me sortir de la drogue ! »

### « COMME TOUT LE MONDE... »

Les médecins généralistes qu'il consulte vont dans son sens, lui prescrivent qu'un scanner du cerveau, qui des tranquillisants. Ceux qui lui demandent s'il boit s'entendent répondre « Oui, comme tout le monde... » et ne poussent pas plus loin la curiosité. Les plus avisés lui conseillent de modérer sa consommation alcool, « mais un alcoolique au stade de la dépendance ne peut pas boire raisonnablement. Il n'y a pas de contrôle possible sur l'alcool. »

Commence alors une longue errance de centres d'hygiène alimentaire et d'alcoologie en cures de dés-

intoxication hospitalières. Avec le recul, il s'amuserait presque de ces quelques semaines passées à l'hôpital de Senlis (Oise). « De mon lit, je voyais les lettres lumineuses du bar d'en face. Alors, le soir, je faisais le mur pour aller picoler. Le jour, on nous réunissait pour des projections de photos de foies cirrhotés. » Une semaine passée à l'hôpital psychiatrique, où il « devient un légume », le traumatise davantage. « Heureusement que ma famille m'a tiré de là... »

De cette époque, il garde un jugement sans appel sur les médecins qui ne comprennent pas grand-chose à l'alcoolisme. Qui ne savent que « faire la morale et des ordonnances ». Qui manquent surtout de disponibilité. « Si on appelle, c'est qu'on a besoin d'aide au moment où on appelle. Ce n'est pas pour s'entendre dire que le rendez-vous est fixé deux jours plus tard. » Et les délais d'attente ! « Deux mois, en région parisienne, pour les deux seuls bons centres de cure à l'hôpital. Entre-temps, les gens se foutent en l'air ou changent d'avis. »

Francesco a trouvé son salut dans le soutien d'anciens alcooliques. « J'ai appris ce qu'était ma maladie. Je libère mes émotions face à des gens qui peuvent comprendre. Et j'aide ceux qui arrivent, ce qui me rappelle d'où je viens. »

Pascale Krémer

Aer Lingus:

la seule  
compagnie  
à vous

proposer un

aller-retour  
Paris

Shannon  
quotidien

à partir  
du 28 mars.

Pour réserver ou pour obtenir des informations sur notre  
prix de lancement de 1.534F taxes comprises pour deux, contactez  
Aer Lingus, tél: 01 55 38 38 42, ou votre agence de voyages.

Aer Lingus

# Trois nationalistes corses sont jugés pour tentative d'attentat par la cour d'assises spéciale de Paris

En toile de fond du procès, la « guerre » qui opposait Cuncolta et MPA

La cour d'assises spéciale de Paris, présidée par Alain Verleene, juge depuis mardi trois nationalistes corses proches du mouvement A Cuncolta

naziunalista. Ils avaient été interpellés en 1996 alors que l'un d'eux, Jean-Laurent Leca, s'apprêtait à faire exploser une fourgonnette piégée

devant la Chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio. Son but, a-t-il assuré, était de venger la mort d'un lieutenant de François Santoni.

**ACCUSÉS** d'avoir tenté de faire exploser un véhicule piégé devant la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Ajaccio, le 23 mars 1996, trois nationalistes corses

sont jugés depuis mardi 16 mars par la cour d'assises spéciale de Paris. Proches de la Cuncolta naziunalista, vitrine légale du

FLNC-Canal historique, les trois hommes - Pierre Confaix, Jean-Laurent Leca et Joseph Santoni - sont notamment poursuivis pour « tentative de destruction de biens mobiliers et immobiliers par l'effet d'une substance explosive » et d'« association de malfaiteurs en vue de commettre des actes de terrorisme ». Ils avaient été surpris par des policiers aux abords de l'organisme consulaire présidé par un dirigeant du Mouvement pour l'autodétermination (MPA, vitrine du FLNC-Canal habituel), Gilbert Casanova.

Bien que défendu par les avocats habituels de la Cuncolta, comme ses deux co-accusés, Jean-Laurent Leca minimise la portée politique de cet attentat avorté en affirmant l'avoir conçu et préparé « seul ». Son but, soutient-il, était de venger la mort de Jules Massa, assassiné par des inconnus le 16 février 1996. La guerre fratricide opposant les deux organisations, dont onze militants ont été assassinés entre mai 1995 et février 1996, a donc servi de toile de fond au premier dossier corse examiné par la cour d'assises spéciale de Paris depuis sa création, en 1986.

Avec pudeur, M. Leca, âgé de

vingt-deux ans au moment des faits, explique que la disparition de Jules Massa l'a « affecté ». Les témoignages de ses proches et de la police soulignent l'admiration qu'il vouait à cet homme, devenu le compagnon de sa mère et qu'il considérait comme un « père ». Lieutenant et garde du corps de François Santoni, chef de la Cuncolta, Jules Massa avait accompagné M. Leca à des réunions du mouvement, dont ce dernier dit avoir été « un peu plus qu'un sympathisant, sans être vraiment un militant » - même s'il se déclare toujours « solidaire » de François Santoni. En 1995, le jeune homme était convoyeur de fonds à la société Bastia Securita, une entreprise proche de la Cuncolta où travaillait également Jules Massa.

Sur l'assassinat de ce dernier, M. Leca a échauffé un scénario dont la complexité rappelle celle de l'histoire récente des affrontements entre fractions nationalistes. Son « père » aurait été victime d'une « mise en scène organisée par des membres du MPA (...) qui voulaient se débarrasser de Jules Massa ». Sa mort serait liée à un « incident » survenu à la chambre de commerce au début de 1996 : François Santoni et son garde du corps s'y étaient rendus pour rencontrer Gilbert Casanova, en vue de rétablir « la paix » entre les mouvements rivaux ; pendant que Jules Massa attendait dans le hall, deux hommes l'avaient agressé verbalement. Des « membres du MPA » auraient ensuite fait savoir aux deux hommes que Jules Massa avait déclaré qu'il « les ferait descendre ». Cette confidence serait à l'origine de son assassinat.

« *Vus d'ici*, prévient le président

de la cour d'assises spéciale, Alain Verleene, de tels incidents peuvent apparaître relativement mineurs, mais ils ont en Corse une ampleur astronomique ». Pas pour M. Leca : « J'ai décidé de m'en prendre à la CCI pour qu'il n'y ait plus de négociations entre la Cuncolta et le MPA (...) Ce bâtiment représentait pour moi le fief du MPA tenu par Gilbert Casanova et le lieu d'où est partie la mise en scène qui a conduit à l'as-

## Un scénario dont la complexité rappelle celle de l'histoire récente des affrontements entre fractions nationalistes

sassinat de Jules Massa. » Le jeune homme affirme avoir conduit ce projet de son « propre chef ». Le 23 mars 1996, juste après minuit, il a été appréhendé au volant d'une fourgonnette bourrée d'explosifs, garée devant l'entrée de l'édifice. Il avait été pris en filature avec ses deux compagnons par des policiers, intrigués par leur comportement « suspect ». La présence de ces deux complices affaiblit la version de l'acte d'un solitaire, aux yeux de l'avocat général Gino Nocchi, qui soutient la thèse de l'« organisation concertée d'un attentat ». Il relève aussi les très nombreux appels téléphoniques échangés, dans les jours précédant

l'action, entre les trois accusés. En sens inverse, M. Leca a convaincu les enquêteurs de sa capacité à opérer, seul, le montage de la bombe trouvée dans la fourgonnette : quarante-sept bâtons de dynamite, cinq bonbonnes de gaz et un dispositif de mise à feu télécommandé. L'accusé précise qu'il pouvait ainsi s'assurer qu'aucun passant ne se trouverait alentour. Selon l'expertise, l'explosion aurait toutefois produit des « projections d'éclats métalliques vulnérants des bouteilles de gaz et du véhicule dans un périmètre compris entre 100 et 200 mètres ».

Surpris alors qu'il s'apprêtait à monter dans la fourgonnette, Joseph Santoni a été interpellé en flagrant délit. Agé de quarante-trois ans, cet agriculteur (qui n'est pas un parent du chef de la Cuncolta) admet avoir été militant du mouvement. Il assure qu'il se trouvait avec M. Leca afin d'éloigner la voiture de la CCI, affirmant l'avoir convaincu de renoncer à son projet. « Ce n'était pas le moment de faire une bêtise, alors que la Cuncolta était dans une démarche de paix », commente-t-il. M. Leca souscrit à cette version, alors qu'il avait expliqué aux policiers avoir procédé, le même soir, à deux tentatives infructueuses de mise à feu. Le troisième homme, Pierre Confaix, un chauffeur-livreur de trente-quatre ans, naguère « militant » de la Cuncolta, attendait ses amis derrière la CCI à bord de la voiture, pour « rendre service ».

L'audience, qui se tient en l'absence de toute partie civile, doit se prolonger jusqu'au vendredi 19 mars.

Erich Inciyan

# Le CSM propose la mise à la retraite d'Alain Terrail

Le magistrat, avocat général de la Cour de cassation, était l'auteur d'écrits à caractère antisémite dans une revue syndicale

**LE CONSEIL** supérieur de la magistrature (CSM) a rendu, mercredi 17 mars, un avis proposant la mise à la retraite d'office d'Alain Terrail, soixante-cinq ans, avocat général de la Cour de cassation, qui avait publié un article à caractère antisémite dans une revue syndicale (*Le Monde* du 2 décembre 1998). La formation disciplinaire du CSM compétente pour les magistrats du parquet, dont l'avis avait été sollicité par la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, a estimé que les écrits de M. Terrail ne sauraient être « admis de qui-conque, a fortiori d'un magistrat exerçant de hautes fonctions impliquant une totale maîtrise de la pensée et de la plume ».

Dans un court billet de la revue de l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) mettant en cause l'ancien substitut toulonnais Albert Lévy, Alain Terrail avait écrit : « Tant va Lévy au four... qu'à la fin il se brûle. » Cette phrase, qui avait suscité l'indignation de la magistrature, avait conduit la ministre de la justice à saisir le CSM aux fins de poursuites disciplinaires tandis qu'une enquête préliminaire était ouverte par le parquet de Paris. Les écrits de M. Terrail avaient également entraîné une crise au sein de l'APM, qui s'était soldée par la démission de son ancien président Georges Fenech et le remplacement du bureau de l'association.

L'avis de la formation disciplinaire du CSM, présidée par le procureur général près la Cour de cassation, Jean-François Burgelin, est sans appel pour Alain Terrail. Estimant que « le rappo-

chement du patronyme du magistrat ainsi mis en cause [Lévy] et du substantif "four" ne peut qu'évoquer le génocide dont furent victimes les populations juives sous le régime nazi », le CSM considère que « l'écrit de M. Terrail ne peut que douloureusement heurter la sensibilité de tout un chacun, et notamment de tous ceux qui ont été victimes ou proches des victimes de l'antisémitisme ».

## POURSUITES JUDICIAIRES

Les explications d'Alain Terrail, qui avait fait valoir que la phrase incriminée résultait d'une coupe malencontreuse, n'ont pas plus convaincu le CSM. « A supposer même, relève ainsi le Conseil, que la phrase incriminée soit due à une maladresse de rédaction sans correspondre ni à une intention antisémite, ni à sa pensée profonde, il reste cependant que la forme sous laquelle elle a été publiée, après relecture de sa part, ne saurait être admise. Concluant que M. Terrail « a manqué aux devoirs de son état, à la délicatesse et à la réserve », le CSM estime qu'il y a lieu de sanctionner l'avocat général près la Cour de cassation par une mise à la retraite d'office.

Il revient au garde des sceaux de décider, dans les prochains jours, au vu de cet avis, de la sanction disciplinaire à infliger au magistrat. M. Terrail encourt néanmoins toujours des poursuites judiciaires : le parquet de Paris, qui a bouclé son enquête préliminaire, s'apprête en effet à ouvrir une information judiciaire.

Cécile Prieur

Carine Seiler, présidente de l'UNEF-ID

## « L'essentiel des différences qui existaient entre l'UNEF-ID et l'UNEF a disparu »

La présidente de l'UNEF-ID, Carine Seiler, prend position, dans un entretien au *Monde*, pour la « réunification » des syndicats étudiants. Au-de-

là de l'UNEF-ID et de l'UNEF, entre lesquels « les clivages d'autrefois se sont atténués », elle adresse cet appel à « toutes les forces du monde

étudiant ». « Les mesures tardent », estime-t-elle à propos des différents chantiers ouverts par Claude Allègre.

« L'UNEF-ID et l'UNEF, pour la première fois réunies sur une même liste, ont remporté les élections à la MNEF avec 40 % des voix (*Le Monde* du 12 mars). Ce résultat laisse-t-il présager d'autres rapprochements ?

— Ce rapprochement, nous l'appelons de nos vœux. Les clivages d'autrefois se sont atténués. Concrètement, le mur de Berlin est tombé. L'essentiel des différences qui existaient entre l'UNEF-ID et l'UNEF a disparu. Nous appelons donc le mouvement à se réunifier et à se doter d'une structure unitaire plus puissante pour éviter une dispersion de ses forces.

— Cet appel à la réunification ne s'adresse-t-il qu'à l'UNEF ou concerne-t-il également les autres forces associatives ?

— Il s'adresse à toutes les forces du monde étudiant. La question est de savoir quelle serait l'identité de la grande UNEF qu'il s'agit de reconstituer. L'UNEF-ID se situe comme un syndicat de transformation sociale qui ne peut se satisfaire du statu quo. Il faut réformer le système d'aides sociales, réfléchir à la pédagogie... Beaucoup reste à faire pour rendre notre université véritablement démocratique, qu'elle réduise les inégalités. La cogestion est une autre idée forte. Les étudiants sont des citoyens. Il est inconcevable qu'ils ne participent pas à la prise de décision pour ce qui les concerne.

» Nous avons aussi un rôle d'organisation de jeunesse, d'intervention pour la défense des étudiants étrangers, contre l'extrême droite, parce que nous défendons des valeurs de solidarité, d'égalité des droits. Nous devons enfin répondre concrètement aux problèmes des

étudiants, de défense, d'aide au quotidien et de service. Car ce qui manque à l'université, ce sont des lieux de vie de citoyenneté, de vie culturelle. C'est pourquoi nous nous adressons aussi à toutes les associations locales, culturelles, d'étudiants étrangers... et tous ceux qui les fédèrent.

— Sur quelles bases politiques devrait s'opérer cette réunification ? Cet appel ne risque-t-il pas d'apparaître comme une volonté d'hégémonie ?

— Avec plus de 40 % des voix, l'UNEF-ID est aujourd'hui la première force chez les étudiants lors de toutes les élections nationales. Nous sommes déjà l'interlocuteur principal en milieu étudiant. Nous aurions pu nous satisfaire de cette situation et en rester là. Alors, on aurait pu nous reprocher notre hégémonie. Nous avons, au contraire, choisi de lancer un appel très large à l'unité pour reconstituer une grande organisation. Quand il n'y avait qu'une seule UNEF, dans les années 50-60, on ne critiquait pas son hégémonie.

— Quel appréciation portez-

vous sur la politique de Claude Allègre à l'égard des étudiants ?

— Claude Allègre a ouvert plusieurs chantiers. Beaucoup de pistes sont ouvertes, mais les mesures tardent. Le ministre a présenté un plan social en juillet 1998. Certes, le demi-tarif dans les transports en région parisienne a été mis en place. Mais quand va s'appliquer le maintien de la bourse en cas de redoublement ? Quand vont se réunir les premières commissions donnant une allocation d'étude à des étudiants en situation d'autonomie par rapport à leurs parents ? Qu'en est-il de l'exonération sur les droits d'inscription ? Ces mesures devaient être applicables dès la rentrée prochaine, mais aucune décision n'est prise. Les étudiants ont le sentiment que les engagements pris à leur égard n'ont pas été remplis.

— Vous lancez une campagne de pétition sur la préparation du schéma des universités du troisième millénaire. Ses premières orientations vous paraissent-elles insuffisantes ?

— Ce schéma prévoit de consacrer 25 % des crédits en faveur de la vie

étudiante, qui sont loin d'être vraiment débloqués. Les étudiants sont exclus des premières discussions. Ce n'est pas acceptable. La seconde idée de ce schéma prévoit d'adapter les universités françaises pour les aider à affronter la concurrence internationale. Certaines propositions qui émergent font état d'une volonté de regroupement autour de pôles forts. Elles nous paraissent dangereuses. Nous craignons la concentration des efforts de recherche sur quelques sites, dans les grandes universités, pôles européens ou à vocation mondiale, qui provoquerait un décrochage à l'égard des universités moyennes ou petites universités. Qu'en sera-t-il du principe d'égalité entre les étudiants ?

— Où en êtes-vous des discussions sur l'harmonisation européenne ?

— Le projet ressemble plus à une réforme des cycles universitaires franco-française. Quelle est sa finalité ? La discussion ne fait que commencer. Nous refusons toute application sans un cadrage national. Il ne peut être question d'accepter que chaque université décide, seule, ce que seront ces projets d'harmonisation européenne. Si cette réforme peut permettre aux étudiants des cycles courts, DUT ou BTS, de trouver une inscription sans sélection, des débouchés ou de nouvelles possibilités de poursuite d'études, alors elle ira dans le bon sens. Si elle favorise l'ouverture des 3<sup>es</sup> cycles à tous les étudiants de maîtrise qui attendent de préparer leur insertion professionnelle, alors, là aussi, elle aura rempli son objectif. »

Propos recueillis par Michel Delberghe

## Daniel Le Bret quitte la direction du SNUipp

Le secrétaire général du syndicat d'enseignants du premier degré se rend « disponible pour contribuer au développement » de la FSU

LES GRANDES MANŒUVRES sont engagées au sein de la principale organisation des personnels de l'éducation nationale. Une semaine après l'annonce de la démission de Michel Deschamps, secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU), candidat sur la liste du Parti communiste pour les élections européennes, le Syndicat national des instituteurs et professeurs d'écoles (SNUipp) pose publiquement la question de sa succession. Réuni en conseil national extraordinaire, mercredi 17 mars, le SNUipp a décidé de « dégager » Daniel Le Bret de son mandat de secrétaire général, afin de le rendre « disponible pour contribuer au développement de la FSU ».

Alors qu'un comité fédéral devrait se prononcer, les 22 et 23 mars, sur l'organisation de la future direction de la Fédération, le SNUipp, syndicat majoritaire dans le premier degré, a choisi « d'engager publiquement le débat quels que soient les choix que fera la FSU dans l'élection de sa direction ». Pour Daniel Le Bret, « la situation exceptionnelle » créée par la démission de M. Deschamps nécessite que « les cartes soient mises sur la table ».

Dans un texte rendu public jeudi 18 mars, le conseil national du SNUipp, faisant allusion aux « rumeurs » de querelle avec le SNES, syndicat majoritaire dans les collèges et lycées, regrette qu'« en cette période, on accentue artificiellement des divergences entre premier et second degré (...). Nous devons saisir l'opportunité pour que ce ne soient pas les oppositions de personnes ou les « guerres de succes-

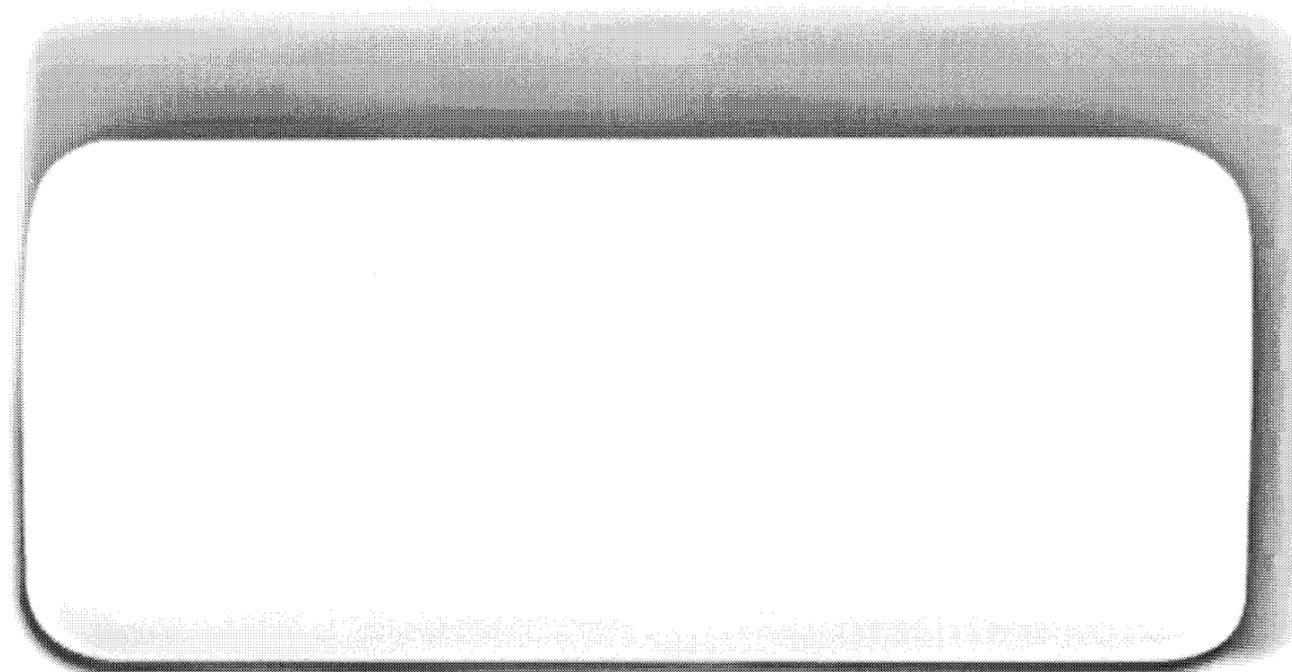
sions » qui deviennent subitement les préoccupations principales ».

Le SNUipp, qui a démontré lors de la journée de grève du 15 mars dans les écoles sa capacité à mobiliser la profession, souhaite que la FSU « gagne un deuxième souffle » et « prenne sa place dans le mouvement social ». Le syndicat considère que la Fédération doit notamment « poursuivre son effort pour le rajeunissement et la féminisation de ses cadres (...) et élire un secrétariat véritablement pluraliste et collégial ». Cette prise de position rejoint celle de Michel Deschamps qui, dans un entretien au *Monde* du 10 septembre 1998, faisait valoir sa préférence « pour un fonctionnement plus collégial » et la nécessité d'un renouvellement de génération à la tête de la Fédération. Mais cette formule laisse ouverte le choix d'un « porte-parole ».

### FORUM NATIONAL

La direction du SNUipp est quant à elle toujours dirigée par un trio. Secrétaire général depuis sa création en 1993, M. Le Bret cède sa place à Nicole Geneix, secrétaire générale adjointe, elle-même remplacée par Laurent Quintard. Enfin Laurent Zappi demeure le second secrétaire général adjoint. Cette prise de position du Snuipp intervient à la veille d'un week-end chargé pour les adhérents de la Fédération. Alors que le SNES espère « une forte mobilisation » lors de la manifestation, samedi 20 mars à Paris, des enseignants du second degré, la FSU organisera, dimanche 21 mars, un forum national.

Sandrine Blanchard



## L'économie de montagne a retrouvé de l'élan

Pour la première fois depuis trois ans, le gouvernement réunit, vendredi 19 mars, le Conseil de la montagne. Après des décennies de régression, les cinq massifs français ont inversé la tendance. Ce développement économique se traduit par une démographie en expansion

### TOULOUSE

de notre correspondant régional

C'est une surprise : la montagne française va bien. Le Conseil national de la montagne, qui se réunit vendredi 19 mars à Ax-les-Thermes (Ariège) en présence de son président, le premier ministre Lionel Jospin, et de quatre membres du gouvernement (M<sup>mes</sup> Voynet et Demessine, MM. Glavany et Besson), devrait tirer un bilan « globalement positif » de la politique menée en faveur des cinq massifs du territoire.

Un tel déplacement dans la petite commune pyrénéenne dont le maire n'est autre que le président (PS) de la commission des finances à l'Assemblée nationale, Augustin Bonrepaux, marque une double vo-

lonté : relancer la politique de la montagne - le Conseil ne s'était pas réuni depuis trois ans - et faire savoir que l'action de l'Etat en matière d'aménagement du territoire fonctionne.

Ça fonctionne même plutôt fort. Les massifs des Alpes, du Jura, des Vosges, des Pyrénées et du Massif Central - près d'un quart du territoire national -, qu'on croyait inégalement condamnés au déclin économique et à la désertification humaine, sont devenus, ces dernières années, des zones actives qui n'ont plus grand-chose à envier aux espaces ruraux des plaines ou des coteaux. Une étude d'évaluation du Commissariat général du Plan - qui doit être rendue publique lors de la réunion du conseil - estime que « la

politique de la montagne peut être considérée comme positive en termes de développement des activités et de maintien des populations, d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement ». Même si « des disparités importantes » entre les cinq massifs et au sein de ces massifs sont relevées, l'instance du Plan remarque surtout l'émergence de « nouvelles dynamiques territoriales, qui inversent des tendances régressives parfois anciennes ».

Pourtant, la montagne française présente un concentré de handicaps : enclavement, climat difficile, environnement hostile, économie pastorale sinistrée, désindustrialisation, territoires en déshérence. Quand, il y a trente ans, la Délégation à l'aménagement du territoire

et à l'action régionale (Datar) engagea ses premières mesures, formalisées ensuite par la « loi montagne » du 9 janvier 1985, on était en pleine période d'exode rural. Il s'agissait alors d'apporter des compensations à un territoire en voie de quasi-disparition, par l'application d'une politique de crédits spécifiques.

Trente ans après, le bilan va bien au-delà, la tendance à la décadence s'est inversée. Confirmation spectaculaire : la démographie. Grâce à un flux migratoire inattendu, la population croît en moyenne chaque année de 0,3 % depuis 1982, presque autant que la moyenne française. Désormais, on s'installe plus en montagne qu'on n'en part. Les taux d'activité sont semblables à ceux de la moyenne nationale, et le chômage inférieur de deux points. Le nombre d'exploitations agricoles n'a pas baissé plus rapidement qu'en plaine. Si l'activité agropastorale fournit les revenus d'un tiers inférieurs à la moyenne nationale, elle a permis, outre l'entretien des territoires, la promotion de produits traditionnels de qualité et de nouvelles activités agricoles ou artisanales.

L'attractivité des zones montagneuses s'en est trouvée renforcée, d'autant plus que la préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et des paysages est globalement satisfaisante, en dépit de quelques « verrues » apparues prin-

cipalement dans les Alpes. Résultat : autour du tourisme, d'hiver ou d'été, de nouvelles activités ont vu le jour, apportant 20 milliards de francs de chiffre d'affaire chaque saison (3,05 milliards d'euros), et 120 000 emplois directs ont été créés, plus que les 70 000 perdus depuis 1982 dans le secteur primaire.

### UN ESPACE MULTIFONCTIONS

Au-delà des mesures sectorielles qui ont permis de relancer l'activité rurale, une dynamique de développement endogène est donc apparue dans les massifs. Crédits et subventions généreusement versés - le soutien aux 100 000 agriculteurs mobilisés, par exemple, 2 milliards de francs (305 millions d'euros) chaque année - n'ont pas peu contribué à la croissance, mais c'est la valorisation générale du potentiel de la montagne qui a fourni la clé du renouveau.

Production agricole et pastorale, mise en valeur touristique, création de services, gestion du patrimoine culturel et paysager, qualité environnementale sont autant d'éléments qui, ensemble, ont retissé une trame capable d'offrir un espace multifonctions attractif, répondant à une demande sociale pour un espace et des produits de qualité.

Certes, tout n'est pas rose. Près d'un canton sur deux continue de

se dépeupler, particulièrement dans certaines zones du Massif Central ou des Pyrénées. Des équipements touristiques de haute montagne ont des impacts environnementaux négatifs, et la fuite en avant dans des investissements lourds constitue des fardeaux financiers pour les communes. L'immobilier touristique est par endroits considérablement dégradé. Les disparités de revenus entre les éleveurs de montagne et les autres restent fortes. De nombreuses différenciations demeurent au sein des massifs, ou risquent d'aboutir à une « montagne à deux vitesses », la riche, plébiscitée par les urbains, et la pauvre, abandonnée de tous. Elles ne sont susceptibles de se résorber que si le cap de la valorisation de l'espace territorial, à travers l'ensemble de ses composantes, économiques, écologiques et culturelles, est maintenu et amplifié.

C'est l'enjeu de la réunion du Conseil de la montagne, qui devrait, outre l'annonce d'un nouveau coup de pouce financier, appeler les élus à instaurer des schémas interrégionaux de massif dans le cadre des contrats de plan Etat-régions. Ni sanctuarisation ni développement tout touristique, mais mise en valeur durable du capital naturel et des ressources humaines. La montagne est à ce prix.

Jean-Paul Besset

## Le chœur des montagnards

« HALTE LÀ ! Halte Là ! Les montagnards sont là... » Chaque année, au congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), les quelque trois cent cinquante élus présents entonnent ce chant, et leurs voix portent pour se faire entendre jusqu'à Paris. Au Parlement d'abord : soixante-cinq à l'Assemblée nationale, une quarantaine au Sénat se répartissent dans deux groupes d'étude sur les problèmes de la montagne.

A chaque texte de loi, tous soulevés, ils défendent les mêmes amendements. Lors de la discussion du projet de loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire, en janvier, à l'Assemblée, Patrick Ollier (RPR, Hautes-Alpes), Michel Bouvard (RPR, Savoie) et Christian Estrosi (RPR, Alpes-Maritimes) ont obtenu la réactivation des schémas interrégionaux de massifs, prévus dans la loi Pasqua mais jamais appliqués. C'est à leur moindre victoire. A l'Assemblée encore, les montagnards occupent les postes stratégiques : Augustin Bonrepaux (PS, Ariège) est président de la commission des finances ; Didier Migaud (PS, Isère) est rapporteur général du budget.

Les montagnards ont aussi des relais dans les cabinets. Au ministère de l'aménagement du territoire ou à celui du tourisme. « Nous avons mis sur pied des réseaux secondaires », explique M. Ollier. Au ministère de l'agriculture, depuis l'arrivée de Jean Glavany, ex-député des Hautes-Pyrénées, un groupe d'étude permanent sur l'agriculture de montagne s'est constitué, qui veille à faire aboutir les promesses du ministre.

Eternels demandeurs de routes, les montagnards ont aussi des relais au ministère de l'équipement. Michel Barnier, président (RPR) du conseil général de Savoie, fait le siège de Jean-Claude Gayssot pour obtenir de nouveaux investissements routiers dans la Tarentaise. Sa pugnacité finira sans doute par l'emporter. Autre soutien, le père fondateur de l'ANEM, Louis Besson, ex-maire (PS) de Chambéry, devenu secrétaire d'Etat au logement, sait les écouter. « Nous ne formons pas un lobby comme les viticulteurs ou les céréaliers. Nous ne défendons pas des intérêts catégoriels, nous défendons la vie dans des zones défavorisées », se défend M. Ollier. Notre seul parti, c'est la montagne ! » Au dernier comité inter-

ministériel d'aménagement du territoire, en décembre 1998, les montagnards ont obtenu un doublement des crédits d'auto-développement de la montagne : 30 millions pour 1999. Vendredi, à Ax-les-Thermes, ils fêteront le retour du Conseil national de la montagne sur l'agenda du premier ministre, après trois années de chant chorale...

Béatrice Jérôme

## Les Pyrénées misent sur un autre modèle de tourisme

### TOULOUSE

de notre correspondant

Les Pyrénées attendent avec impatience les résultats du recensement, en espérant que la démographie du massif (478 427 habitants en 1990) va enfin se redresser. Une façon d'exorciser le spectre de ces dizaines de villages désertés du haut Aragon et de Navarre, côté espagnol, où les ronces et les herbes folles ont envahi les maisons en ruine. La vogue du canyoning a failli transformer la sierra de Guara, désormais classée réserve naturelle par le gouvernement espagnol, en un gigantesque parc d'attraction pour touristes toulousains et barcelonnais.

Quant à la principauté d'Andorre, pour attirer la clientèle dans ses stations de ski, elle envisage de créer un aéroport, et les tour-opérateurs organisent déjà des vols de charters depuis Toulouse-Blagnac. Ces pratiques commerciales offensives tranchent avec les méthodes des stations de ski françaises. Ainsi, la Confédération pyrénéenne du tourisme, qui regroupe les trente-deux stations de ski et les vingt-six stations thermales de la chaîne montagneuse, s'efforce d'échapper à la dictature des remontées mécaniques. Une activité comme la randonnée pédestre génère des retombées économiques tout aussi bénéfiques pour le tissu local.

### « RESTAURER LES PAYSAGES »

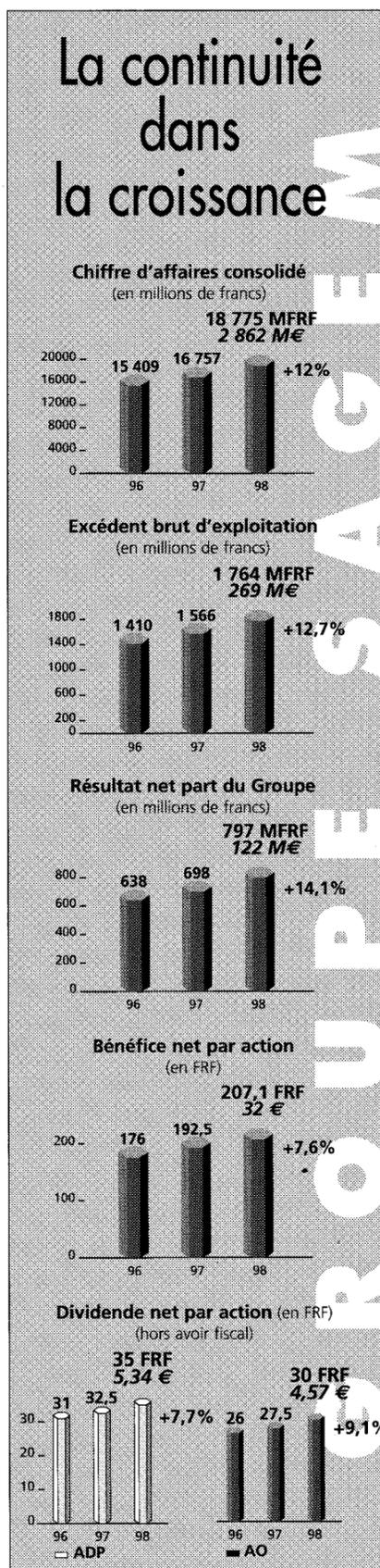
L'association Randonnées pyrénéennes, basée dans la banlieue de Tarbes, est ainsi devenue une entreprise qui édite des cartes et des topo-guides. Même succès pour La Balaguère, une ancienne association de guides et accompagnateurs en montagne qui s'est imposée comme le premier tour-opérateur pyrénéen. « Qui aurait pensé que

des gens étaient prêts à payer pour marcher ? », résume son fondateur, Vincent Fonvielle, qui a ouvert un gîte d'étape dans le val d'Azun (Hautes-Pyrénées).

Le tourisme « vert » est devenu le moteur incontestable de l'économie pyrénéenne, et de nombreuses communes de montagne connaissent moins de difficultés que des villes de plaine, confrontées au déclin des activités industrielles implantées au pied des Pyrénées. L'avènement annoncé des nouvelles technologies de l'information pourrait encore renforcer ce phénomène, en affranchissant les entreprises du handicap de l'enclavement. La Balaguère commercialise son catalogue de randonnées sur Internet, des artistes de la vallée d'Aspe (Pyrénées-Atlantiques) se font connaître grâce à un site Web.

Ce visage des Pyrénées qui se dessine ne doit cependant pas faire oublier que les paysages ont largement été façonnés par l'homme. Si l'image du berger sert à vendre des « produits de montagne », les troupeaux sont de plus en plus souvent livrés à eux-mêmes et la fabrication du fromage en estive ne perdure plus que dans quelques vallées, principalement en haut Béarn et au Pays basque. L'agriculture ne survit plus que grâce aux subventions (57 000 francs en moyenne par exploitation en 1995), et les anciens pâturages laissent la place à la forêt. Lors d'un récent colloque consacré aux Pyrénées à l'université des sciences sociales de Toulouse, le directeur du centre INRA de Toulouse, Jean-Claude Flamant, s'interrogeait : « Faudrait-il restaurer les paysages comme on a restauré les chapelles romanes ? »

Stéphane Thépot



## GROUPE SAGEM

### Résultats de l'exercice 1998 en hausse de 14,1%

Le Conseil d'Administration de SAGEM SA, société mère du Groupe SAGEM, réuni sous la présidence de Monsieur Pierre FAURRE le 17 mars 1999, a arrêté les comptes de l'exercice 1998.

En 1998, le Groupe SAGEM a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 18,775 milliards de FRF, en hausse de 12 % et ce par pure croissance interne ; la partie à l'international a continué à croître fortement en passant de 6,670 milliards de FRF à 7,955 milliards de FRF (+19,3 %). La croissance d'activité a eu pour origine essentiellement la branche Télécommunications et l'activité Automobile :

Branche Télécommunications :	10,861 milliards de FRF (+ 23 %)
Branche Automobile et Câbles :	4,545 milliards de FRF (+ 6 % pour la Branche ; + 12 % pour l'activité Automobile)
Branche Défense :	3,369 milliards de FRF (- 8 %)

En ce qui concerne les résultats, ils ont profité de la forte croissance du chiffre d'affaires ; à noter le fort développement de nos produits dans des marchés caractérisés par leur saisonnalité, si bien que le deuxième semestre devient habituellement plus favorable pour SAGEM. C'est ainsi que le résultat d'exploitation frôle 1,2 milliard de FRF après un excédent brut d'exploitation de 1 764 MF en hausse de 12,7 %. Le résultat net part du Groupe a atteint 797 MF, en hausse de 14,1 % par rapport à 1997.

Le bénéfice net par action de 207,1 FRF a crû de 7,6 % malgré l'augmentation en 1998 du nombre d'actions en circulation (+6,1 %) résultant de la fusion-absorption de SAT ayant entraîné des coûts mais ayant permis la mise en place d'une organisation opérationnelle plus favorable au développement du Groupe.

Les investissements totaux du Groupe, essentiellement industriels, ont représenté 779 MF (+15 %) à comparer à un autofinancement supérieur à 1,3 milliard de FRF. La trésorerie nette au 31/12/98 est restée à peu près stable à plus de 2 milliards de FRF. Elle permet à SAGEM de faire face à toute opportunité d'investissement, tel que l'acquisition de la SFIM début 1999. Cette croissance externe porte le chiffre d'affaires de la branche Défense du Groupe SAGEM à environ 5 milliards de FRF.

Du fait du niveau des résultats atteints, SAGEM est en mesure d'augmenter sensiblement les dividendes qu'elle se propose, si l'Assemblée en est d'accord, de verser à ses actionnaires :

- pour l'action ordinaire : FRF 30,00 contre FRF 27,50 en 1997 (soit +9,1 %) ;
- pour l'action à dividende prioritaire sans droit de vote : FRF 35,00 contre FRF 32,50 en 1997 (soit +7,7 %).

L'assemblée des actionnaires qui se réunira le 18 mai 1999 aura à se prononcer sur le renouvellement de différentes autorisations financières à donner au Conseil.

De même, les actionnaires auront à décider, en vue d'accroître la liquidité des actions SAGEM, la division par 2,5 de leur valeur nominale. Celle-ci passerait alors de 50 FRF à 20 FRF.



Relations actionnaires SAGEM : Téléphone : 01 40 70 69 65  
Internet : <http://www.sagem.com>



## HORIZONS

PORTRAIT

JACQUES ROSSI s'est aveuglé pour des raisons généreuses. Enfant, il avait une nounou lao-tienne. Elle mangeait assise par terre avec des baguettes. C'était au début du siècle, en Pologne, dans un milieu très aisé. « Les antécédents impérialistes de ma famille avaient fait venir cette femme de son pays », raconte-t-il.

La mère de Jacques Rossi, veuve et française, remariée à un architecte polonais, est alors une présence furtive. Une élégante que l'enfant observe du haut des escaliers en marbre des beaux palais. Le beau-père, lui, l'intimide. L'enfant s'attache à la nounou. Dans la bibliothèque familiale, il découvre Jean-Jacques Rousseau et *Candide*, de Voltaire. « Les privilèges... », murmure Jacques Rossi. Un jour, j'avais douze ans, une vieille paysanne, dans les terres de mon beau-père, m'a fait un baisemain comme à un petit seigneur, et j'étais choqué. La gouvernante anglaise m'a rabroué pour ma réaction : "Ne bousculez pas l'ordre établi !"

Faut-il remonter jusque-là pour expliquer son parcours de communiste ? A cette envie précoce de bousculer l' « ordre établi » ? Jacques Rossi a été communiste avant de déchanter. Comme d'autres. Mais il a déchanté au Goulag, et il est français. Jacques Rossi a passé vingt-quatre années, de 1937 à 1961, dans les geôles soviétiques. Il a aujourd'hui quatre-vingt-neuf ans et vit dans une HLM de la banlieue parisienne, à Montreuil-sous-Bois.

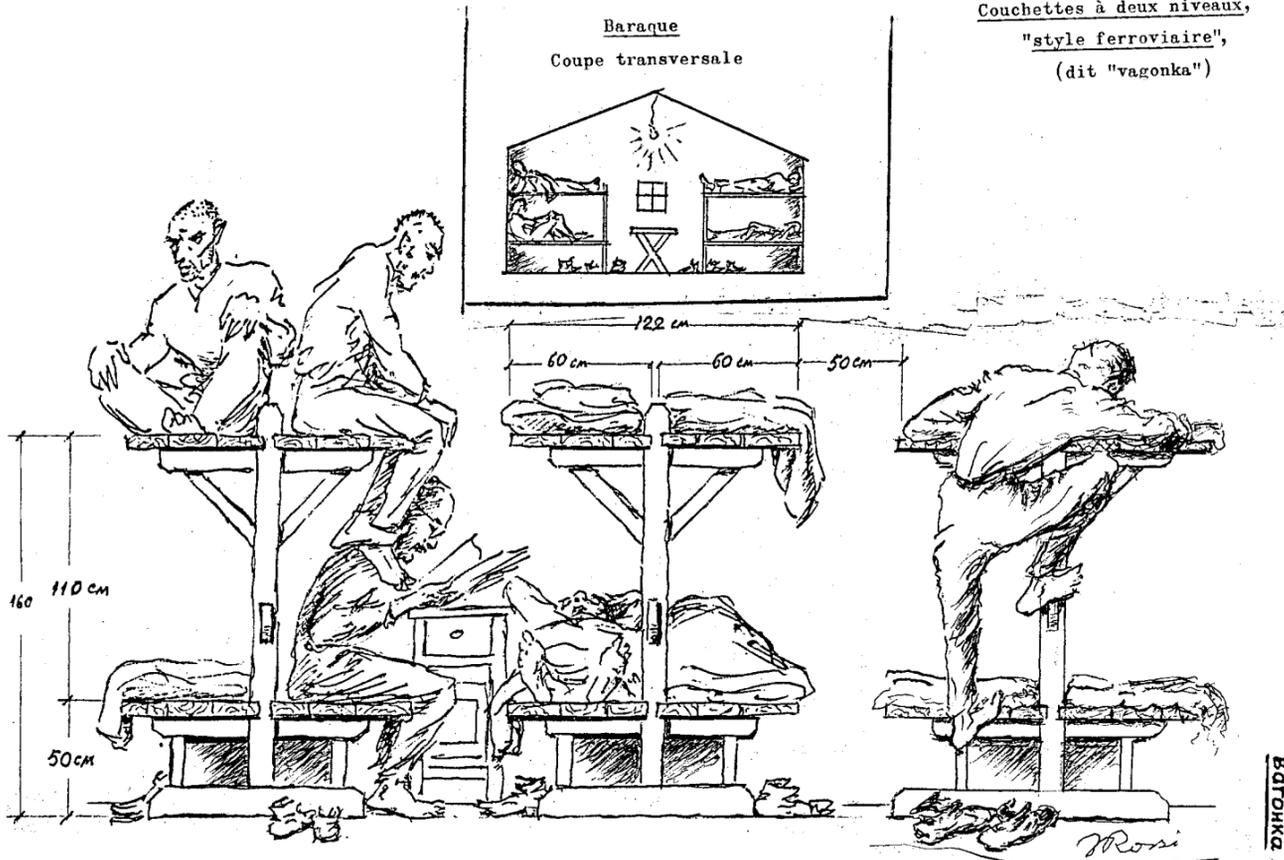
« Certains sont lucides sur Staline pour des raisons sans grandeur, alors que d'autres sont aveugles pour des raisons généreuses », a écrit François Furet pour décrire les intellectuels européens des années 30, dans son livre *Le Passé d'une illusion*. L'une des premières choses que Jacques Rossi tient à expliquer est la signification de ce mot : Goulag. « Goulag » est le raccourci, en russe, de « *Glavnoïe Oupravlenie* » (direction générale) et « *lagueréï* » (des camps) : il ne désigne pas seulement les camps de travaux forcés, mais l'ensemble du système pénitentiaire soviétique, toutes catégories de prisonniers et d'établissements confondus.

C'est dans cet univers – et là seulement – que Jacques Rossi a perdu la foi communiste. Il ne sait plus trop quand, ou ne souhaite pas le dire. « Lorsqu'on se rend compte du mensonge, c'est comme un ballon qui éclate. Si tu as investi ta jeunesse, ta foi, tu t'accroches, tu as du mal à te dire : mais quel con... tu veux avoir eu raison. »

La vie de Jacques Rossi balaie le siècle. Elle a débuté avec la première guerre mondiale, la « *der des der* » ; après, on disait : « Plus jamais ça ! » Jacques Rossi rejoint, à dix-sept ans, les rangs du Parti communiste polonais clandestin. Il distribue des tracts appelant les conscrits à prendre les armes contre les propriétaires terriens. La police de Pilsudski l'attrape : neuf mois de prison. Mais si, « pour connaître un pays, il faut avoir séjourné dans ses prisons », alors Jacques Rossi est avant tout un spécialiste de l'Union soviétique d'après 1937, l'année des grandes purges stalinienne, l'année de son arrestation.

IL a alors vingt-sept ans, parle plusieurs langues et effectue des *instrouktsii* (missions) en Espagne pour le Komintern, l'Internationale communiste, derrière les lignes de Franco. Il est à Valladolid lorsqu'un message codé lui parvient de Russie : « *Reviens au village*. » Il obéit. A son arrivée à Moscou, pendant des mois, personne ne lui dit pourquoi il a été rappelé, ni pourquoi son chef, au Komintern, a disparu. Simplement, un jour, une voiture l'emmène à la Loubianka, siège de la police politique, où il est mis sous les verrous pour « espionnage au profit de la France et de la Pologne ».

Sa vie bascule. Il croit à une erreur. Jacques Rossi se souvient de ce qui précède, de l'insouciance des années passées au Komintern. Il circulait à travers l'Europe sous de fausses identités. En Espagne, pendant la guerre civile, son travail



# Moi, Jacques Rossi, rescapé du Goulag

**C'est un vieux monsieur de quatre-vingt-neuf ans qui habite une HLM de la banlieue parisienne. Comme beaucoup de jeunes de sa génération, Jacques Rossi a été communiste de cœur et de conviction. Avant de déchanter au Goulag, où il a passé vingt-quatre ans de sa vie, de 1937 à 1961, victime des purges stalinienne**

était « simple et risqué ». Il « *rencontrait des personnes à des endroits indiqués* » et transmettait les documents recueillis par l'intermédiaire d'une télégraphiste qui se faisait passer pour son épouse.

Dans les années 1920-1930, raconte-t-il, les « *jeunes* » du Komintern connaissaient tous une phrase, attribuée à Felix Dzerjinski, fondateur de la Tcheka, la police politique bolchevique : « *Pour la révolution, je suis prêt à nettoyer les chiottes s'il le faut*. » Et une autre, de Lénine : « *L'éthique, c'est tout ce qui sert les intérêts de la classe prolétarienne*. » L'espionnage et les dénonciations qui pouvaient l'accompagner n'étaient, dans ce contexte, « *rien que de normal* », dit Jacques Rossi : « *Travailler pour les services de renseignement soviétiques était pour nous le nec plus ultra*. »

Les « *camarades* » se sentaient investis d'une mission : œuvrer pour le « *prolétariat* », répandre l'influence de la « *patrie des travailleurs* ». Jorge Semprun, un autre ancien militant, a décrit cet enthousiasme : « *L'aventure communiste (...) aura suscité les sentiments les plus désintéressés, les élans les plus fraternels*. » Jacques Rossi reprend : « *Il y avait entre nous, les jeunes du Komintern, une complicité incroyable ; je pouvais rencontrer un*

paysan du Sichuan, la province chinoise la plus reculée, et me sentir proche de lui. »

Mais les purges, les déportations, les exécutions n'étaient-elles pas connues ? Plutôt dévotées, « *présentées* », dit-il. « *Entre kominterniens, on se racontait des histoires antisoviétiques légères, courantes dans nos cellules. Un jour, un agent italien m'a dit : "Sais-tu ce que font ceux qui ont raconté trop d'histoires drôles ? Ils creusent le canal de la Baltique à la mer Blanche !"* » Ce chantier-là, qui fit des milliers de morts, fut le deuxième Goulag mis en place par le régime soviétique. Le

premier fut celui des îles Solovki, un ancien monastère orthodoxe du Grand Nord russe transformé en pénitencier. Parce qu'il dit avoir, par son engagement communiste, cautionné « *ça* », Jacques Rossi refuse aujourd'hui l'étiquette de « *victime* ».

Jacques Rossi se rend dans les années 30 en Russie, pour être formé

aux techniques d'écoute et au langage codé : des cours d'agent secret, dispensés par le Komintern. Un soir, il est dans un cinéma de Moscou, avec des « *camarades* » italiens, dont l'un ironise : « *Tu vois ce fauteuil énorme... c'est sûrement pour les grosses fesses d'un gars du gouvernement*. » Des années plus tard, Jacques Rossi pensera qu'il a été arrêté et emprisonné pour ne pas avoir dénoncé l'auteur de cette remarque « *contre-révolutionnaire*. »

DES images resurgissent. Celles des cachots de la Boutyrka, prison où croussaient 20 000 détenus en 1937. « *J'y ai rencontré un type condamné à dix ans de camp pour avoir fait la cour à la cuisinière de Trotski en 1927. Quand le NKVD cherchait des "traîtres" en 1937, ils ont trouvé ce type qui avait eu la simple malchance de fréquenter la maison de Trotski...* »

Au Goulag, Jacques Rossi rencontre Karl, un Allemand, ex-kominternien, auquel il confie une recette pour s'en sortir : « *[Pendant les séances de torture], je pousse les hurlements les plus terribles quand ils me frappent à un endroit moins sensible, et j'essaie de garder le silence quand ça fait le plus mal*. » Karl le fixe du regard et rétorque : « *Tu as trompé les autorités soviétiques !* » Prison des esprits.

Dans les geôles de la Boutyrka, des livres sont proposés aux détenus. La propagande ne dit-elle pas aux bagnards que « *l'Union soviétique est un pays cultivé* » ? Il y a là des ouvrages qui ont appartenu à Boukharine ou à Zinoviev. Jacques Rossi s'en aperçoit en découvrant leur signature à l'intérieur des pages de couverture.

**« Je pousse les hurlements les plus terribles quand ils me frappent à un endroit moins sensible, et j'essaie de garder le silence quand ça fait le plus mal »**

En 1948, il est à Norilsk, dans les mines de nickel, et sa peine touche à son terme, mais c'est un faux espoir, un de plus. « *Il m'ont refait un procès, et j'ai repris vingt-cinq ans parce qu'un codétenu avait raconté, dans ses aveux, que je voulais faire venir un avion américain au-dessus du camp pour me délivrer...* »

A Norilsk, dans l'enfer du Grand

Couchettes à deux niveaux, "style ferroviaire", (dit "vagonka")

Nord russe, il faut tirer des troncs d'arbre de l'eau glacée et les charger sur des plates-formes, onze heures par jour. Le « *zek* » (raccourci de *zaklioutchoni*, prisonnier) apprend une chanson de détenus, une ritournelle pour évoquer la sympathie « *que les gens avaient, à l'époque des tsars*. » Mais, dans la Norilsk soviétique, dénoncer un évadé rapporte 300 roubles et 16 kilos de farine... L'évadé ne va pas loin.

Comment relater cet enfer, cette longue plongée dans l'univers carcéral, concentrationnaire, de l'URSS ? Dans son passé, Jacques Rossi pioche encore cette scène :



Un zek (prisonnier) par - 45°C.

un jour, dans la toundra glacée, marchant dans une colonne de prisonniers, il aperçoit un corps mutilé, qui git. C'est une « *vache* ». Le terme désigne, dans le jargon du Goulag, le jeune détenu naïf, entraîné dans une évasion par un groupe d'anciens qui le tuent ensuite pour s'alimenter. Le cadavre sert de réserve de nourriture.

A la prison de Vladimir, un criminel de guerre allemand lui avait dit : « *Nous ne vivons pas. Nous sommes morts* », et Jacques Rossi s'était rebellé intérieurement. « *Non ! Moi, Jacques Rossi, je suis là, je veux vivre*. » « *Deux fois, j'ai passé une année et demie seul au cachot : pour ne pas devenir fou, je me récriais des textes de Rousseau appris par cœur, et les dynasties chinoises, dont je traçais les caractères sur les planches*. »

ASSIS par terre dans son deux-pièces épuré comme un intérieur japonais, il raconte avoir conservé, de ses années au Goulag, un ami proche : Naïto, un vieux monsieur habitant à Tokyo, qu'il appelle « *mon frère* ». Ils se sont rencontrés après la deuxième guerre mondiale dans la prison d'Alexandrov, près du lac Baïkal. « *Les prisonniers de guerre japonais arrivaient dans les camps. Les Russes, quels salauds, avaient attendu Hiroshima pour déclarer la guerre au Japon. Moi, Français taxé d'impérialisme, on m'avait mis avec les Japonais, considérés comme des sous-hommes. Ils étaient si polis. Naïto avait travaillé comme interprète pour l'armée japonaise en Mandchourie. J'avais douze années de Goulag derrière moi, et en le côtoyant j'avais l'impression de me rapprocher de la France, d'une certaine civilité. Ça me changeait du Goulag, où fusaient tout le temps les insultes, ces mots russes comme "Lop tvoïou mat" (Saute ta mère), ces saloperies...* »

En 1996, Boris Eltsine décrète le 7 novembre « *Journée d'entente et de réconciliation* » nationale. Filmé par une équipe de la télévision allemande, Jacques Rossi est retourné, cette année-là, à Norilsk. Une ville de 400 000 habitants dans la toundra, qui flanquait l'un des plus grands camps soviétiques. Là s'étaient étirées, abîmées, dix années de sa vie. Drôles de « *retrouvailles* » avec l'endroit. « *Moi, l'ancien zek, le moins-querrien, les gens de Norilsk m'ont fêté*. » Il évoque avec étonnement « *la chaleur déployée par ces babouchkas* » qui l'entouraient, dans un lieu où descendants de détenus et de geôliers continuaient de vivre côte à côte, comme si de rien n'était.

A Norilsk, il y a une colline appelée « *le mont Schmidt* », du nom d'un océanologue russe. « *Ça m'a frappé : je suis retourné sur ce mont, où ils enterraient les zeks. Ils plantaient à l'époque des piquets à chaque emplacement, avec le numéro du mort. Les piquets ont été rasés par des travaux d'aménagement* », dit-il d'une voix douce. Il est question, affirme-t-on à Moscou, d'élever à Norilsk un monument aux victimes russes du Goulag. Pour l'instant, il n'y a qu'une pierre, toute simple, supposée marquer l'emplacement d'un hypothétique monument.

Jacques Rossi a publié en France deux livres, *Le Manuel du Goulag* (1997, Le Cherche-Midi éditeur) et *Fragments de vie* (1995, Elikia), qui serviront longtemps de référence à ceux qui veulent comprendre ce que fut l'URSS. Longtemps, il a eu bien du mal à « *raconter* ». Parce que, dit-il, peu de gens voulaient entendre. En France surtout. Lorsque, au terme d'un interminable périple qui le mena, après sa libération des camps, de l'Asie centrale à la Pologne, il est enfin rentré à Paris en 1986, on l'a d'abord mis en garde : « *Attention, vous allez être récupéré par la droite*. »

Natalie Nougayrède

Dessins réalisés par Jacques Rossi au cours de ses années de détention (1937-1961).





L'ALLURE FAIT L'HOMME

# La Commission est morte... Vive l'Europe !

par Yves Mény

**B**EAUCOUP d'Européens sincères sont attristés par le lugubre naufrage d'un navire surchargé, mal contrôlé et sans véritable capitaine. Les anti-européens de tout poil vont faire leurs choux gras du scandale, en essayant de mobiliser les sentiments tièdes ou hostiles d'une partie de l'opinion européenne qui comprend mal ou pas l'Europe des gouvernants. Eh bien !, profitons de l'occasion qui marque un tournant dans l'histoire mouvementée de la construction européenne.

L'Europe des peuples, de l'opinion, est née. Certes, on aurait préféré que l'Europe politique et démocratique naisse dans d'autres conditions, plus pacifiques et plus positives. Mais cette crise majeure, la première de ce type depuis 1959, constitue une occasion fantastique, si l'on veut bien l'utiliser.

Résumons la situation : la Commission, organe de réflexion, d'impulsion et de contrôle, est devenue, de plus en plus, une institution de gestion mal adaptée à la multiplicité des tâches dont les gouvernements l'ont chargée au fil des ans, en dépit des discours électoraux sur la subsidiarité. De technocratique qu'elle était, elle est devenue de plus en plus politique au sommet : la plupart des commissaires ont exercé des fonctions politiques de premier plan au niveau national, l'Europe devenant l'étage ultime du cursus politique.

Le Parlement, organe démocratique mais encore faiblement légitime, a renforcé progressivement ses pouvoirs et ses capacités de contrôle, poussant la Commission dans ses retranchements. Sa victoire n'est pas totale puisque la Commission n'a pas été formellement renversée par les parlementaires. Mais ce sont eux qui l'ont accusée à la démission.

Voilà donc que se réalisent les conditions souhaitées par tant d'observateurs et d'acteurs :

- Pour la première fois, la responsabilité de la Commission est mise en jeu dans des conditions proches des systèmes parlementaires classiques. Citons les derniers mots du rapport du comité d'experts indépendants qui a provoqué la crise : la responsabilité « constitue la manifestation ultime de la démocratie ».

- Pour la première fois, les institutions européennes sont au centre de l'attention de tous les médias européens : un débat public européen voit le jour à la même heure dans tous les Etats membres.

- Pour la première fois, une campagne électorale a quelques chances d'être centrée sur les questions européennes, et non pas sur les problèmes de clocher des quinze Etats membres.

C'est donc une occasion unique à saisir pour soumettre aux citoyens européens les problèmes que nous avons à affronter en commun, pour dépasser le poujadisme antieuropéen et imaginer

le produit de sociétés vieillissantes qui refusent le changement, privilégient les avantages acquis et les positions consolidées, s'accrochent aux structures institutionnelles, réglementaires et fiscales garantissant la perpétuation des petits et grands privilèges.

Le chômage en général et celui des jeunes en particulier est le prix que nos générations acceptent de (faire) payer pour le maintien de leur confort. Nous achetons le silence et le désespoir à coups de stages et de petites indemnités, de contrats-solidarité (sic) et d'intérim qui dure. L'Europe n'est pas la cause principale de ce gâchis, mais elle pourrait bien en être le bouc émissaire. Pourquoi les jeunes générations se mobiliseraient-elles en faveur d'un projet qui ne leur offre ni perspective ni espoir ?

- Pas moins difficile est la question de l'identité. L'identité européenne ne peut être comprise que comme un enrichissement, et pas une soustraction. Sans cette base d'identité commune fondée sur un projet collectif, sur le développement et la garantie des droits, sur un minimum de solidarité, sur le dialogue et l'échange, la construction européenne se réduirait à un simple marché. Le jeu en vaudrait-il la chandelle ?

- Le quatrième défi est celui du gouvernement de l'Europe. Deux critiques fondamentales lui sont adressées : un fonctionnement bureaucratique et excessivement interventionniste, une absence de responsabilité vis-à-vis des citoyens, le fameux « déficit démocratique ». Le défi de l'Europe du futur est d'y remédier, d'autant

**L'avenir du gouvernement de l'Europe ne peut passer que par une limitation des compétences de l'Union, qui se disperse actuellement dans la gestion de multiples programmes secondaires**

- Le défi de la solidarité qui a joué un rôle si crucial dans la construction et la consolidation des systèmes démocratiques. Aujourd'hui, la solidarité est en question d'un triple point de vue. Au niveau national, les mécanismes de redistribution de l'Etat-providence doivent faire face tout à la fois à une crise financière, idéologique et structurelle. Contesté dans ses finalités, inadapté face aux nouvelles formes de pauvreté et de précarité, capté principalement par les classes moyennes, l'Etat-providence n'arrive plus à assumer correctement sa fonction de protection et de redistribution entre riches et pauvres, jeunes et vieux, etc. Au niveau infra-national, les premières fissures du consensus sur le *Welfare State* apparaissent : les régions les plus dynamiques qui profitent de l'espace et de la protection de l'Union européenne n'ont plus envie de « payer » pour les régions les moins favorisées. La Flandre veut autonomiser son système de sécurité sociale. Pays basque et Catalogne, prompts à revendiquer la manne européenne, rechignent à se solidariser des autres communautés autonomes du royaume. L'Italie du Nord, notamment à travers la Lega, proteste avec vigueur contre les transferts au profit du Mezzogiorno, perçu comme le tonneau des Danaïdes.

Au niveau européen, les transferts sociaux sont quantifiés marginalement. Ils n'existent, sous des formes souvent caricaturales, qu'à travers les mécanismes de la politique agricole commune ou des fonds structurels. Ces rééquilibres au profit de secteurs ou de territoires en difficulté n'ont pas été inutiles. Mais, outre qu'ils ont

plus que le processus d'élargissement ne pourra qu'accroître le malaise au lieu de le réduire. L'avenir du gouvernement de l'Europe ne peut passer que par une limitation des compétences de l'Union, qui se disperse actuellement dans la gestion de multiples programmes secondaires capturés par les groupes d'intérêt avec la complicité et la participation des consultants qui vivent de la bête. L'administration européenne, qui tend à se balkaniser en coteries, clientèles et camarillas, doit se ressaisir et restaurer son éthique première de fonction publique au service de l'Europe. L'opération doit commencer par la tête : les cabinets des commissaires, qui, trop souvent, ne sont constitués que de fidèles de la même nationalité que le commissaire qu'ils servent. Comment peut-on construire l'Europe si les commissaires ne sont pas capables de s'entourer d'une équipe multinationale ?

L'avenir institutionnel de l'Europe est la démocratisation, qui passe par le renforcement du Parlement, mais pas seulement. Passons par pertes et profits de fausses bonnes idées comme la transparence, qui n'a trop souvent servi qu'à rendre le processus de décision plus obscurs, plus contournés et moins démocratiques.

Passons sur la participation de milliers d'experts nationaux : les technocrates parlent aux technocrates. Il est urgent, au contraire, de créer des mécanismes populaires transnationaux qui permettent à la fois une mobilisation de l'opinion et des débats et mouvements transeuropéens : initiatives populaires, référendums abrogatifs, par exemple, pourvu qu'ils soient ciblés sur des objets spécifiques, pourraient contribuer à sortir les questions européennes du cénacle fermé où elles sont trop souvent enfermées.

Cette liste de défis n'est pas exhaustive. Bien d'autres problèmes pourraient s'y ajouter : la question de l'euro, les relations avec le sud de la Méditerranée, la politique de défense.

Mais les quatre défis que j'ai cherché à mettre en relief me semblent les plus cruciaux. Ils déterminent et détermineront pour le futur la légitimité de l'Union, sa stabilité et sa capacité à survivre.

Si l'on ne veut pas faire de l'Europe un simple supermarché, si l'on croit que le message des pères fondateurs (assurer la paix) est encore valide, alors il est urgent de préparer l'Europe du futur, celle d'une jeunesse à laquelle nous n'avons offert jusqu'ici que le plus indigne des programmes : attendre.

*Yves Mény est directeur du Centre Robert-Schuman (Institut universitaire européen de Florence).*

**Une occasion unique à saisir pour soumettre aux citoyens européens les problèmes que nous avons à affronter en commun, pour dépasser le poujadisme antieuropéen**

ensemble la communauté que nous voulons construire.

Parmi toutes les questions qui assaillent l'Europe et les nations qui la composent, je vois au moins quatre défis majeurs face auxquels nous sommes d'ores et déjà confrontés :

- Le défi de l'emploi, plus particulièrement celui des jeunes. Il est heureux que l'Europe, et surtout les nations qui la composent, se préoccupent de filtrer, canaliser, adoucir les pressions qui résultent de la compétition mondiale et du changement technologique. Mais, derrière cette apparente bienveillance sociale des gouvernants, se cache la plus extraordinaire hypocrisie et l'égoïsme le plus entier des générations qui détiennent le pouvoir, le travail et l'influence. Le chômage des jeunes n'est pas dû au manque d'offre de travail. Il est

besoin d'être corrigés et révisés, ils ne peuvent être considérés comme l'embryon d'un Etat-providence européen. Deux questions fondamentales se posent pour l'avenir en matière de politiques sociales européennes : est-ce souhaitable ? Est-ce possible ? La possibilité dépend, bien entendu, de la volonté politique et des ressources mobilisées, mais aussi du caractère substitutif des politiques européennes. Leur mise en œuvre prudente et progressive n'en serait pas moins souhaitable non seulement parce que les crises économiques et sociales au sein de la zone euro auront vraisemblablement des impacts différenciés, mais aussi parce qu'il est difficile d'imaginer une « Union » qui ne soit pas basée sur un socle minimal de solidarité. L'Europe n'a pas d'avenir si la perspective n'est que comptable.

Étudiant et Surfeur



# ALLURE

LA NOUVELLE EAU DE TOILETTE POUR HOMME DE CHANEL

<http://www.chanel.com>

# Littérature, mode d'emploi

par Olivier Cohen

L'ÉMERGENCE d'une nouvelle sensibilité littéraire est toujours un signe. C'est dans les couches les plus profondes de notre vie, là où s'élaborent à la fois notre perception du monde et l'idée même de la littérature, que de tels changements se produisent. Les modes, les polémiques, les succès commerciaux, les éloges exagérés ou les silences gênants suscités par tel ou tel livre sont comme la trace, l'onde de choc que dessine à la surface de la société ce courant plus profond.

La littérature, en effet, est une grande puissance, trop grande - c'est-à-dire trop libre - pour se laisser enfermer dans les catégories en usage dans le monde de l'édition. Notre frivolité l'ennuie, nos rituels l'accablent. Méprisée par les uns, sacralisée par les autres, elle se voit le plus souvent réduite à sa propre publicité, c'est-à-dire à ce qui la produit comme chose publique.

Prix, Foires, Salons, colloques, presse écrite, chaînes hertziennes, câble, radios, forces de vente, distribution : la littérature ne sera-t-elle bientôt plus que l'alibi d'une énorme opération à somme nulle ? A moins qu'elle ne s'absente, définitivement, sur la pointe des pieds.

Pourtant, du plus secret de l'écrit, des lignes de résistance se dessinent, se manifestent. En voici quelques-unes :

« La masse revendique que le monde lui soit rendu plus "accessible" avec autant de passion qu'elle prétend à déprécier l'unicité de tout phénomène en accueillant sa reproduction multiple » (Walter Benjamin). En décrivant, à travers l'analyse des nouvelles techniques de reproduction - notamment la photographie et le cinéma -, la déchéance de l'aura, Walter Benjamin annonçait à sa manière, prophétique et précise, ce qui est devenu l'élément dominant de notre culture : sa transformation en un vaste marché de produits, d'objets standardisés et identiques. Cependant, il gardait implicite un thème qui devait, par la suite, se révéler fondamental : avec l'avènement des temps modernes, c'est la vie elle-même, le mode d'existence humain tout entier qui perd son aura et sombre dans la banalité. Le développement des mass media et de la propagande, la promotion de héros de pacotille, larmoyants et moralisants, l'invasion du kitsch, tout cela est contemporain du processus de banalisation de la vie.

Or, curieusement, c'est aussi le moment où s'invente une littérature non romanesque, une perspective résolument non héroïque. En renonçant à la dimension épique, tout un courant se concentre désormais sur ce « moment de l'intimité » où la banalité de l'existence personnelle, en se retournant comme un gant, découvre un espace intérieur insoupçonné.

Le sens politique d'une telle orientation de la littérature en direction du quotidien est ambigu. Il peut se lire comme une désertion de l'espace proprement politique, une démission ou un échec : celui d'un mouvement qui, abandonnant son ambition prométhéenne de transformation du monde, se résignerait à le gérer tel qu'il est, avec sa violence, son horreur, ses injustices. Du même coup, l'écrivain se trouverait lui aussi forcé d'abdiquer sa responsabilité devant l'Histoire et d'adopter cette position résignée.

Si c'était le cas, il faudrait - en partie du moins - s'en réjouir. Car tout nous montre aujourd'hui que la littérature n'a rien à gagner à servir de moteur auxiliaire à la politique. Au contraire, elle perd le peu qui lui reste en se soumettant à la tutelle d'une idéologie. La littérature « engagée » est morte avec l'Union soviétique, et il est peu probable que l'une ou l'autre ressuscite.

Mais il se pourrait que l'enjeu soit d'une nature différente. Qu'il se situe à un niveau plus essentiel, où il y va du sens même du politique. Qu'est-ce que le quotidien ? C'est le moyen, l'ordinaire, le statique. Mais c'est aussi « une catégorie, une utopie, une idée » (Maurice Blanchot). Le quotidien est d'abord l'inaperçu, non parce qu'il demeurerait caché, mais en tant qu'il échappe au regard, habitué à le trouver là, « déjà vu », par une sorte d'illusion constitutive,

excluant d'avance toute vision panoramique. Dans sa platitude, le quotidien est ce à quoi l'on veut échapper à tout prix, cette « nullité » d'où jaillit le besoin pascalien du divertissement, à quoi semble répondre aujourd'hui l'industrie de l'entertainment.

Le quotidien est la poubelle de l'existence, son reste inutile. Il relève du déchet, du débris. Mais la matière innommable qui le compose est peut-être ce qu'il y a de plus précieux, en ce qu'elle renvoie à ce qui l'a produite : la vie même, comme puissance impersonnelle, impossible à domestiquer, spontanée, sauvage, incohérente. Blanchot, encore :

« Toujours les deux côtés se retrouvent, le quotidien avec son côté fastidieux, pénible et sordide (l'amorphe, le stagnant), et le quotidien inépuisable, irrécusable et toujours inaccompli et toujours échappant aux formes et aux structures (en particulier celles de la société politique, bureaucratie, rouages gouvernementaux, partis). »

Qu'entre les deux opposés il puisse y avoir un rapport d'identité, c'est ce qui apparaît lorsque le stagnant se confond avec « le courant de la vie, qui est aussi le mouvement même de la société ».

Pour un artiste, un écrivain, supporter ce défi du quotidien est un acte de courage. L'essence de ce courage réside dans l'exigence de vérité, laquelle commence nécessairement par un questionnement sur les formes mêmes de l'illusion

construction d'espaces intimes est contemporain d'un courant rigoureusement inverse. Les écrivains qui l'illustrent possèdent cette qualité que Vladimir Nabokov nommait *shamantsvo*, en référence aux pouvoirs d'enchantement de l'écrivain. Mais peut-être faut-il l'entendre, plus littéralement, comme « chamanique ».

« Maître des ruses », l'écrivain chamanique ne réenchante pas le monde en lui offrant un petit supplément de magie. Il capte les forces obscures emprisonnées dans l'Histoire pour en devenir le fil conducteur, il fait jaillir le roman comme un éclair naît du choc électrique de deux masses nuageuses. Son élément est le Temps.

« Le roman seul connaît cette mémoire créatrice qui, tout en atteignant le fond de son objet, le transfigure. Son héros, enfin, parvient à fondre en un la vie de l'âme et le monde extérieur en saisissant l'ensemble de sa vie comme un reflet dans le courant de ses journées passées. L'intuition qui embrasse ce reflet n'est autre qu'une compréhension divinatoire du sens d'une vie qui, autrement, serait hors de portée et indicible » (Georg Lukacs). Pour qui connaît l'œuvre de Henry Roth, il est difficile de ne pas penser à lui en évoquant cette page de Lukacs. Quelques années avant sa mort, cet écrivain que hantait encore, comme au temps de sa jeunesse, un démon nommé James Joyce, entreprit de réécrire les milliers de pages de son autobiogra-

## Comment vivre ?

Si elle ne tentait pas de répondre à cette question, la littérature risquerait de se dissoudre purement et simplement dans la trivialité, la mégalomanie ou les lieux communs de l'idéologie

littéraire. On sait que cette interrogation est le problème kafkaïen par excellence. On a peut-être oublié qu'Anton Tchekhov et Isaac Babel l'ont posée dans des termes presque identiques. Et que ces grands écrivains russes, en passant le relais à la littérature américaine naissante, sont à l'origine de la « forme courte », qui est la structure narrative la plus utilisée aujourd'hui : la *novella*, à mi-chemin de la nouvelle (*short story*) et du roman (*novel*), dont les variantes les plus classiques semblent en voie de disparition. Ce nouveau « format » littéraire reste encore largement incompris de la critique, qui le confond fréquemment avec le conte. Lequel, issu de la tradition orale, n'a rien de commun avec le caractère abrupt et allusif de la forme courte, ses ellipses, ses accélérations déconcertantes. Il s'agit en effet de capturer la vie, de la transposer sur la page en la stylisant à l'extrême, en rejetant impitoyablement tout ce qui est académique, fabriqué, « chiqué ».

Mis au point par Hemingway, réinventé par Salinger, cet art devait trouver son point de perfection avec Raymond Carver, au début des années 80, avant que les jeunes écrivains du monde entier ne s'en emparent. Taxé de minimalisme par des néo-conservateurs grincheux qui l'accusaient, il y a quinze ans, de donner du réel une vision simplifiée et déprimante, Carver fut, en réalité, le maître du miniaturisme.

Modeste en apparence, le miniaturiste cache une ambition démesurée : enfermer le maximum de réalité dans le plus petit espace possible ; voire, comme le suggérait Jorge Luis Borges dans l'*Aleph*, faire tenir l'univers entier dans la première lettre de l'alphabet, c'est-à-dire un point. Le livre n'est plus un rouleau narratif que l'on dévide, c'est une maquette, un jouet, une fleur de papier japonaise qui se déplie. Quant au style, il se fait volontiers invisible. Renonçant à la pyrotechnie, aux formules, aux fleurs de rhétorique, il cherche à se faire oublier, dans une sorte d'ascèse qui évoque parfois la théologie négative, laquelle repose, on le sait, sur le caractère indicible des attributs divins. Pour ces écrivains, « sous-écrire » est la forme la plus achevée de l'élégance.

Le surgissement, en cette fin de siècle, d'une littérature vouée à la

phie. Il écrivit alors le roman de sa propre vie, et sa réfutation.

Ce livre bouleversant, où la haute culture se mêle au parler des rues de Harlem, où le yiddish répond à l'anglais pré-élizabéthain et les vaticinations d'un vieillard à l'expression la plus crue du désir adolescent, témoigne, dans son inachèvement et, probablement, dans son échec, de l'effort surhumain auquel se soumet l'écrivain chaman, à la limite de ses forces, lorsqu'il s'efforce de rejoindre l'horizon de la modernité.

Dévoiler la vérité, ou la révéler, c'est-à-dire la re-voiler ? Les deux mouvements se rejoignent pour laisser la place à une autre question, unique, brûlante : comment vivre ?

Si elle ne tentait pas d'y répondre, la littérature risquerait de se dissoudre purement et simplement dans la trivialité, la mégalomanie ou les lieux communs de l'idéologie, le roman n'ayant plus pour fonction que de « vendre » les opinions d'un auteur sur les sujets les plus variés.

La littérature est inséparable de sa propre légende. Elle ne trouve sa légitimation que dans sa capacité à garder intacte la croyance en ses pouvoirs. C'est pourquoi l'admirable formule de Georges Perec demeurera, pour longtemps, la seule réponse admissible : le mode d'emploi de la vie, c'est la littérature.

Olivier Cohen est directeur des Editions de l'Olivier et conseiller éditorial aux Editions du Seuil.

## AU COURRIER DU « MONDE »

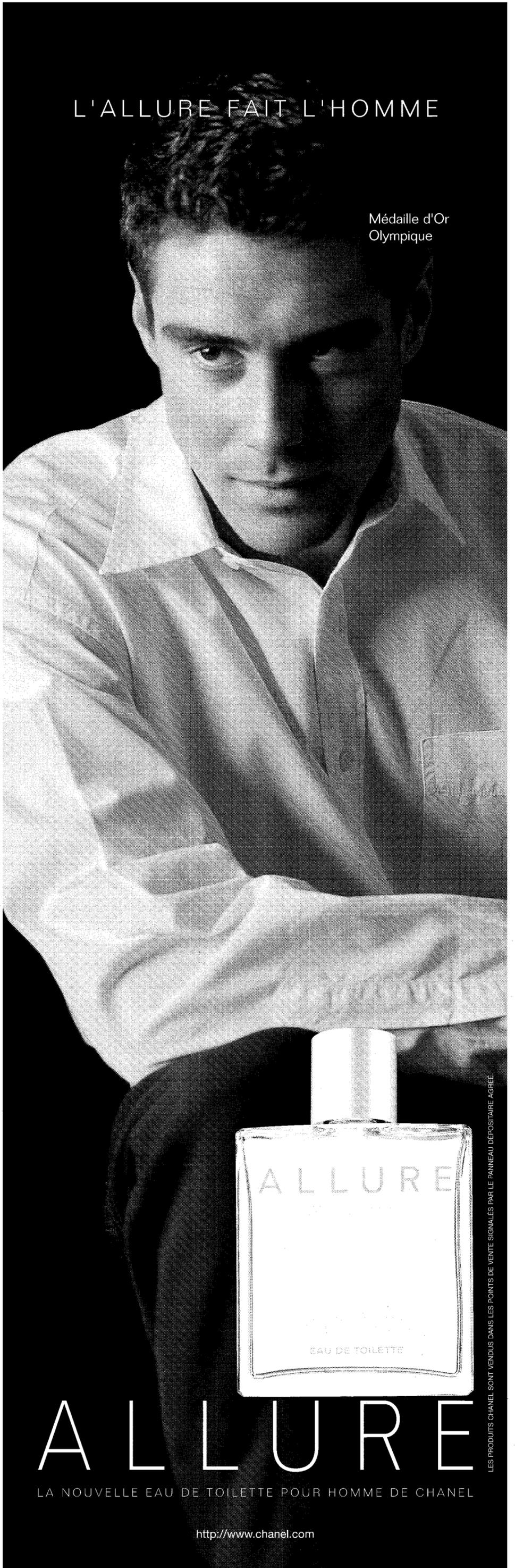
### PLACEMENTS ET BONNE CONSCIENCE

« Les fonds humanitaires permettent d'épargner en se donnant bonne conscience », titrez-vous (*Le Monde* daté 31 janvier-1<sup>er</sup> février). Se donner bonne conscience, c'est passer une couche de peinture neuve sur quelque chose qui n'est pas nécessairement très joli. Avec un tel titre, vous amoindrissez et dépréciez les efforts de tous ceux qui croient que le respect de l'humanité qui est en eux, qui est en nous tous, passe avant l'exploitation et le rendement à tout prix (...).

Christian Richard  
Londres

L'ALLURE FAIT L'HOMME

Médaille d'Or  
Olympique



**FINANCE** La double offre publique d'échange de la BNP sur Paribas et la Société générale change la donne pour la privatisation du Crédit lyonnais, dont le président, Jean

Peyrelevalde, a annoncé les résultats jeudi 18 mars. ● LE BÉNÉFICE NET de la banque pour 1998 passe la barre du milliard de francs, contre 357 millions en 1997. La BNP et la Société

générale ont gagné plus de 7 milliards. ● LA PRIVATISATION de la banque intéresse le Crédit agricole mais aussi des établissements étrangers. Le cahier des charges précisant

ses modalités est en cours d'examen par la Commission des participations et des transferts. ● AXA a enregistré un bénéfice record de plus de 10 milliards de francs en 1998,

mais doit améliorer la rentabilité de certaines de ses filiales étrangères. Son patron, Claude Bébear, est favorable à la grande fusion BNP-Société générale-Paribas.

## Malgré un résultat moyen, le Crédit lyonnais attend sereinement sa privatisation

La banque publique poursuit son redressement en France, mais paie cher son engagement dans les pays émergents. Elle passe de lourdes provisions sur l'Asie et la Russie, ce qui limite son bénéfice net à 1 milliard de francs

**AU MILIEU** de l'agitation bancaire créée par l'offensive de la BNP sur la Société générale et Paribas, le redressement du Crédit lyonnais et les débats autour de sa privatisation apparaissent presque comme des sujets mineurs. Il y a deux semaines, la banque publique était pourtant encore au cœur des convoitises. Cette nouvelle situation n'est pas pour déplaire à Jean Peyrelevalde, son président, ravi de pouvoir préparer sans pression excessive ses prochaines alliances.

Débarrassé de la menace directe de la Société générale et de la BNP, il est mieux placé que jamais pour sauver l'autonomie de sa banque. Il table sur l'intérêt du Crédit agricole - qui, compte tenu de son statut mutualiste, ne peut envisager une fusion totale et rapide avec le Lyonnais - et le soutien maintes fois répété de l'assureur allemand Allianz.

Le tableau aurait été parfait si le Crédit lyonnais avait pu, jeudi 18 mars, annoncer d'excellents résultats l'année de sa privatisation. Ce n'est pas le cas. M. Peyrelevalde n'a pas eu la prudence d'un Michel Pébèreau, PDG de la BNP, dans sa politique internationale. La crise des marchés émergents masque le redressement de sa rentabilité dans son réseau d'agences en France. Le bénéfice net part du groupe passe tout juste la barre du milliard de francs (165 millions d'euros), contre 357 millions de francs en 1997, quand ceux de la BNP et de la Société générale sont au-delà de 7 milliards.

Malgré une réduction drastique de ses risques internationaux, la banque a dû passer de lourdes provisions: environ 8,5 milliards de francs (+7,6%). Plus de la moitié s'explique par la crise en Asie et Russie. Conséquence directe, son activité de

« banque de grande clientèle » (banque d'investissement, marchés et international) plonge dans le rouge.

### IMBROGLIO JURIDIQUE

En France, en revanche, le Lyonnais n'a jamais eu besoin d'un aussi faible montant de provisions pour faire face à de mauvais crédits. « Un petit coup de pouce conjoncturel », reconnaissent ses dirigeants, renforcé par l'amélioration des systèmes de sélection de risques de la banque. Celle-ci a poursuivi ses efforts de productivité et compte à terme ramener ses effectifs sous la barre des 40 000 personnes. Il lui faut pour cela vendre sa filiale allemande, la BfG. Ce qui paraît très difficile: le Lyonnais est pris dans un imbroglio juridique avec ses actionnaires minoritaires.

Parallèlement, le Lyonnais renforce sa structure financière (ratio Cooke), en réduisant son bilan et augmentant ses fonds propres. Il ne lui manque plus qu'une marche pour

AXA n'a jamais voulu être un opérateur bancaire. Cela ne l'empêche pas de suivre de près l'évolution capitaliste du secteur. Premier actionnaire de Paribas et de la BNP, il a tout fait pour pousser André Lévy-Lang, le président du directeur de Paribas, à s'allier à la BNP. Farouchement opposé à cette idée, M. Lévy-Lang a préféré s'allier à la Société générale. Lorsque Michel Pébèreau, le PDG de la BNP, a décidé de contre-attaquer en lançant une double offre publique d'échange sur SG-Paribas, il n'a eu

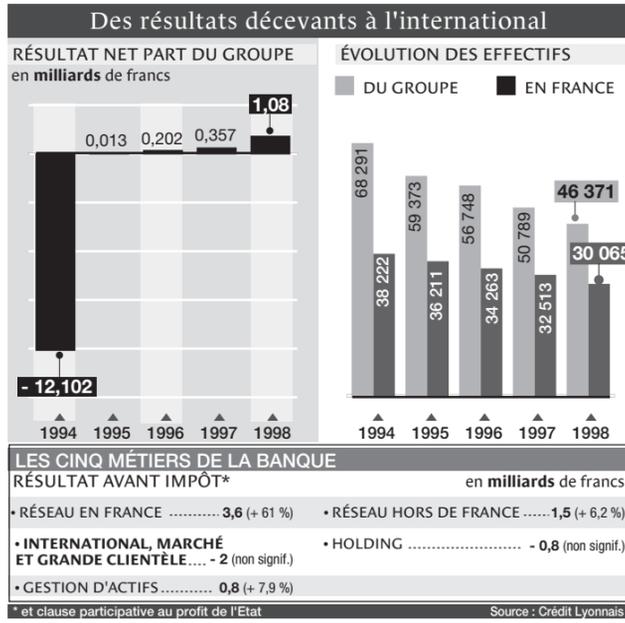
aucun mal à convaincre Axa de le soutenir. Claude Bébear, le président du directoire d'Axa, souhaite aussi se rapprocher du Lyonnais: « Nous avons des liens importants avec cette banque. Nous participons, si le gouvernement le veut - et c'est lui et lui seul qui décide - à la constitution du "noyau dur" ».

Cet engouement pour les banques est le fruit d'une stratégie qu'Henri de Castries, le bras droit de M. Bébear, a rappelée devant des financiers réunis mercredi 17 mars. Il estime qu'à l'avenir, les réseaux de

distribution de produits financiers devront proposer à leurs clients d'autres produits que les seuls produits maison.

### CLIENT ET CONCURRENT

Axa devra le faire mais doit aussi imposer ses produits aux autres. « Aux Etats-Unis, Merrill Lynch est à la fois notre premier client et notre premier concurrent », explique M. de Castries. Il faut s'y préparer en devenant un leader incontournable, par la taille, la notoriété et la qualité de ses produits, quitte à être,



## La bénédiction de Claude Bébear aux restructurations bancaires

La crise asiatique et grâce aux Etats-Unis, Axa a amélioré sa rentabilité en 1998

ENCORE MIEUX que prévu par les analystes financiers! Le géant de l'assurance Axa a annoncé, jeudi 18 mars, un bénéfice net part du groupe en progression de 26,8% à plus de 10 milliards de francs en 1998 (1,53 milliard d'euros). La rentabilité sur fonds propres atteint 12,8%, ce qui devrait permettre à Axa de tenir son objectif de 15% « en 2002 au plus tard », assure la compagnie. En attendant, le groupe présidé par Claude Bébear doit digérer toutes les acquisitions qu'il a multipliées au cours des dernières années.

En France, la fusion d'Axa et de l'UAP appartient aujourd'hui largement au passé: l'année 1999 est la première où Axa vivra sous son seul nom. Du côté des agents généraux de l'ex-UAP, la fronde semble aujourd'hui calmée. Autre motif de satisfaction, le mariage avec l'UAP n'a pas entraîné

de perte de parts de marché comme le pronostiquaient certains experts. En 1998, le chiffre d'affaires en assurance-vie s'est inscrit en recul de seulement 3,5% alors que l'ensemble du marché baissait de 15%. Une déception toutefois: le partenariat avec la BNP, initié par l'UAP, est loin de porter ses fruits.

Hors du marché domestique qui représente moins d'un tiers de ses bénéfices, Axa enregistre des performances contrastées. Le groupe ne peut que se féliciter des résultats de sa filiale américaine Equitable. La contribution de ses résultats aux bénéfices du groupe a progressé de 337% par rapport à 1997! Ce chiffre traduit la forte rentabilité des activités de l'assurance-vie aux Etats-Unis. Le chiffre d'affaires réalisés dans ce secteur outre-Atlantique est désormais comparable à celui atteint en France.

### UN PIED EN THAÏLANDE

En revanche, dans la zone Asie-Pacifique, Axa se trouve dans une situation plus délicate: la région pèse négativement de près de 380 millions sur les résultats du groupe. La filiale de Hongkong a passé d'importantes provisions pour dépréciation d'actifs après la crise boursière et financière en Asie: celle-ci aura coûté plus d'un milliard de francs à Axa. La direction de la principale implantation dans la ré-

gion, National Mutual Holdings, a été réorganisée pour permettre un retour sur investissements plus rapide. Mais Axa ne renonce pas à se développer dans cette zone. Il commence une activité d'assurance directe au Japon, a mis un pied en Thaïlande et en Indonésie et prépare activement son arrivée en Chine. Le groupe dirigé par M. Bébear est surtout à l'affût d'opportunités de rachats de compagnies au Japon et en Corée du Sud.

En Europe, le groupe Axa s'est lancé dans une course à la taille avec son grand rival allemand, le numéro un Allianz, et s'attelle désormais à améliorer la rentabilité de ses filiales. En 1998, il a renforcé son ancrage en Belgique. La prise de contrôle de la totalité de Royale Belge en 1998 lui a permis de dégager des plus-values exceptionnelles de plus de 1,3 milliard de francs

et il doit maintenant réorganiser ses activités outre-Québec.

Son autre grand chantier pour les mois à venir est l'acquisition de Guardian Royal Exchange, annoncée début février. Axa justifie ce développement par les signes de redressement manifestés par l'assurance-dommages en Grande-Bretagne. La prise de contrôle de Guardian Royal Exchange permettra surtout au groupe de M. Bébear de renforcer son poids sur le marché allemand. Il devrait devenir numéro deux dans l'assurance-dommages et se placer à la 5<sup>e</sup> position sur l'assurance-vie. Axa concurrencera ainsi Allianz sur son marché domestique alors que ce dernier a renforcé sa présence en France depuis la prise de contrôle des AGF en 1997.

Joël Morio

## Les obligations foncières débarquent en France

**MOINS D'UN AN** après que le ministre des finances Dominique Strauss-Kahn en a évoqué l'idée, le marché des obligations foncières devrait voir le jour en France. Mercredi 17 mars, l'Assemblée nationale a adopté les textes sur l'épargne et la sécurité financière qui comporte un volet sur les obligations foncières (lire p. 9). Après le vote définitif prévu avant juin, l'Etat pourra instaurer en France un véritable marché financier, accessible jusqu'à présent exclusivement au Crédit foncier de France et au Crédit foncier et communal d'Alsace.

En pratique, le marché sera composé de deux catégories de titres: d'une part, les obligations foncières dites hypothécaires qui seront émises pour refinancer des prêts immobiliers et, d'autre part, les obligations foncières dites locales qui seront adossées à des prêts aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics.

Ces nouveaux instruments de placement adossés à des crédits immobiliers offriront une grande sécurité: ce sont les flux générés par les prêts qui rémunéreront les détenteurs des titres. Ces derniers seront en outre prioritaires sur la totalité des actifs avant tout autre créancier en cas de faillite de l'émetteur.

### SUR LE MODÈLE ALLEMAND

La création du marché des obligations foncières s'inspire fortement du modèle allemand dont le marché des Pfandbriefe distingue également les deux natures de titres, les Hypothekpfandbriefe et les Öffentliche Pfandbriefe. Outre-Rhin, le succès de ces instruments financiers auprès des investisseurs est tel que la taille du marché des Pfandbriefe est

supérieure à celle de la dette de l'Etat. En terme d'encours, les Pfandbriefe totalisent 923 milliards d'euros (6 054 milliards de francs), dont plus de 240 milliards d'euros pour les emprunts de gros montants, dits « jumbo », qui représentent le compartiment le plus actif.

Le marché français des obligations foncières ne devrait pas être en mesure avant longtemps de détrôner son homologue allemand même si de nombreux émetteurs français se montrent déjà intéressés. Les premières opérations pourraient intervenir dès l'automne.

« Le Crédit local de France devrait être le premier acteur cette année du marché des obligations locales, tandis que le Crédit foncier de France devrait de son côté alimenter le marché des obligations hypothécaires en convertissant 180 milliards de francs de titres non sécurisés en titres privilégiés », estime Pierre Menet, rapporteur du groupe de travail actifs sécurisés de Paris Europlace et responsable de la recherche de crédit chez CDC Marchés.

D'autres noms sont également évoqués: les caisses d'épargne, second prêteur aux collectivités lo-

cales, le Crédit mutuel, au deuxième rang en matière de prêts au logement, la Caisse centrale du Crédit immobilier de France et le Comptoir des entrepreneurs. Pour assurer la pérennité de ce futur marché, encore faut-il que les investisseurs soutiennent, par leurs demandes de titres, ces nouveaux instruments financiers. Pour les séduire, le marché devra être organisé, comme en Allemagne, de façon à assurer aux investisseurs une liquidité élevée - on parle déjà d'émissions de 1 à 3 milliards d'euros -, leur permettant de négocier leurs titres rapidement.

Il faudra aussi un nombre d'emprunts suffisamment important sur chaque maturité, afin que les investisseurs puissent réaliser des arbitrages entre les différentes signatures. Par ailleurs, les émetteurs s'interrogent sur le traitement fiscal qui sera réservé aux sociétés de crédit foncier qui leur permettront d'intervenir sur les marchés de capitaux. « Les textes seront réalisés de façon à rendre économiquement pertinent le fonctionnement des structures », assure Pierre Menet.

Cécile Prudhomme

## Thomson Multimédia affiche ses premiers bénéfices en dix ans

LE NUMÉRO quatre mondial de l'électronique grand public, Thomson Multimédia, sort du rouge pour la première fois depuis dix ans. Le résultat net, encore modeste à 102 millions de francs (15,5 millions d'euros) pour 37 milliards de francs chiffre d'affaires (5,64 milliards d'euros), permet à son PDG, Thierry Breton, d'affirmer que Thomson Multimédia est « désormais une entreprise profitable ». Le résultat d'exploitation est supérieur au milliard de francs (contre 143 millions un an plus tôt) et la recapitalisation de 11 milliards de francs, à la fin 1997, a permis de diviser par deux les frais financiers, ramenés à 700 millions. En avance d'un an sur son plan de redressement triennal, M. Breton s'est engagé sur un résultat net « très significativement en progrès en 1999 ».

En décembre 1998, l'entrée dans le capital du groupe public des américains Microsoft et DirecTV, du japonais NEC et du français Alcatel avait déjà permis de redorer l'image financière de la société tout en l'épaulant dans ses développe-

ments technologiques. L'opération la valorisait à 6 milliards de francs, loin devant le « franc symbolique » invoqué lors de la tentative de privatisation de Thomson SA en 1996.

Thomson Multimédia a poursuivi l'an dernier la rationalisation de ses marques, en concentrant ses investissements publicitaires sur deux d'entre elles: Thomson, qui a fait un bond de 50% avec 14% de parts de marché en Europe, et RCA, qui reste leader avec 23,1% de parts de marché sur la télévision et 19,9% sur la vidéo, aux Etats-Unis.

Outre l'arrivée du groupe d'actionnaires industriels, Thomson Multimédia, dont 90% des salariés sont situés hors de France, vient de développer un « actionariat salarié mondial ». 57% d'entre eux ont souscrit pour 3,23% du capital, avec un investissement moyen de 1980 euros par personne. L'introduction de la société en Bourse, toutefois, « n'est pas d'actualité », indique son président.

Christophe Jakubyszyn

### U.C.S. ANTIQUITÉS

Recherche : Meubles anciens  
Argentier - Bronzes  
Objets 1900 - GALLÉ

ACHAT TABLEAUX  
IMPRESSIONNISTES  
Renoir, Bonnard, etc...

ESTIMATIONS GRATUITES  
Partage de successions

21 bis, Av. de Ségur 75007 PARIS  
01.53.69.06.06  
Déplacements Paris - Province

# France Télécom veut éviter l'arrivée de concurrents dans les communications locales

L'opérateur craint une érosion de sa rentabilité

Les collectivités souhaitent construire des réseaux de communications locales et les louer aux opérateurs privés. France Télécom, qui craint

de voir sa rentabilité s'éroder fortement, s'oppose à ces initiatives. Il a saisi le tribunal administratif de Nancy qui devait rendre sa déci-

sion jeudi 18 mars. Les collectivités locales ont reçu le soutien de la Commission européenne et du Conseil de la concurrence.

**POUR PRÉSERVER** son dernier pré carré, le marché des communications locales, France Télécom se débat bec et ongles. Jeudi 18 mars, le tribunal administratif de Nancy devait rendre sa décision dans l'affaire qui l'oppose à la communauté urbaine du Grand Nancy. De cette décision pourrait dépendre une ouverture plus large des télécommunications à la concurrence. Aujourd'hui, les opérateurs privés ne s'aventurent pas sur ce segment, car

ils ne peuvent supporter seuls le coût de la constitution de réseaux. Mais de nombreuses collectivités locales veulent bien prendre en charge les infrastructures et ont installé des réseaux de fibres optiques qui intéressent les opérateurs.

Au départ, ces réseaux étaient destinés aux seuls universités, écoles, hôpitaux et administrations. Pour un investissement minime (5 millions de francs), la ville de Besançon a réussi à économiser 1,3 million de francs par an sur les factures de télécommunication de la ville et de l'hôpital. Mais, aujourd'hui, les collectivités locales souhaitent louer ces réseaux aux opérateurs privés pour y connecter une clientèle très convoitée, celle des entreprises, l'offre d'infrastructures de télécommunications perfectionnées et peu chères étant un élément déterminant pour attirer les sociétés.

## BAISSE DES PRIX

Ainsi, le district de Castres-Mazamet (Tarn) a investi 25 millions de francs dans un réseau pour répondre aux besoins des Laboratoires Pierre Fabre. Dans la banlieue parisienne, le Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (Sipperec) envisage de construire un réseau pour un montant de 129 millions de francs. Selon Charles Choné, président de la communauté urbaine du Grand Nancy, « les collectivités ont décidé de se lancer dans l'aventure devant la mauvaise volonté de France Télécom qui leur proposait des prix trop élevés et des délais trop longs pour installer des réseaux haut débit ». France Télécom affirme au contraire qu'il propose sur l'ensemble du territoire des offres pour les entreprises et pour les institutionnels. L'opérateur « est en mesure de baisser les prix de 10 % par an », ajoute Jemil Larabi, directeur des collectivités locales

chez France Télécom. Cette affaire est très importante pour l'opérateur. Selon Félix Weygand, directeur d'études à l'Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (Idate), l'ouverture effective de la « boucle locale » à la concurrence remettrait en question l'équilibre économique du service universel que doit offrir France Télécom. Il suppose une péréquation entre zones rentables et zones non rentables. Or l'arrivée de concurrents ferait baisser les prix dans les zones rentables, ce qui ne permettrait plus à France Télécom d'assurer son service universel sans érosion des résultats. Pour l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), en revanche, « l'ouverture de la concurrence sur la boucle locale est la priorité », explique Roger Chinaud, membre de ce collège chargé du dossier.

Les collectivités locales ont reçu le soutien du commissaire européen à la concurrence, Karel Van Miert, membre de la Commission démisionnaire. Dans une lettre du 1<sup>er</sup> février 1999, il précisait : « S'il s'avérait que le refus des autorités publiques

de permettre la réalisation du projet des collectivités locales amène l'exploitant public à abuser de sa position dominante, un tel refus pourrait être contraire au droit communautaire de la concurrence... Dans une telle hypothèse, je vous serais obligé de prendre contact avec les services de la DG IV en vue de leur fournir les faits et arguments soutenant cette thèse et, le cas échéant, de déposer une plainte formelle. »

Dans un avis non encore publié, le Conseil de la concurrence français estime également que « la mise à disposition, par les collectivités locales, d'infrastructures à des opérateurs de télécommunications constitue un des moyens de promouvoir la concurrence au niveau de la boucle locale ».

Si France Télécom ne réussit pas à imposer son point de vue, il lui restera à devancer les baisses de tarifs. Il envisage d'ailleurs de proposer, dès le mois de juin, des offres attractives de services à haut débit pour certaines localités, annonce M. Larabi.

Enguérand Renault

## Les 35 heures chez Aerospatiale permettront 2 000 embauches

LA DIRECTION d'Aerospatiale (22 000 salariés) est sur le point de signer un accord sur les 35 heures. FO (40 % des voix) et la CGC y sont très favorables. Cet accord prévoit un passage aux 35 heures étalé entre le 1<sup>er</sup> août 1999 (activités missiles et lanceurs stratégiques), le 1<sup>er</sup> janvier 2000 (siège social) et le 1<sup>er</sup> janvier 2002 (Airbus et ATR). L'horaire hebdomadaire de référence est de 35 heures pour le personnel non cadre non forfaité, de 37 heures pour le personnel non cadre forfaité et de 37 h 30 pour les cadres forfaités. Un système de compte épargne temps permet de capitaliser les heures travaillées dans le cadre de l'horaire variable. Le personnel au forfait travaillera désormais 210 jours par an, ce qui, selon FO, correspond à douze jours de congés supplémentaires. La réduction du temps de travail est compensée aux deux tiers. Le tiers à la charge des salariés sera avancé par la direction et progressivement pris en compte dans les augmentations salariales à venir. Le projet d'accord, qui concerne la société et ses filiales, permettra l'embauche de 2 000 personnes d'ici à 2001.

## Alliance dans le câble américain : Global Crossing achète Frontier

**JUSQU'ALORS PRÉSENT** dans les constructions de réseaux de télécommunications transcontinentaux, l'américain Global Crossing met un pied dans les réseaux américains. La société a annoncé, mercredi 17 mars, l'acquisition de Frontier, firme américaine spécialisée dans les services de télécommunications aux entreprises. Le rachat, d'un montant de 11,2 milliards de dollars (environ 10 milliards d'euros), se fera par échange de titres. Fondée en 1997, Global Crossing est une société en plein développement. Après avoir installé un réseau câblé transatlantique, la firme travaille à la pose de câbles entre les Etats-Unis et le Japon, d'une part, et entre les Etats-Unis et l'Amérique du Sud, d'autre part. Malgré une perte de 88 millions de dollars (80 millions d'euros) en 1998, sa capitalisation boursière est de 7,5 milliards de dollars (6,8 milliards d'euros). La reprise de Frontier lui permet d'étendre son emprise sur le continent nord-américain : Frontier a installé des réseaux de fibre optique à haute vitesse dans une grande partie des Etats-Unis et au Canada. Capable d'offrir des services très étendus sur Internet, elle se pose en rival de ATT, MCI, WorldCom et Sprint.

## Bénéfices substantiels dans le téléphone mobile

**Pour la première année d'ouverture de son marché à la concurrence, France Télécom a réussi à compenser le manque à gagner sur la téléphonie fixe (estimé à 1,5 milliard d'euros) par l'explosion de la téléphonie mobile et de l'Internet. Pour un chiffre d'affaires en croissance de 5,2 %, à 24,6 milliards d'euros (161,7 milliards de francs), le résultat net est resté stable à 2,3 milliards d'euros.**

En 1998, le parc français de mobiles a doublé pour atteindre 11 millions d'abonnés (12 millions fin février), et France Télécom s'est adjugé 49,4 % de ce marché. Pour la première fois, cette activité est rentable : France Télécom a dégagé un bénéfice de 290 millions d'euros, contre une perte de 144 millions en 1997. Le chiffre d'affaires lié à Internet a atteint 365 millions d'euros, mais sa rentabilité est difficile à apprécier : l'opérateur réalise de confortables marges sur le transfert de données, mais Wanadoo, son fournisseur d'accès, qui compte un million d'abonnés, perd de l'argent en raison de lourds investissements.

## Le plan d'Olivetti pour Telecom Italia prévoit 13 000 suppressions d'emplois

MILAN

correspondance

Près d'un mois après l'annonce de son projet d'offre publique d'achat (OPA) sur Telecom Italia, Olivetti a présenté, mercredi 17 mars, le plan industriel qu'il mettra en œuvre entre 2000 et 2002 si son offensive réussit. Roberto Colaninno, l'administrateur délégué d'Olivetti, a entrepris de convaincre la communauté financière milanaise que « Telecom Italia ne va pas bien ». Son plan reste cependant prudent : il ne comprend ni opérations spectaculaires ni cessions d'envergure. M. Colaninno, à qui l'on a prêté l'intention de prendre possession de Telecom Italia pour mieux le démanteler, s'est voulu à la fois rassurant sur ses intentions et caustique sur les mesures défensives projetées par son adversaire.

Il a qualifié de « stupide » la décision de l'ex-monopole public de prendre le contrôle total de sa filiale de téléphonie mobile TIM. « Il y a fort à parier que l'éphémère Telecom Italia écraserait le petit cheval blanc TIM », a-t-il ironisé, qualifiant TIM de « joyau ». Pour ce qui est de la téléphonie fixe, Olivetti compte anticiper les baisses de tarifs (jusqu'à 70 % sur les appels interurbains et internationaux), réduire les coûts d'environ 20 % et supprimer 13 000 emplois sur les 80 000 existants, sans compter les 6 000 suppressions annoncées par Telecom Italia dans ses activités industrielles. Ces chiffres ont provoqué un vif émoi parmi les syndicats.

M. Colaninno a fixé une ligne claire pour les activités internationales de Telecom Italia : priorité à l'Europe et aux services en forte croissance, expansion de TIM, cession de toutes les participations minoritaires à faible potentiel. Cette politique conduirait le groupe à abandonner des positions en Amérique latine. « Il vaut mieux commencer par s'occuper de l'Italie et de l'Europe plutôt que de la Bolivie et du Chili », a-t-il lancé.

Olivetti a cherché à relativiser le problème de l'énorme endettement qui pèserait sur lui après l'OPA. En cas d'adhésion de 100 % des actionnaires de Telecom Italia, l'endettement représenterait 45 milliards d'euros, pour passer à 26 milliards d'euros à la fin 2002. Ce niveau, selon Olivetti, ne remet pas en cause les investissements (au total 13,7 milliards d'euros) et reste largement supportable pour le groupe.

## REQUÊTE

Roberto Colaninno a profité de la rencontre avec les analystes financiers pour expliquer les motifs qui l'ont poussé à se lancer dans une telle aventure. Il « rêve la nuit », a-t-il raconté, de l'énorme masse des clients de Telecom Italia : 25 millions dans la téléphonie fixe, 16 millions sur le mobile. « Telecom Italia, c'est un peu comme Olivetti en dix fois plus grand : on y trouve les mêmes activités, on y parle le même langage, on y rencontre les mêmes problèmes », a-t-il expliqué.

L'OPA devrait intervenir dans un mois environ. Mais auparavant, une assemblée générale extraordinaire de Telecom Italia doit débattre des mesures défensives proposées par ses dirigeants : offre publique d'échange sur TIM, conversion des actions d'épargne en actions ordinaires, rachat d'actions. Ces opérations, qui doivent être approuvées par au moins 30 % des actionnaires, pourraient rencherir le coût de l'OPA de 70 %. Olivetti, qui met déjà sur la table environ 52,5 milliards d'euros, pourrait hésiter à augmenter sa mise. Le groupe a déposé une requête auprès de la commission des opérations de Bourse pour bloquer le plan de défense de Telecom Italia, qui de son côté pourrait déposer un recours devant le tribunal administratif pour invalider l'offre d'Olivetti.

Marie-Noëlle Terrisse

## Résultats 1998 :

- Quasi triplement du résultat d'exploitation
- Confiance dans l'avenir

L'évolution d'Eurotunnel en 1998 a été particulièrement satisfaisante avec des résultats supérieurs aux objectifs.

Le total des produits d'exploitation s'est élevé à FRF 6,5 milliards (992 millions d'Euros) soit une progression de 26 %, à taux de change constant, par rapport à 1997.

La hausse des recettes associée à la maîtrise des charges se traduit par un résultat d'exploitation en forte hausse : FRF 1,9 milliards (289 millions d'Euros) comparé à FRF 0,7 milliard en 1997.

Le plan de restructuration financière étant entré en vigueur le 7 avril 1998, les comptes 1998 ont été établis sur la base de la nouvelle convention de crédit et prennent en compte l'impact rétroactif au 15 octobre 1996 de la restructuration financière à hauteur de FRF 2,7 milliards.

Le compte de résultat fait ainsi apparaître un bénéfice net de FRF 0,7 milliard (111 millions d'Euros). Hors profit exceptionnel, la perte sous-jacente est de FRF 2 milliards (304 millions d'Euros) en amélioration de plus de FRF 3,8 milliards par rapport à la perte de 1997.

La trésorerie d'exploitation qui s'est élevée à près de FRF 3 milliards, a permis, après investissements et opérations exceptionnelles, de couvrir 69 % des charges d'intérêts. Ce taux de couverture est en très nette amélioration par rapport à celui de 1997, (46 % pro-forma\*) et en avance sur les prévisions du prospectus, (56 %).

1998	millions de francs ou d'Euros	1998 Publié (2) Francs	Variation 1998/1997 Francs	1997 Recalculé (3) Francs	1997 Publié (4) Francs
920	Chiffres d'affaires	6 033	+36%	4 435	4 411
992	Produits d'exploitation	6 504	+26%	5 162	5 134
512	Marge	3 361	+47%	2 289	2 275
289	Résultat d'exploitation	1 896		664	653
(304)	Perte sous-jacente	(1 995)			
415	Impact restructuration	2 721			
111	Résultat net	726			(5 806)

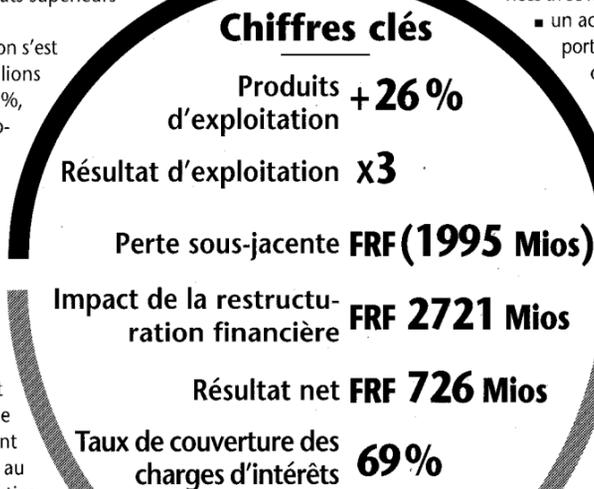
Les Assemblées Générales d'Eurotunnel prévues sur première convocation le 27 avril 1999, se tiendront vraisemblablement, faute de quorum, le 6 mai 1999 à Paris. Seront notamment proposées les résolutions suivantes :

- Remboursement anticipé des Obligations Remboursables en Unités.
- Autorisation pour une augmentation de capital par l'émission d'un maximum de 250 millions d'Unités avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Attribution d'options de souscription au bénéfice des membres du personnel.

L'avis de réunion et le texte des résolutions d'Eurotunnel S.A. ont été publiés au Balo du 17 mars 1999.

Les assemblées d'ESA et d'EPLC auront également à délibérer sur les points de l'ordre du jour d'une assemblée générale ordinaire, tels que l'approbation des comptes annuels et le renouvellement du mandat de certains Administrateurs. De plus il sera demandé aux actionnaires d'ESA d'autoriser le Conseil d'Administration de la Société à convertir le capital social d'ESA en euros, en arrondissant la valeur nominale de l'action et en réduisant en conséquence le capital social.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT : CENTRE D'INFORMATION DES ACTIONNAIRES 03 21 00 65 43.  
3615 Eurotunnel (1,29 F/mn) - <http://www.eurotunnel.com>



En 1999, priorité sera donnée à la qualité des services avec notamment :

- un accroissement de la capacité de transport des camions grâce à la mise en service des nouvelles navettes fret.
- une amélioration de la qualité des services passagers,
- un élargissement de l'offre commerciale en partenariat avec BAA.

Patrick Ponsolle, Président exécutif d'Eurotunnel a déclaré :

« Nous ne pouvons que nous réjouir des substantiels progrès de 1998 et féliciter l'ensemble de notre personnel pour le redressement de notre société qui s'opère à ce jour plus rapidement qu'envisagé.

Nous sommes confiants dans notre capacité à relever les défis de l'année

1999 quelle que soit la décision finale des gouvernements européens sur les ventes hors taxes. Nos bons résultats opérationnels nous incitent à exploiter toutes les possibilités existantes d'améliorer notre rentabilité par une nouvelle réduction de nos frais financiers en proposant aux détenteurs d'Obligations Remboursables en Unités un remboursement anticipé de celles-ci sous réserve de l'accord de nos actionnaires. Au-delà des progrès opérationnels c'est en effet aussi par une gestion active du bilan que peuvent être assurées la poursuite du redressement financier et la valorisation d'Eurotunnel ».

\* Pro-forma : pourcentage de couverture des intérêts si la nouvelle convention de crédit avait été effective pour l'exercice 1997

(1) Chiffres en Euros à titre indicatif uniquement (taux de change : 6,56 FRF/1 Euro)

(2) Taux de change : FRF 9,76 / £ 1 (taux moyen de l'année 1998)

(3) Les chiffres au 31/12/1997 ont été recalculés au taux de FRF 9,76 / £ 1 de manière à permettre une comparaison directe avec les chiffres de 1998.

(4) Taux de change : FRF 9,67 / £ 1

# Le groupe Hersant est prêt à céder « France-Soir » à Georges Ghosn

L'annonce par Yves de Chaisemartin de la vente du quotidien populaire pour un franc symbolique a provoqué la stupeur au sein du journal et des interrogations sur les intentions réelles du reprenneur

« ASSOMMÉS. » Le personnel de France-Soir est resté KO debout après l'annonce de la vente du journal à Georges Ghosn. C'est en fin de matinée, mercredi 17 mars, que le PDG de la Socpresse et de France-Soir a expliqué au comité d'entreprise son projet de vendre le quotidien à Georges Ghosn. Il a expliqué que ses banquiers ne lui laissaient plus le choix et qu'il devait se séparer de ce foyer de pertes. Le titre avait perdu 120 millions de francs (18,3 millions d'euros) en 1998 et prévoit un résultat du même ordre pour 1999.

Yves de Chaisemartin est revenu le soir même à Aubervilliers, pour s'expliquer en assemblée générale, face à l'ensemble du personnel, sur son choix. Le ton était dramatique, l'atmosphère tendue et solennelle. Il y avait un mélange de colère et d'inquiétude, un sentiment de trahison pour certains qui avaient cru que le groupe soutiendrait jusqu'au bout cette formule « de la dernière chance » qui commençait à engranger de meilleurs résultats. Le journal avait su retrouver un ton nouveau, plus incisif, réalisant quelques « scoops ». L'annonce de la vente a fait l'effet d'une douche froide, et apparaît comme un étape supplémentaire sur le chemin de croix du quotidien de Pierre Lazareff.

Le groupe Hersant est prêt à céder le journal pour un franc symbolique. Il abandonne les créances qu'il a sur le titre, d'un montant de 535 millions de francs (81,6 millions d'euros), afin de donner une entreprise sans dettes. Georges Ghosn affirme qu'il dispose d'un tour de table de 150 millions de francs (22,9 millions d'euros) pour assurer la pérennité du titre. Yves de Chaisemartin a confirmé aux

salariés qu'il avait obtenu des garanties prouvant la réalité de ce financement. L'opération ne sera signée qu'à la condition qu' (après que ces 150 millions soient versés au journal.

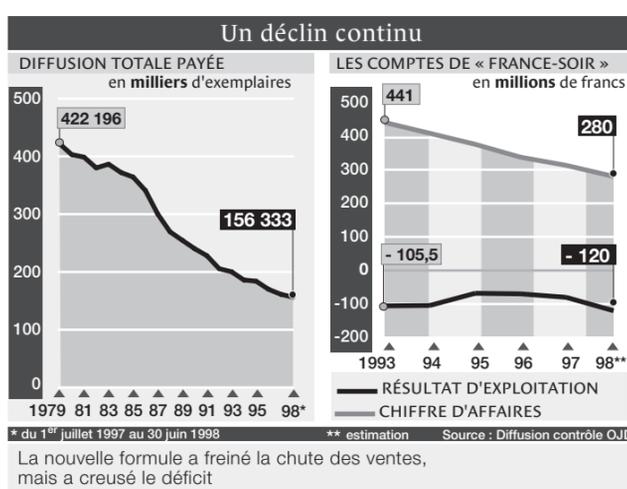
Georges Ghosn se refuse à dévoiler le nom de ses partenaires financiers dans l'opération, mais explique volontiers qu'il avait le projet de reprendre France-Soir depuis plusieurs mois. Au mois d'août 1998, il avait visité le journal en compagnie de M. de Chaisemartin. Ces dernières semaines, les noms d'Alain Ayache ou de l'imprimeur Bernard Riccobono, associé à Bernard Villeneuve, directeur délégué de La Tribune, avaient circulé comme candidats possibles. A plusieurs reprises, le groupe Hersant a tenté d'approcher le groupe Amaury (Le Parisien, L'Equipe, etc.), qui ne s'est pas déclaré intéressé.

## ART DE LA DÉFAUSSE

C'est ainsi que Georges Ghosn est revenu dans la presse quotidienne. « Il n'y a pas de titres maudits dans la presse. France-Soir est dans une situation difficile dans un marché très concurrentiel. Ce n'est pas un cas désespéré, explique

Georges Ghosn, Je prévois de diminuer les pertes de moitié, à échéance de douze à dix-huit mois, et à nouveau de moitié au bout de deux ans. » Georges Ghosn pense pouvoir développer le portefeuille de publicité et de petites annonces et augmenter le nombre d'abonnés. Il n'exclut pas non plus une hausse du prix de vente, constatant que sa baisse n'avait pas entraîné un sursaut des ventes. Il veut aussi améliorer la formule.

Ce retour étonne quelque peu et ressemble à un nouveau chapitre des mystères de la presse française. A la tête de plusieurs journaux économiques, M. Ghosn n'a pas brillé par la rigueur de sa gestion. Certains s'étonnent de voir qu'il peut réunir 150 millions de francs sur un projet aussi déficitaire, alors qu'il a eu du mal à réunir les 6 millions nécessaires au rachat du *Nouvel Economiste* et à procéder aux refinancements suivants. Rien n'est exclu. Des investisseurs, des proches de partis politiques imaginent-ils qu'un quotidien peut avoir de l'influence et contrebalancer le poids du *Parisien*? L'autre scénario est celui d'une fermeture programmée du journal, même si Yves de Chaisemartin a assuré en assemblée générale que la vente à Georges Ghosn était la seule solution qui assurerait la pérennité du titre.



ailleurs, dans le Nord par exemple. L'opération France-Soir semble avoir été menée de main de maître. On coupe tous les liens entre France-Soir et Le Figaro, de façon à rendre les deux titres autonomes et vendables, de façon surtout que le sort du Figaro ne dépende plus de la situation catastrophique de France-Soir. L'annonce d'une perte de 120 millions en 1998, avec

## PROFIL

### L'ÉTERNEL RETOUR DE GEORGES GHOSN

Il vendrait n'importe quoi. Il est à l'aise avec tous ses interlocuteurs, sait les séduire, les mettre en confiance, leur taper sur l'épaule. D'un claquement de bretelles, d'un large sourire, Georges Ghosn fait patienter un créancier, trouve un actionnaire, explique à ses employés que leurs chèques vont bientôt arriver. Il a fait merveille au tribunal de commerce de Nanterre, connaissant le *curriculum vitae* de presque tous les juges, pour reprendre à la surprise générale Le *Nouvel Economiste*, en juillet 1996.

Cet ancien journaliste de quarante-cinq ans, né à Beyrouth, diplômé de l'Institut d'études poli-

tiques de Paris, a travaillé pour plusieurs journaux avant d'intégrer le groupe Moniteur. Mais il veut être chef d'entreprise. Il crée une société de lettres confidentielles et la cède au groupe Expansion, qui perd 1 million de francs dans l'affaire. La vraie carrière de Georges Ghosn dans la presse économique commence en 1988, quand il reprend à la famille Chamboulive La Cote Desfossés. A partir de ce journal, il va bâtir un petit empire de presse économique aux fondations fragiles. Il rachète au groupe Expansion L'Agefi en 1991, puis La Tribune un an plus tard. Il fusionne alors La Tribune et La Cote Desfossés, mais la situation financière le contraint à céder le tout, en 1993, au groupe LVMH de Bernard Arnault.

Depuis, tout le monde croyait Georges Ghosn enterré. Mort pour la presse - à tout juste qua-

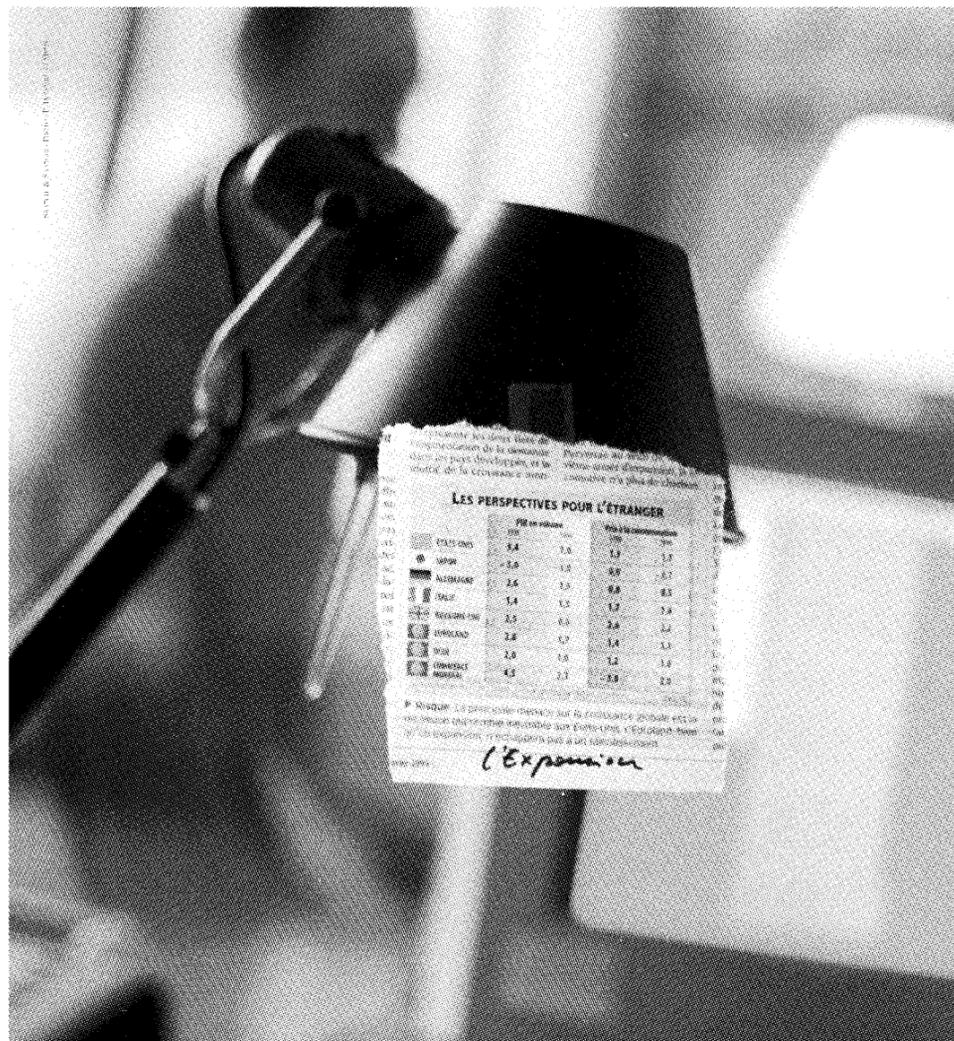
une prévision de même niveau en 1999, laissait présager un avenir difficile pour le journal, même si son PDG avait assuré de sa volonté de continuer sur la lancée de la nouvelle formule.

Un comité d'entreprise extraordinaire doit avoir lieu, mardi 23 mars, pour examiner le projet de cession. Les salariés comptent regarder de près les modalités de la vente et s'approprient à demander la désignation d'experts. Le syndicat du Livre-CGT n'a pas officiellement pris de position. Plusieurs personnes ont laissé entendre lors de l'assemblée générale de France-Soir que le sort de France-Soir auraient des répercussions sur d'autres titres du groupe. Yves de Chaisemartin estime qu'il n'avait plus le choix. « Les chiffres de diffusion sont en hausse depuis le début de l'année. On a jeté les bases d'un redressement. [Mais] je n'ai plus les moyens de continuer. J'avais le choix entre le confier à un entrepreneur ou l'arrêter immédiatement », nous a précisé Yves de Chaisemartin, qui affirme qu'« il n'est pas question de céder le contrôle du Figaro ».

Alain Salles

## La Socpresse en restructuration à marche forcée

Le PDG de la Socpresse, Yves de Chaisemartin, poursuit la restructuration du groupe Hersant à marche forcée, avec pour priorité l'élimination des zones de pertes. Le groupe est sous la pression des créanciers, d'autant que ses deux principales banques, le Crédit lyonnais et Paribas, sont préoccupées par leur propre situation. Pour réduire un endettement proche de 2,3 milliards de francs (350 millions d'euros) sur un chiffre d'affaires de 6,7 milliards de francs (1,02 milliard d'euros), le groupe a cédé Presse-Océan. Mais la grande affaire est la recapitalisation du Figaro. Les multiples tentatives de prises de participation minoritaires semblent avoir échoué. Selon La Tribune du jeudi 18 mars, Carlyle et Chartered House, deux banques américaines, seraient prêtes à prendre 50 % du capital.



L'Expansion

## Et vous, qu'allez-vous faire avec ?

Tous les 15 jours dans L'Expansion, l'information économique est vivante et innovante. Chacun la consomme à sa manière : un article à garder, un autre à faire passer, une enquête à étudier... Au travers de grands rendez-vous, L'Expansion explore avec vous les nouvelles frontières de l'économie nationale et internationale. Dans chaque numéro, vous retrouvez la rubrique Focus qui décrypte les événements chauds de l'actualité, le Dossier, traitant des grandes questions économiques, notre Cahier high-tech dédié aux nouvelles technologies, ainsi qu'un forum, intitulé Idées Fortes, dans lequel des personnalités nourrissent et relancent les débats de fond sur l'économie et la société. >Un jeudi sur deux<

## TF 1 veut lancer TF 2, une chaîne consacrée aux séries

Le chiffre d'affaires du groupe a progressé de 5,8 % en 1998

« TOUS LES INDICATEURS de TF 1 sont au vert », s'est réjoui Patrick Le Lay, PDG de la chaîne privée, après la publication, mercredi 17 mars, des résultats financiers définitifs pour 1998. Au cours de l'année écoulée, la Une a progressé sur tous les tableaux. Son résultat net part du groupe a crû de 48,5 %, pour s'établir à 716 millions de francs contre 482 millions en 1997 (109,15 contre 73,5 millions d'euros). Une croissance portée principalement par les activités de diversification, qui gagnent 9 % avec un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de francs (427 millions d'euros). Toutefois, le retour à la hausse de l'audience moyenne annuelle de TF 1, pour la première fois depuis 1993, ne se retrouve pas totalement dans la progression des recettes publicitaires, qui restent dans la fourchette du marché. Elles gagnent 4,7 % pour s'établir à 8,05 milliards de francs (1,23 milliard d'euros). Au final, le chiffre d'affaires de TF 1 augmente de 5,8 %, pour se fixer à 10,9 milliards de francs (1,66 milliard d'euros).

L'année 1999 semble partie pour être un nouveau bon millésime. Selon M. Le Lay, « le début d'année est plutôt bon en audience comme en rentrées publicitaires ». Cette tendance semble se confirmer en mars et en avril, et permet à la chaîne d'envisager « l'année avec optimisme ». A ces bons résultats, M. Le Lay peut ajouter « l'immense succès de TPS ». En 1998, le bouquet a conquis 45 % de parts de marché auprès des nouveaux abonnés aux offres numériques. En 1999, TPS devrait continuer à engranger des souscripteurs. Toutefois, après le refus de la majorité des actionnaires du bouquet d'ac-

quérir les droits cryptés de la Ligue des champions de football, la progression du portefeuille d'abonnés pourrait se ralentir.

## VERS L'AFFRONTEMENT AVEC M 6

Le tour de table du bouquet pourrait aussi être à nouveau agité par de vives tensions. Après TFX, projet de chaîne pour les 15-34 ans violemment combattu par M 6, TF 1 travaille maintenant à l'élaboration de TF 2. Le lancement de cette chaîne consacrée aux séries, conçue sous la houlette d'Etienne Mougeotte, vice-président de TF 1, est prévu pour « la fin de 1999 ou le début de l'an 2000 ». A l'instar de TFX, concurrente potentielle directe de M 6, TF 2 devrait entrer en compétition frontale avec Série Club, chaîne thématique de M 6. Avec un budget de lancement de « 50 à 60 millions de francs [de 7,6 à 9,1 millions d'euros] », selon M. Le Lay, TF 2 a vocation à être

diffusée par câble et satellite mais aussi à « renforcer l'offre de TF 1 » au sein d'un bouquet numérique hertzien.

Malgré le retrait de Rupert Murdoch, TF 1 continue de mener une réflexion pour développer un bouquet numérique concurrent de Telepiù en Italie. Toutefois, pour le PDG de la chaîne privée, les développements à « l'étranger sont des placements financiers ou industriels qui n'apportent pas d'effet de synergie à TF 1 ». Le multimédia est aussi un axe fort de la stratégie de la Une. Pour M. Le Lay, « il faut assurer la présence de TF 1 sur tous les autres supports », comme Internet. Selon lui, TF 1 a pour objectif de devenir « un site de référence » pour les internautes. Après avoir pris 15 % de World Online, la chaîne n'exclut pas de nouer d'autres « alliances ».

Guy Dutheil

## Le CSA va organiser un sommet mondial des régulateurs d'Internet

À L'OCCASION de la Fête de l'Internet, qui a lieu les 19, 20 et 21 mars, le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a annoncé, jeudi 18 mars, l'organisation d'un « sommet mondial des régulateurs » sur les problèmes posés par les services audiovisuels sur Internet. Sous l'égide de l'Unesco et en partenariat avec l'Institut international des communications, ce colloque se tiendra à Paris les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre. Une première phase de concertation avec l'ensemble des instances de régulation indépendantes est engagée jusqu'à mi-mai. Dans sa dernière Lettre mensuelle, le CSA établit une liste impressionnante de questions sur le régime juridique de la communication audiovisuelle sur la Toile. Problème : les neuf sages n'ont aucune compétence sur ce dossier. Ils ont beau réclamer un élargissement de leurs prérogatives, le projet de réforme de la loi sur l'audiovisuel n'en fait pas mention.



VALEURS EUROPÉENNES

Les valeurs européennes du secteur pétrolier ont progressé mercredi 17 mars dans le sillage de la remontée du baril de pétrole, qui se négociait à Londres à 12,94 dollars. L'action Royal Dutch Petroleum a gagné 1,5 %, à 46,5 euros, et le titre BP Amoco a pris 2,9 %, à 997,5 pence.

britannique a annoncé un résultat net en hausse de seulement 13 %, à 436,9 millions de livres, en raison notamment d'un alourdissement de sa charge fiscale. Le titre Novartis a baissé de 1,9 %, à 2 487 francs suisses en clôture mercredi. Les analystes de Goldman Sachs ont réitéré leur recommandation de surperformance sur le titre, mais ils ont abaissé leurs prévisions de bénéfices pour 1999.

18/03 10h 29

Table of stock prices for the AUTOMOBILE sector, listing companies like Autoliv, BASF, BMW, and Continental with their respective prices and changes.

Table of stock prices for the BANQUES sector, listing companies like Abbey National, ABN Amro, and Allied Irish Bank.

Table of stock prices for the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector, listing companies like British Telecom, Cable & Wireless, and Deutsche Telekom.

Table of stock prices for the CONSTRUCTION sector, listing companies like Aalborg Portland, Acciona, and Accesa Reg.

Table of stock prices for the PRODUITS DE BASE sector, listing companies like Aluminium Grec, Arjo Wiggins, and Assidomaen AB.

Table of stock prices for the CONSUMMATION CYCLIQUE sector, listing companies like Accor, Adidas-Salomon, and Amer Group.

Table of stock prices for the CHIMIE sector, listing companies like Agfa, Air Liquide, and Akzo Nobel.

Table of stock prices for the CONJOMÉRATS sector, listing companies like Aker Rgi, Cgip, and Cir.

Table of stock prices for the TÉLÉCOMMUNICATIONS sector, listing companies like British Telecom, Cable & Wireless, and Deutsche Telekom.

Table of stock prices for the CONSTRUCTION sector, listing companies like Aalborg Portland, Acciona, and Accesa Reg.

Table of stock prices for the CONSUMMATION CYCLIQUE sector, listing companies like Accor, Adidas-Salomon, and Amer Group.



Table of stock prices for the ALIMENTATION ET BOISSON sector, listing companies like Berkeley Group, British Airways, and BRYANT Group.

Table of stock prices for the PHARMACIE sector, listing companies like Astra, Astra-B, and Elan Corp.

Table of stock prices for the BIENS D'ÉQUIPEMENT sector, listing companies like Abb Ab, ABB AB-B, and ABB Baden.

Table of stock prices for the ZENECA GROUP and DJ E STOXX PHAR P.

Table of stock prices for the ÉNERGIE sector, listing companies like Aker Maritime, Accesa Reg, and Aktor Sa.

Table of stock prices for the SERVICES FINANCIERS sector, listing companies like Al Manj, Alpha Finance, and Amvescap.



Table of stock prices for the ASSURANCES sector, listing companies like Agf, Allianz, and Allianz AG.

Table of stock prices for the SERVICES COLLECTIFS sector, listing companies like Anglian Water, British Energy, and Centrica.

Table of stock prices for the MEDIAS sector, listing companies like B Sky B Group, Canal Plus, and Carlon Communi.

Table of stock prices for the BIENS DE CONSOMMATION sector, listing companies like Ahold, Asda Group, and Athens Medical.

Table of stock prices for the BRUXELLES sector, listing companies like Envipco Hld Ct, Fardem Belgium Abc, and Internec Hld.

Table of stock prices for the FRANCFORT sector, listing companies like 1 & 1 Ag & Co.Kgaa, Aixtron, and Augusta Beteligun.

Table of stock prices for the COMMERCE DISTRIBUTION sector, listing companies like Arcadia Grp, Boots Co Plc, and Carrefour/Rm.

Table of stock prices for the HAUTE TECHNOLOGIE sector, listing companies like Alcatel, Altec Sa Reg, and Ask Proxima.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table of stock prices for the AMSTERDAM sector, listing companies like Airspray Nv, Antov, and C/Tac.

Table of stock prices for the BRUXELLES sector, listing companies like Envipco Hld Ct, Fardem Belgium Abc, and Internec Hld.

Table of stock prices for the FRANCFORT sector, listing companies like 1 & 1 Ag & Co.Kgaa, Aixtron, and Augusta Beteligun.

Table of stock prices for the COMMERCE DISTRIBUTION sector, listing companies like Arcadia Grp, Boots Co Plc, and Carrefour/Rm.

★ CODES PAYS ZONE EURO
FR : France - DE : Allemagne - ES : Espagne
IT : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande
LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche
FI : Finlande - BE : Belgique.

http://www.lemonde.fr

La Bourse au quotidien : les acteurs et les valeurs des marchés, les cotations en direct, les informations financières sur les entreprises...

(Publicité)

★ CODES PAYS HORS ZONE EURO
CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark
GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

L'action Axa progressait de 0,31 % à 129 euros, lors des premiers échanges jeudi 18 mars après la publication des résultats du groupe en hausse de 26,8 % à 1,53 milliard d'euros en 1998.

L'action France Télécom ouvrait en baisse de 0,06 % à 76,4 euros jeudi matin après l'annonce d'une amélioration de 1,5 % du bénéfice net en 1998 de l'opérateur français à 15,1 milliards de francs (2,3 milliards d'euros), un résultat meilleur que prévu.

Le titre Géophysique s'affichait en recul de 2,48 % à 37,35 euros, jeudi à l'ouverture. Les comptes du groupe ont viré au rouge en 1998, avec une perte nette de 242,7 millions de francs (37 millions d'euros) en 1998, après un bénéfice de 153,3 millions de francs.

Le titre GrandVision perdait 0,50 % à 31,5 euros jeudi matin après l'annonce d'un bénéfice net part du groupe pour 1998 en baisse de 70 % à 22,4 millions de francs (3,4 millions d'euros). La veille, le titre avait déjà cédé 5,1 % à 21,61 euros.

La valeur LVMH se négociait jeudi à l'ouverture du marché en hausse de 1,45 % à 221 euros. Parallèlement à la présentation de ses résultats, le groupe a annoncé avoir acquis 70 % de Bliss World, « une start-up américaine de cosmétiques et de SPA [centres de remise en forme] », et 24 % de la marque américaine de sportswear GANT.

RÈGLEMENT MENSUEL

JEUDI 18 MARS

Cours relevés à 10 h 15

Liquidation : 24 mars

Table of French stock market data including company names, previous and current prices, and percentage changes.

Table of French stock market data (continued) listing various companies and their market performance.

Table of French stock market data (continued) listing various companies and their market performance.

Table of international stock market data including companies like American Express and BARRICK GOLD.

Table of international stock market data (continued) listing companies like A.T.T. and BARRICK GOLD.

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; # contrat d'animation; o = offert; d = demandé; † offre réduite; ‡ demande réduite; ◆ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12; Mardi daté mercredi : montant du coupon en euros; Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon; Jeudi daté vendredi : compensation; Vendredi daté samedi : nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 17 MARS

Une sélection. Cours relevés à 17 h 35

Table of new market data including company names and their market performance.

SECOND MARCHÉ

JEUDI 18 MARS

Une sélection. Cours relevés à 10 h 15

Table of second market data including company names and their market performance.

Table of second market data (continued) listing various companies and their market performance.

Table of second market data (continued) listing various companies and their market performance.

SICAV

FCP

Une sélection.

Cours de clôture le 17 mars

Table of SICAV and FCP data including fund names and their market performance.

Table of SICAV and FCP data (continued) listing various funds and their market performance.

Table of SICAV and FCP data (continued) listing various funds and their market performance.

Table of SICAV and FCP data (continued) listing various funds and their market performance.

Advertisement for Banque Populaire Asset Management, including contact information and services.

Advertisement for Caisse d'Épargne, including contact information and services.

Advertisement for Crédit Agricole, including contact information and services.

Advertisement for Legal & General Bank, including contact information and services.

LÉGENDE

★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

**SPORTS** Lors de sa 108<sup>e</sup> session, convoquée mercredi 17 mars, à Lausanne (Suisse), à titre extraordinaire, le Comité international olympique (CIO) a renouvelé sa confiance

à son président, à l'issue d'un vote à bulletin secret. ● **FORT DE CE SUCCÈS**, Juan Antonio Samaranch a mené jusqu'à son terme l'autre opération de la journée, visant à exclure

six membres impliqués dans l'affaire de corruption de la ville de Salt Lake City (Etats-Unis). ● **LES SIX HOMMES** - l'Equatorien Agustin Arroyo, le Soudanais Zein El Abdin

A. Gadir, le Congolais Jean-Claude Ganga, le Malien Lamine Keita, le Chilien Sergio Santander Fantini et le Samoan Paul Wallwork - ont été officiellement sanctionnés. ● **LA**

**JOURNÉE DE JEUDI 18 MARS** devait voir l'adoption d'un certain nombre de réformes concernant notamment le mode de désignation des villes organisatrices des Jeux olympiques.

# Les dignitaires olympiques font bloc derrière Juan Antonio Samaranch

Le président du Comité international olympique (CIO) a été plébiscité par ses pairs qui lui ont accordé leur confiance lors d'un vote à bulletin secret. La session extraordinaire du CIO a vu également l'exclusion de six membres impliqués dans l'affaire de corruption de Salt Lake City

## LAUSANNE

de notre envoyé spécial

C'est une facette que l'on ne connaissait pas, ou peu, à Juan Antonio Samaranch : l'ancien diplomate n'est pas seulement un homme d'intrigues, de couloirs et de circonvolutions ; il est aussi capable de monter au front dès que pointe un danger. Il est environ 9 h 30 en ce mercredi 17 mars dans le grand amphithéâtre du palais de Beaulieu à Lausanne. Le président du Comité international olympique (CIO) vient de terminer un discours long de treize pages dactylographiées dans lequel, après avoir fait le bilan de son règne de dix-neuf ans à la tête du mouvement olympique, il a abordé le contenu de cette 108<sup>e</sup> session convoquée à titre exceptionnel. Une salve d'applaudissements se propage alors dans l'hémicycle. « Mais il s'est empressé de l'arrêter, raconte un témoin. A la surprise générale, il a demandé à ce que nous votions à bulletin secret pour lui accorder ou non notre confiance. »

Dans les jours précédant la session, quelques barons du mouvement olympique, comme le président de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF), l'Italien Primo Nebiolo, n'avaient pas manqué de faire le tour de leurs confrères, histoire de prendre le

pouls de l'assemblée ou de donner quelques « consignes ». Plusieurs proches de Juan Antonio Samaranch avaient déconseillé à ce dernier d'affronter un vote de confiance, pensant que l'adoption d'un certain nombre de réformes sur le fonctionnement du CIO suffirait à le conforter à son poste. Craignant peut-être d'avoir à subir le supplice d'une presse internationale représentée par plus de 800 journalistes, le Catalan décida finalement de se jeter à l'eau.

## L'ASSEMBLÉE APPLAUDIT

Sitôt son annonce faite, Juan Antonio Samaranch sort de la salle. Une urne, portée par les membres les plus jeunes, circule entre les rangs. Les électeurs déposent leur bulletin, en silence. Le président revient dans l'amphithéâtre. Le vote est un plébiscite, digne de ses trois élections par acclamations à la présidence du CIO : 86 membres ont voté pour, 2 se sont prononcés contre, 1 s'est abstenu et 1 n'a pas voté. L'assemblée se lève d'un même élan et applaudit, « pendant plusieurs minutes », le petit homme à l'éternel costume bleu.

Victorieux et renforcé, Juan Antonio Samaranch peut reprendre son fauteuil. Et enchaîner sur l'autre su-

jet délicat de la journée : l'exclusion de six membres coupables d'avoir bénéficié des largesses de Salt Lake City (Etats-Unis). Les six « diaboliques », qui n'ont pas participé au vote de confiance, ont vingt minutes chacun pour s'expliquer. Le plaideur du Chilien Sergio Santander Fantini, opéré récemment du cœur, est le plus poignant. Celui du Congolais Jean-Claude Ganga le plus vindicatif. Le Malien Lamine Keita porte le débat sur le terrain politique, en déclarant que « ce sont les plus faibles qui sont tombés ». Les six bannis sont

tous originaires de pays de l'hémisphère Sud.

Un membre tente alors de venir à leur secours : le Français Jean-Claude Killy, en arguant qu'il manque des éléments pour juger. En guise de réponse, le Canadien Richard W. Pound, qui a dirigé la commission d'enquête, s'empare du dossier de cinq kilos remis à chaque dignitaire et lit froidement les faits incriminés. Un vote à bulletin secret - le second de la journée, fait unique dans l'histoire du CIO - est réclamé par quarante-sept membres.

## La justice et les partenaires doutent

**Succès personnel pour Juan Antonio Samaranch, la session extraordinaire de Lausanne (Suisse) est loin de clore le dossier de la corruption au sein du CIO. Plusieurs enquêtes judiciaires sont menées dans des pays où des villes ont été candidates à l'organisation des Jeux olympiques. Ainsi aux Etats-Unis, où le FBI poursuit ses investigations sur le cas de Salt Lake City. En Suède, le procureur Krister Van der Kwast, qui examine la candidature de Stockholm 2004, a indiqué qu'il était « très possible que les comités de candidature soient utilisés comme canaux pour blanchir de l'argent ».**

**Le CIO devra attendre, également, la réaction de ses principaux financiers. La compagnie d'assurance américaine John Hancock, le géant germano-américain Daimler-Chrysler ou encore le groupe coréen Samsung ont exprimé des doutes sur la poursuite de leur partenariat. Les gouvernements européens, enfin, par la voix du ministre allemand de l'Intérieur, Otto Schilly, avaient menacé d'un boycott des JO si une réforme profonde du CIO n'était pas entreprise.**

Aucun des six incriminés ne sauve sa tête. Le Samoan Paul Wallwork est celui qui s'en tire le moins mal (67 voix pour son exclusion, 19 contre, 2 abstentions), alors que Jean-Claude Ganga constate que ses amis africains l'ont lâché en chemin (88 pour, 2 contre).

## RICHARD POUND, À SON TOUR

Il est 16 heures. « Nous sommes à la fin du débat », annonce Richard W. Pound, paraphrasant Winston Churchill et ne croyant pas si bien dire : des journalistes lui demandent des explications sur « un vol privé entre New York et le Canada » et sur « des frais de tailleur » dont il aurait bénéficié de la part de la ville de Québec lorsque celle-ci était candidate aux Jeux d'hiver de 2002. L'ancien nageur devenu avocat affirme qu'il n'a rien à se reprocher. Ces soupçons, comme tous ceux concernant les autres villes ayant engagé des enquêtes sur des faits de corruption (Sydney, Stockholm), seront traités, à l'avenir, par une commission d'éthique. Sa création a été confirmée par Juan Antonio Samaranch.

En attendant, c'est dans le grand hall du Lausanne Palace que l'affaire de Salt Lake City se dote d'un semblant d'épilogue. Le Malien Lamine

Keita règle ses « extras » au concierge avant de sauter dans une voiture, direction l'aéroport. « Vous quittez le CIO mais vous restez dans nos cœurs », lui lance, au passage, le membre libanais Toni Khouri. L'Equatorien Agustin Arroyo se fait, lui, très théâtral, indiquant que sa « conscience est tranquille », qu'il « est un serviteur du sport depuis 1935 » et que, finalement, il « n'en veut pas au CIO ».

Reste le cas Ganga. L'aspirateur humain », comme le surnommaient les lobbyistes des villes candidates, avait promis de lâcher des informations compromettantes, notamment sur Richard W. Pound. Lue à la façon d'un cacique détroné, sa déclaration n'aborde pas le sujet. « Nous acceptons cette décision avec sportivité. Bon gagnant, bon perdant », dit-il, avant de comparer l'injustice dont il est victime aux grands maux dont souffre le continent africain : « La lutte contre la discrimination raciale, la pauvreté et l'indifférence. » Dans le rapport d'enquête de Salt Lake City, il est reproché à Jean-Claude Ganga d'avoir touché pour plus de 250 000 dollars (217 500 €) de cadeaux, de voyages et de frais médicaux.

Frédéric Potet

# En Ligue des champions, Ronaldo ne parvient pas à refaire surface et l'Inter Milan coule

## MILAN

de notre envoyé spécial

Il est venu, il a joué, mais le miracle n'a pas eu lieu. Ronaldo n'est pas, n'est plus l'homme providentiel, ce sauveur qui savait gagner un match à lui tout seul. C'est un homme blessé, toujours malade du football, qui s'est présenté au stade Giuseppe-Meazza, mercredi 17 mars, pour donner le coup d'envoi du match retour du quart de finale de Ligue des champions



FOOTBALL

entre l'Inter Milan et Manchester United. Pendant une heure, le prodige brésilien, l'air souvent absent, n'a jamais réussi à surmonter ses tourments. A bout de souffle, il a préféré s'éclipser vers les vestiaires, sans fracas, avec tout son mystère.

Qu'est devenu Ronaldo ? Qu'est devenu le meilleur footballeur de la planète, l'attaquant au sourire d'enfant, qui, d'un dribble, d'une accélération ou d'un coup de rein, était capable, il y a quelques mois encore, d'« enrhumé » n'importe quelle défense et d'électriser les foules ? Où se cache l'artiste débauché à prix d'or (190 millions de francs, soit 28 millions d'euros), en

1997, par le président de l'Inter Milan, Massimo Moratti ? Ronaldo joue peu (à peine une douzaine de matchs depuis le début de la saison), il marque peu : sept buts en six mois, loin des 31 inscrits lors de la saison 1997-1998, 25 en championnat et 6 en Coupe de l'UEFA.

Depuis l'étrange malaise qui l'a cueilli pendant sa sieste, juste avant la finale du Mondial contre la France (Le Monde du 16 juillet), le « phénomène » a quitté la sphère sportive pour le registre médical. Agé de vingt-trois ans, il est handicapé par des blessures à répétition. Tout le Brésil et la ville de Milan bruissent de rumeurs. « C'est grave,

très grave », susurrent tous ceux qui croient savoir, pendant que ceux qui savent, les médecins, les coéquipiers de Ronaldo, se murent dans le silence. « Il a seulement besoin d'entraînement », répète son entraîneur Mircea Lucescu.

Massimo Moratti avait laissé éclater sa colère dès le mois de juillet, en prenant connaissance des bulletins médicaux de son joueur vedette. L'homme, qui verse chaque année 23 millions de francs (3,5 millions d'euros) au phénomène, avait sévèrement critiqué l'acharnement des médecins brésiliens, coupables, selon lui, d'avoir épuisés les ressources physiques et nerveuses du

champion pendant le Mondial. Maganimo, le président milanais avait accordé plus d'un mois de repos à Ronaldo. Insuffisant. De retour à Milan, il fenomeno affichait toujours une triste mine et une légère surcharge pondérale : inapte à la compétition. Le public milanais, jusque-là prêt à tout lui pardonner, a alors montré des signes d'impatience.

temps, le même Peter Schmeichel l'a privé, sur une belle manchette-réflexe, de l'exploit derrière lequel il court désormais : marquer un but important. Peu après, sur un passement de jambes, il s'est effondré dans la surface de réparation. Avait-il délibérément plongé pour obtenir un penalty ? L'arbitre n'a pas osé sortir son carton jaune. Il s'est ratrapé, en sanctionnant Zé Elias, af-

## Kiev élimine le Real Madrid, tenant du titre

**Le Dynamo Kiev a éliminé (2-0), mercredi 17 mars, le tenant de la Ligue des champions, le Real Madrid, grâce à un doublé de son attaquant vedette, Andreï Chevtchenko (62<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> minute). Les Ukrainiens, qui avaient déjà impressionné lors du match aller en obtenant un résultat nul (1-1) en Espagne, s'imposent de plus en plus comme les favoris de la compétition.**

**La Juventus Turin a bénéficié d'un maximum de réussite pour éliminer l'Olympiakos Le Pirée, qui avait ouvert le score dès la 12<sup>e</sup> minute sur une tête de Sinisa Gogic. Il aura fallu une erreur du gardien grec Dimitrios Eleftheropoulos pour permettre à Antonio Conte d'égaliser à 5 minutes de la fin, préservant ainsi l'acquisition de la première manche (2-1 pour la Juventus). Le duel entre les deux clubs allemands a tourné, comme prévu, à l'avantage du Bayern Munich. Les Bavarois, vainqueurs 2-0 à l'aller, ont gagné à Kaiserslautern (4-0) avec des buts signés Stephan Effenberg (9<sup>e</sup>), Carsten Jancker (22<sup>e</sup>), Martin Wagner (39<sup>e</sup> contre son camp) et Mario Basler (56<sup>e</sup>).**

Ronaldo n'avait pas disputé le moindre match depuis le 17 janvier, lorsqu'il a effectué une timide rentrée printanière, en deux temps : le 10 mars face à Parme, en coupe d'Italie, puis le 13 mars, face au Milan AC, en championnat. En son absence, l'Inter s'était effondré sur tous les tableaux : le titre de champion d'Italie est hors de portée, il est éliminé en coupe d'Italie et, depuis son match nul (1-1), mercredi 17 mars, face à Manchester United, il a renoncé à son désir de suprématie européenne.

En attendant l'arrivée de Marcello Lippi, l'ancien entraîneur de la Juventus Turin, à la tête de l'équipe milanaise, la vie des Intéristes est fade. C'est pourquoi ils espéraient tant le retour de Ronaldo. Mais, face à Manchester, l'illusion n'a pas duré. Le Brésilien avait toujours des jambes de plomb. Curieusement placé derrière le Chilien Ivan Zamorano, il a laissé échapper son premier ballon. Puis il s'est pris les pieds dans l'un de ses crichets ; il a souvent temporisé, raté ses passes, bredouillé ses déviations ; ses appels de balle, sans conviction, n'ont que rarement pris la défense manucunienne au dépourvu.

Une fois, une seule, Ronaldo a débordé Henning Berg, mais Peter Schmeichel, le gardien danois, a redressé la situation ; sur une autre occasion, en début de deuxième mi-

falé à son tour près des buts de Manchester.

Le public de San Siro est poli mais connaisseur. Il a très vite compris que son idole devait partir. Il a grondé pour réclamer l'entrée en jeu du vaillant Nicola Ventola. Le jeune espoir de l'Inter est arrivé et il a marqué presque aussitôt (63<sup>e</sup> minute). Et si le sauveur, c'était lui ? Paul Scholes ne l'a pas voulu ainsi, en égalisant en fin de match (88<sup>e</sup>).

Les tifosi milanais n'ont plus qu'à songer à la prochaine saison, forcément plus enthousiasmante, et comptent beaucoup sur l'éventuelle arrivée du Français Emmanuel Petit (Arsenal), et sur l'éclosion définitive de Nicola Ventola au poste d'avant-centre. Quant à Ronaldo...

Eric Collier

120 ordinateurs en ligne

Animations

Démonstrations

De 10 h. à 18 h.

Porte de la Villette

Tel. 01 40 05 80 00

www.cite-sciences.fr

www.internet.gouv.fr

## Venez fêter l'union du service public et d'internet.

**Fête de  
l'internet  
20 - 21 mars  
Week-End  
gratuit\*  
à la Cité  
des Sciences**

Un forum permanent animé par des invités prestigieux. Pour la première fois tous les services publics présentés en un même lieu. 250 personnes à votre service pour répondre à toutes vos questions.

\* Sauf Géode et Cinax

En partenariat technique avec

France Telecom

Bull

cité  
des sciences &  
de l'industrie

# L'autorité de sûreté nucléaire critique sévèrement les « négligences » d'EDF

Après l'incident de Tricastin, l'entreprise devra réorganiser son dispositif de radioprotection

Un employé de la centrale nucléaire du Tricastin (Drôme) a été victime, jeudi 11 mars, d'une irradiation dépassant très largement le seuil annuel

autorisé. Ce nouvel incident fait suite à une succession d'anomalies qui ont marqué, en 1998, le parc nucléaire français et les transports de

combustibles usés. Dans son rapport annuel, l'autorité de sûreté demande à EDF d'améliorer son système de radioprotection.

« **DYSFONCTIONNEMENTS** », « négligence », « endormissement », « laisser-faire », « oubli de choses très simples »... Le rapport d'activité 1998 de la direction de la sûreté des installations nucléaires (DSIN), présenté, mercredi 17 mars, par son directeur, André-Claude Lacoste, est sévère pour EDF. Et le récent incident survenu à la centrale nucléaire du Tricastin (Drôme) n'a pas adouci ces critiques.

Jeudi 11 mars, un agent d'EDF a subi, en pénétrant dans un local classé en « zone rouge » – la plus radioactive – du réacteur numéro 1 de la centrale, à l'arrêt pour un contrôle décennal, une irradiation dépassant largement les valeurs autorisées (*Le Monde* daté 13 mars). Dans un premier temps, son dosimètre électronique (déliurant une mesure en temps réel) indiquait qu'il avait reçu une dose de 87 millisieverts (mSv). Le développement de son film dosimétrique (servant de référence réglementaire) avait ensuite révélé que la dose atteignait 340 mSv.

Des analyses sanguines ont finalement établi que la dose reçue était d'environ 300 mSv, soit un niveau supérieur au plafond annuel autorisé pour les travailleurs du nucléaire, qui est de 50 mSv et qui, à partir de l'an 2000, sera abaissée à 20 mSv de moyenne annuelle sur cinq ans. Selon les experts de l'Institut de protection et de sûreté nucléaire (IPSN), une telle exposition « n'entraîne pas d'effets à court terme sur la santé, mais se traduit par une augmentation du risque de cancer à plus long terme ».

Pour le patron de la sûreté nucléaire, cet incident, classé au niveau 2 sur une échelle internationale de gravité qui en compte 7, est « révélateur d'un très grave dysfonctionnement dans l'application des règles de radioprotection ». D'autant que le technicien, qui avait pénétré dans l'enceinte radioactive pour en retirer deux pro-

jecteurs utilisés pour les opérations de contrôle décennal, appartient au service de sécurité et de radioprotection de la centrale. « Cet événement met en cause l'organisation en matière de radioprotection d'EDF, qui devra procéder à une remise en ordre totale », insiste André-Claude Lacoste.

## « VIGILANCE ÉMOUSSÉE »

« Les problèmes de radioprotection ne sont pas traités avec toute l'attention que l'on a su consacrer aux problèmes de sûreté. (...) La vigilance s'émeuse », confesse le président de l'entreprise publique, dans le *Figaro* du 16 mars. François Roussely devait présenter aux directeurs des centrales nucléaires, jeudi 18 mars, des mesures destinées à améliorer la protection des personnels. Il devrait aussi profiter du rapport que vient de lui remettre l'ancien ministre de la recherche, Hubert Curien, pour annoncer, dans quelques jours, une réforme plus globale du dispositif interne de radioprotection.

L'incident du Tricastin est d'autant plus fâcheux pour l'électricien qu'il fait suite à une longue série d'« anomalies » constatées en 1998 dans la filière nucléaire. Même si « la sûreté des populations n'a jamais été mise en danger », le rapport de la DSIN souligne que « des installations ou des activités ont dû être arrêtées à titre de précaution pendant plusieurs semaines ou plusieurs mois, et ce dans des proportions inhabituelles ».

L'exemple le plus spectaculaire a été la suspension, entre mai et juillet 1998, des transports de combustible nucléaire usé, dont beaucoup présentaient des taches de contamination radioactive supérieures aux seuils tolérés. « Il y a eu une négligence caractérisée de la part des industriels – et, au premier chef, d'EDF – qui, pendant plus de dix ans, ont bafoué les règles », déplore l'autorité de sûreté, qui met aussi en cause la « responsabilité »

de l'Etat dans l'absence de contrôle, par le passé, de ces convois. Depuis la reprise des transports de combustible irradié, la proportion de wagons présentant une contamination de surface, et surtout leur niveau de radioactivité, « ont beaucoup diminué », note la DSIN, « même si la situation n'est pas encore totalement normalisée ». Récemment des traces radioactives ont été détectées sur un convoi en provenance de la centrale de Bugey.

La fissure de 18 centimètres découverte, le 12 mai 1998, sur le circuit de refroidissement à l'arrêt du réacteur numéro 1 de Civaux (Vienne) est jugée « particulièrement préoccupante », ce réacteur de 1 450 mégawatts étant l'un des plus modernes du parc. « Cet incident, estime la DSIN, a également soulevé des questions quant à l'adéquation de la réaction d'EDF à une telle situation de crise ». La centrale, ainsi que les deux tranches de Chooz (Ardenne), de même conception, ont dû être déchargées de leur cœur. Chooz B1 sera la première tranche à être au-

torisée à redémarrer, dans quelques jours, mais « dans des conditions extrêmement contrôlées et uniquement pour un cycle ».

## « PLAN DE PROPRETÉ »

S'agissant du défaut d'étanchéité des deux réacteurs de Belleville (Cher), mis à l'arrêt de juin à septembre 1998, le rapport note : « Dès la construction, il était apparu que le bétonnage des enceintes n'avait pas été réussi. EDF devait être capable de mettre en œuvre une méthode de réparation efficace au plus tard lors des travaux d'entretien prévus au bout de dix ans. Elle n'y était pas prête à quelques mois de cette échéance. »

Réagissant à ces problèmes, EDF a décidé, au début de l'année, de consacrer 325 millions de francs (45,5 millions d'euros) à un « plan de propreté nucléaire » dans ses centrales (*Le Monde* du 15 janvier). Après l'incident du Tricastin, l'autorité de sûreté annonce qu'elle va lui demander de prendre des mesures « plus drastiques ».

Pierre Le Hir

## Des facteurs naturels antiviraux actifs contre le virus du SIDA

LES TRAVAUX publiés par une collaboration américaine de New York, Boston et Bethesda dans les *Proceedings of the National Academy of Sciences* (USA), datés du 16 mars, montrent que les hormones gonadotrophines chorioniques (HCG), hormones fabriquées par le placenta, servent de transporteur et concentrent des molécules aux effets antiviraux connus, le lysozyme et des ribonucléases ; le lysozyme interfère avec la capacité du virus d'envahir les cellules, les ribonucléases « digèrent » des ARN dont celui des cellules infectées par le VIH. On connaissait depuis quelques années l'effet bénéfique des HCG sur le virus du SIDA en général et sur un cancer de la peau assez spécifique des malades atteints du SIDA, le syndrome de Kaposi, en particulier. En outre, les bébés de mères séropositives sont rarement infectés au cours du premier trimestre de la grossesse, période au cours de laquelle la synthèse des HCG est la plus importante. Lysozyme et ribonucléases sont aussi présents en grande concentration dans la salive : c'est sans doute la raison pour laquelle la salive n'est pas infectante et le SIDA non transmissible par le baiser.

## DÉPÊCHES

■ **ASTRONOMIE** : la sonde américaine Lunar Prospector confirme que la Lune a été créée il y a environ 4,5 milliards d'années par l'impact d'un objet de la taille de Mars avec la Terre. Les données récoltées par l'engin, en orbite depuis plus d'un an autour de la Lune, indiquent que le cœur de fer de notre satellite représente moins de 4 % de la masse totale de matière qui le compose, alors que la proportion pour la Terre est de 30 %. Si la Lune avait été formée naturellement à partir du même nuage de roches et de poussières que la Terre, elle aurait un noyau similaire en proportion à celui de la Terre (*Le Monde* du 29 juillet 1997). Aujourd'hui, la théorie de l'impact fait quasiment l'unanimité au sein de la communauté scientifique.

■ **INFORMATIQUE** : un PC à 299 dollars (1 800 francs, 274,40 euros) baptisé WEBzter Jr. est lancé par le constructeur américain Microworkz. Équipée d'un processeur Cyrix 300 MII, d'un disque dur de 3,2 gigaoctets et d'un modem, la machine est vendue sans écran mais avec une année d'accès gratuit à Internet et une suite bureautique de Corel. Le fabricant basé à Seattle explique qu'il vise avec ce produit les 50 % de familles américaines qui ne sont pas encore équipées d'un ordinateur. Il abaisse l'investissement informatique minimum établi jusqu'alors aux Etats-Unis par eMachines dont les PC les moins coûteux sont vendus 399 dollars (2 400 francs, 365,87 euros).

## Les crevettes des grands fonds aveuglées par la science

LES LUMIÈRES de la science sont parfois à répandre avec précaution. Ainsi en va-t-il dans l'océan profond où s'épanouit, autour des sources chaudes générées par des remontées de magma brûlant, une faune abyssale qui, jamais, n'a entrevu la clarté du jour. Peter J. Herring, du Centre d'océanographie de Southampton, relate, dans l'hebdomadaire britannique *Nature* du 11 mars, comment, en août 1997, au cours d'une campagne d'exploration menée à bord du submersible français *Le Nautilus*, près de l'archipel des Açores, il a prélevé, sur deux sites hydrothermaux profonds de 1 700 et 2 350 mètres, quelques crevettes de la famille des *Bresiliidae*, espèces *Rimicaris exoculata* et *Mirocaris fortunata*.

L'examen minutieux de ces décapodes a révélé, chez certains, des « dommages irréversibles » des cellules photoréceptrices de la rétine, qui semblaient en revanche intactes chez d'autres spécimens. Tous avaient pourtant été capturés de la même façon, à l'aide d'un « aspirateur à faune » éclairé par les faisceaux lumineux des cinq projecteurs, de 650 watts chacun, équipant le sous-marin.

Selon l'océanographe anglais, les lésions rétinienne auraient été provoquées par l'éblouissement subi par les crustacés lors de précédentes campagnes effectuées sur les mêmes sites.

L'un d'entre eux ayant été visité pour la première fois en juillet 1997, un mois seulement avant la collecte des animaux étudiés, la preuve serait ainsi faite que la pathologie oculaire, indécélable dans les premières heures suivant une illumination inopinée, s'aggraverait de façon « dramatique » en quelques semaines.

Pour confirmer l'hypothèse, il conviendrait, en bonne rigueur

scientifique, de comparer des lots de crevettes exposées à la lumière artificielle à d'autres jamais encore confrontées à la civilisation.

Certains experts pensent plutôt que ces syndromes rétinien pourraient être liés à la présence de métaux lourds et de sulfures toxiques dans les sources hydrothermales, ou encore à la radioactivité naturelle élevée de ces milieux.

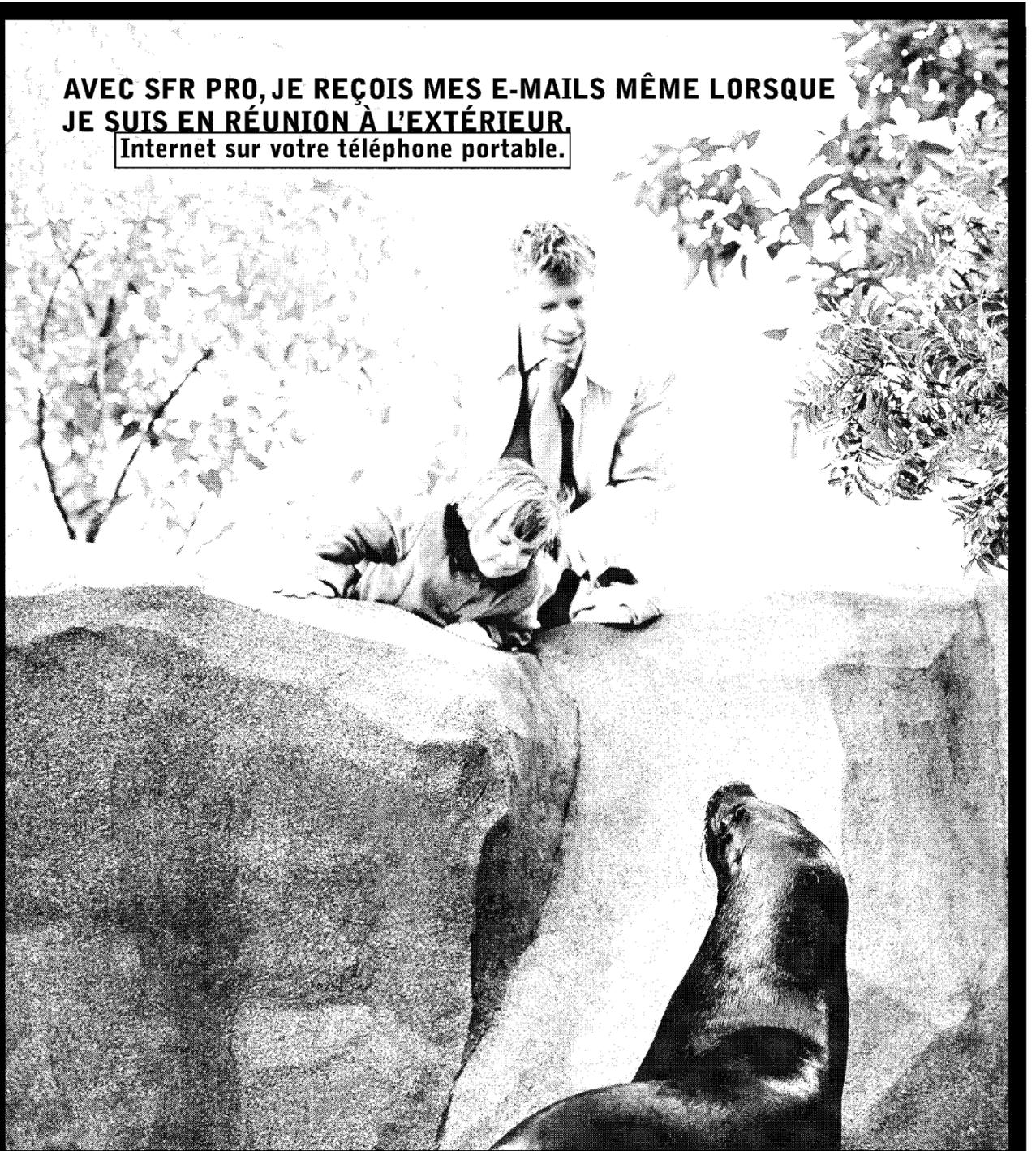
## COMPÉTITION SCIENTIFIQUE

Les beaux yeux d'une poignée d'arthropodes valent-ils bien tant de sollicitude ? Daniel Desbruyères, biologiste de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer) et coordinateur de la mission d'août 1997, ne prend pas l'affaire à la légère : « Elle pose le problème de l'interaction de l'homme avec un milieu naturel et du risque, pour le chercheur, de fausser lui-même l'environnement qu'il étudie. »

Un risque démultiplié par la compétition scientifique que se livrent les nations et, plus encore, par les intérêts financiers liés à l'exploitation des ressources sous-marines, qu'il s'agisse des hydrocarbures, des nodules polymétalliques – des compagnies privées ont déjà des concessions sur certaines sources hydrothermales – ou, demain, des organismes biologiques intéressant l'industrie pharmaceutique.

Pour « minimiser ces perturbations », les chercheurs prônent des accords internationaux d'échanges d'échantillons. Certains Etats, comme le Canada et le Portugal, envisagent de créer des réserves contrôlées. Face aux convoitises suscitées par les « trésors » de l'océan, il y aurait danger à demeurer, sciemment, frappé de cécité.

P. L. H.



**AVEC SFR PRO, JE REÇOIS MES E-MAILS MÊME LORSQUE JE SUIS EN RÉUNION À L'EXTÉRIEUR.**  
Internet sur votre téléphone portable.



DES FORFAITS ET DES SERVICES QUI CHANGENT TOUT.

SFR Pro, c'est la formule idéale pour tous ceux qui veulent simplifier leur vie au quotidien. Idéale avec le choix parmi 7 forfaits de 100 à 600 minutes, à partir de 199 FTTC par mois (165 FHT). Idéale avec le changement de

Forfait gratuit autant de fois que souhaité. Idéale, avec tous les services inclus, le double appel, la présentation du numéro, TransContinents, la facture détaillée et signal conso. Idéale pour recevoir ou envoyer des e-mails. Idéale, pour aller au zoo le mercredi après-midi et rester en contact avec mon travail. Pour en savoir plus, appelez le 0 800 426 426 et si vous êtes abonnés SFR, appelez votre service clientèle.

SFR est une marque de cegetel

Baisse des températures

JEUDI. Les pressions sont encore hautes sur la France. Un front peu actif descend des Iles Britanniques.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le temps sera agréable avec du soleil et quelques nuages.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Le ciel sera partagé entre nuages et éclaircies.

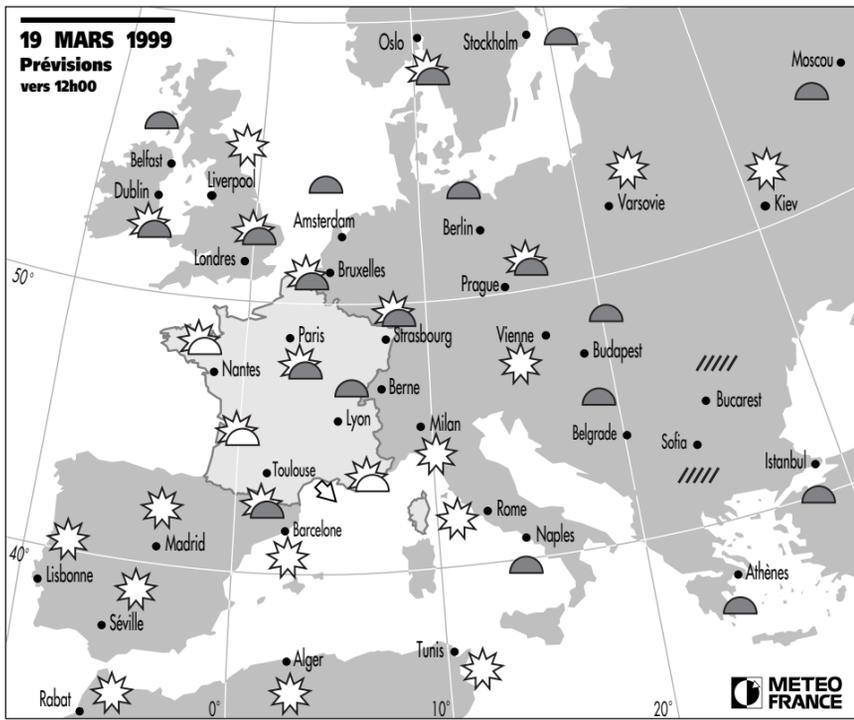
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le ciel sera bien nuageux le matin avec quelques gouttes possibles.

quelques éclaircies perceront. Le thermomètre, voisin de 0 degré le matin, indiquera 8 à 11 degrés l'après-midi.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Après quelques gouttes le matin, le temps sera sec l'après-midi et quelques éclaircies perceront.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Il y aura beaucoup de nuages sur ces régions avec quelques ondées.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Quelques gouttes seront possibles le matin sur le Languedoc-Roussillon.



LE CARNET DU VOYAGEUR
HÔTELLERIE. L'édition française de l'année des Small Luxury Hotels of the World...
AVION. A partir du dimanche 28 mars, les compagnies aériennes British Airways et Lot Polish Airlines...

PRÉVISIONS POUR LE 19 MARS 1999

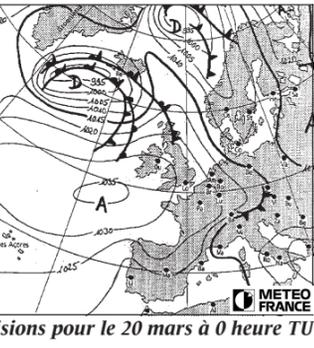
Table with 2 columns: City and Forecast (S, N, C, P, \*).

Table with 2 columns: City and Forecast (S, N, C, P, \*).

Table with 2 columns: City and Forecast (S, N, C, P, \*).

Table with 2 columns: City and Forecast (S, N, C, P, \*).

Table with 2 columns: City and Forecast (S, N, C, P, \*).



VENTES

DANS la peinture du XIXe siècle, les œuvres des petits maîtres offrent un choix presque illimité de thèmes et de manières de peindre.

aller installer son chevalet en pleine nature. Une Cascade en Auvergne, 60 000 francs (9 160 €) illustre son travail sur la lumière.

aquarelles et des dessins : collines boisées, mines de plomb, 1 500 francs (229 €).

sociales, de la masure de campagne au salon parisien. Joseph Carraud peint des anecdotes historiques et des scènes italiennes.

Aventure, évoque l'époque Renaissance revue et corrigée par le XIXe, 25 000 francs (3 816 €).

jinski, Toscanini, la Pavlova ou Chaliapine (de 1 000 à 5 000 francs, 153 à 763 €).

Des petits maîtres du XIXe siècle proposés à Drouot

Calendrier

- ANTIQUITÉS BROCANTES
Gex (Ain), Salon des antiquaires, parc expo, du vendredi 19 au dimanche 21 mars...

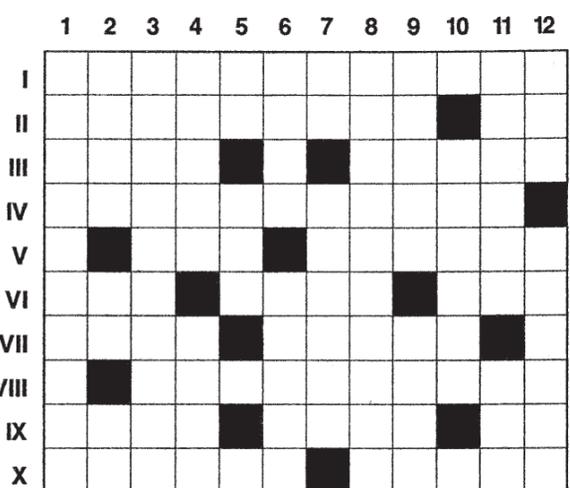
- de 10 à 19 h 30, 250 exposants, entrée libre.
Châlons-en-Champagne (Marne), Salon des antiquaires, parc expo...

- vendredi de 14 à 22 heures, samedi et dimanche de 10 à 19 heures, 30 exposants, entrée 25 F, 3,81 €.
Thonon-les-Bains (Haute-Savoie), Salon des antiquaires, château de Ripaille...

- Princes, samedi 20 et dimanche 21 mars, de 9 à 19 heures, 400 exposants, entrée libre.
COLLECTIONS
Bordeaux (Gironde), Salon international du disque, 170, cours du Médoc...

- 9 à 19 heures, 300 exposants, 65 F, 9,92 €.
Vred (Nord), Salon international décorés, salle du foyer rural, samedi 20 et dimanche 21 mars...

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 99066



HORIZONTALEMENT
I. Jugement de valeur. - II. Grave crise de valeurs. Cours préparatoire. - III. Aventure amoureuse parfois interrompue.

La moitié du précédent. - X. Ne ménage pas la monture. Un danger pour les âmes en peine.
VERTICALEMENT
1. Convient seulement à une relation d'office. - 2. Peut devenir une dame. Personnel. En croupe.

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

échanges. - 9. Marque de comparaison. Passe par Chartres avant de rejoindre la Seine. - 10. Levée avant de voyager. - 11. Matricide et beau-parricide par vengeance.

SOLUTION DU N° 99065
HORIZONTALEMENT
I. Francophobie. - II. Libéralités. - III. Opéra. Ipéças. - IV. Têtent. Aba. - V. Tri. Tabouret. - VI. Sue. Opérai. - VII. Missels. Peur. - VIII. ENA. Sots. - IX. Nana. Tous. Es. - X. Talonnette.
VERTICALEMENT
1. Flottement. - 2. Riper. INA. - 3. Abêtissant. - 4. Néré. Us. Aa. - 5. Crantées. - 6. Oa. Ta. Loto. - 7. Pli. Boston. - 8. Hip-hop. Sun. - 9. Ote. Uep (peu). SE. - 10. Bécarrés. - 11. Isabeau. Et. - 12. Satirise.

L'ART EN QUESTION N° 109

L'offrande à la déesse

LA CIVILISATION créée par les Sumériens en basse Mésopotamie, vers 3000 avant J.-C., se répandit largement dans les régions du Moyen-Tigre et du Moyen-Euphrate, en particulier à Mari, ville royale située à la frontière actuelle de l'Irak et de la Syrie.



« Statue de l'intendant Ebih II », albâtre et lapis-lazuli (hauteur : 52,5 cm), Mari, vers 2400 avant J.-C. Paris, Musée du Louvre.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437. ISSN 0395-2037

Le Monde PUBLICITE
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26





**ÉDITION** Inauguré jeudi 18 mars, le 19<sup>e</sup> Salon du livre ouvre ses portes au public vendredi 19 mars. 220 000 visiteurs, dont 1 600 auteurs, y sont attendus. Cette édition 1999 fêtera le Qué-

bec, invité d'honneur, officiellement représenté par cinquante-neuf écrivains qui ont fait le voyage pour présenter leurs livres et aller à la rencontre de leurs lecteurs français.

● **À L'OCCASION** de ce Salon, paraissent deux études sociologiques sur le phénomène de la lecture. L'une s'attache à décrypter les pratiques de lecture chez les jeunes. L'autre étudie et

suit les différents « itinéraires » des lecteurs adultes. ● **DANS** un entretien au *Monde*, l'historien Roger Chartier retrace les ruptures et les mutations intervenues dans l'histoire de la relation

entre les livres et leurs lecteurs depuis l'Antiquité et réfléchit à la place que tiendra à l'avenir le livre dans la forme imprimée que l'on connaît depuis l'invention de Gutenberg.

## La lecture ne meurt pas, elle change

Deux études paraissent alors que s'ouvre le 19<sup>e</sup> Salon du livre. Pour la première, il est faux de dire que « les jeunes ne lisent plus ». Dans la seconde, des lecteurs de 50 à 60 ans révèlent, en racontant la place qu'ils accordent au livre, peut-être plus qu'ils ne voudraient

**ENJEU** social et politique majeur depuis les grandes réformes de l'« Instruction publique », à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, la lecture – notamment la lecture des jeunes, vue à la fois comme « instrument de formation » et comme « vecteur de cohésion nationale » – engendre chaque année une masse de statistiques, d'enquêtes et de commentaires aussi abondants qu'alarmistes. Au point que les discours sur la lecture, révélateurs de nos valeurs et de nos craintes, mériteraient d'être considérés un jour comme objets d'études à part entière.

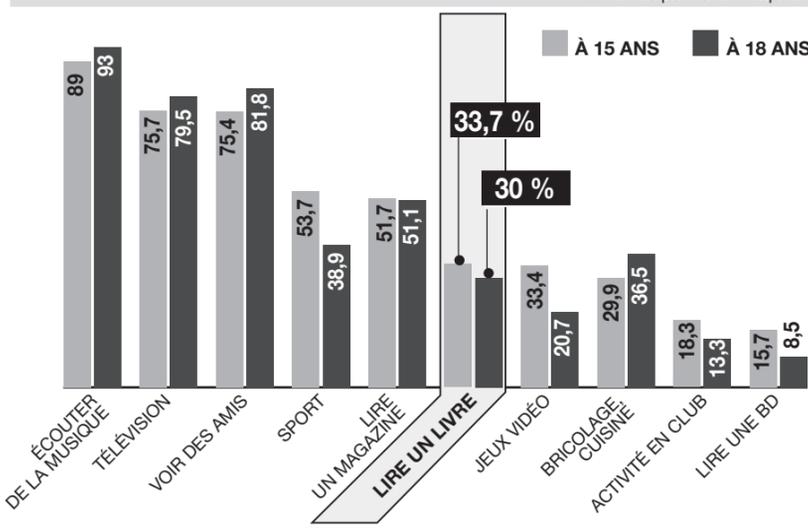
Les jeunes ne lisent plus, dit-on. La crise serait telle que le livre s'effacerait chaque jour davantage de leur univers quotidien – ce que corroboreraient les statistiques montrant qu'une part croissante d'entre eux entre en sixième sans maîtriser les apprentissages fondamentaux. La situation dépeinte par Christian Baudelot, Marie Cartier et Christine Detrez dans *Et pourtant ils lisent...* est nettement plus nuancée. Ces trois sociologues ont tiré les leçons d'une enquête menée pendant quatre ans auprès de 1 200 élèves de troisième, seconde, première et terminale, suivis tout au long de leurs parcours.

Premier constat : deux ensembles d'attitudes « extrêmes » peuvent être mis en évidence. Les très faibles et non lecteurs, d'une

### Un acte ordinaire, dont l'attrait s'est amenuisé

#### LES LOISIRS PRÉFÉRÉS DES JEUNES

Pourcentage d'élèves ayant pratiqué l'activité le week-end précédant l'enquête



part, qui représentent environ 22 % de la population observée et dont l'importance correspond exactement au groupe des lecteurs forts et réguliers (23 %). Deux profils intermédiaires d'autre part : celui des lecteurs intermittents, « moyens forts » et « moyens faibles », rassemblant respectivement 37 % et

18 % des jeunes étudiés. Ainsi, selon la façon dont on interprète cette typologie en agrégeant ces sous-ensembles, la proportion d'élèves concernés par la lecture varie du simple au triple, d'où la prudence avec laquelle il convient de manier les chiffres.

Deuxième constat : cette configuration est remarquablement stable depuis dix ans. Elle confirme que le groupe des lecteurs assidus – qui compte près de deux tiers de filles – ne s'est pas érodé depuis le milieu des années 80.

Troisième constat : lire est cependant devenu un acte ordinaire, dont l'attrait s'est amenuisé – la

lecture « ne constitue l'activité préférée d'aucune catégorie d'élève » – et qui ne représente plus une condition *sine qua non* de la réussite scolaire.

Conclusion : ce n'est pas à la fin de la lecture que l'on assiste, mais à « la fin de la lecture comme fait culturel total », c'est-à-dire à la remise en cause du modèle littéraire et humaniste où le livre incarne « la source de toutes les connaissances, de toutes les expériences et de tous les divertissements ».

**LES LECTURES LES PLUS CITÉES**

À 15 ANS	À 16 ANS	À 17 ANS	À 18 ANS
Christie	Zola	King	King
Zola	King	Higgins Clark	Higgins Clark
Maupassant	Maupassant	Maupassant	Maupassant
Pagnol	Christie	Voltaire	Voltaire
Molière	Molière	Zola	Zola
King	Balzac	Balzac	Balzac
Verne	Camus	Christie	Christie
Balzac	Flaubert	Camus	Camus
Steinbeck	Vian	Sartre	Sartre
Mahmoudy	Stendhal	Molière	Molière
		Christie	Christie

Source : « Et pourtant ils lisent... » éd. du Seuil

### Roger Chartier, historien

## « La discussion sur le texte électronique est piégée par les jugements de valeur »

« L'histoire de la lecture est faite de grandes mutations et de ruptures. Quelles sont les principales étapes de cette évolution ?

– On peut distinguer trois grands éléments qui modifient les pratiques de lecture. D'abord, les données techniques de production des textes, comme l'invention de l'imprimerie au milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Mais aussi les mutations dans les supports de l'écrit, plus décisives encore. Le livre, qui a conservé la même structure essentielle avant et après Gutenberg, s'était complètement transformé lors du passage au codex, au II<sup>e</sup> ou au III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Le livre fait de feuilles pliées, de cahiers, s'était alors substitué au rouleau de l'Antiquité. La dernière mutation en date est, bien sûr, le passage au texte électronique. Un troisième élément, relativement indépendant des innovations techniques, est par exemple l'apparition de mode de lecture tel que, au Moyen Âge, la lecture silencieuse, aux dépens de l'oralisation.

– Comment est venue la capacité à lire silencieusement ?

– Cette habitude est venue d'une transformation de l'objet écrit, à partir du moment où l'on a introduit, dans les manuscrits, des séparations entre les mots, pour des populations qui avaient perdu la pratique du latin. Le découpage par l'œil devenait alors possible, alors qu'auparavant l'oralisation était indispensable à la compréhension. L'autre élément a été une intériorisation de la nécessité de lire silencieusement, lorsque l'écrit est devenu l'instrument de la connaissance, surtout à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Dès lors, il fallait pouvoir repérer des relations analytiques

dans cette forme très architecturée qu'est la page d'un grand manuscrit du Moyen Âge central.

– La période actuelle vous paraît-elle marquer une charnière essentielle dans les pratiques de lecture ?

– C'est même une césure plus importante que les précédentes. Car, pour la première fois, les registres de mutation précédemment étalés dans le temps se trouvent liés. Le monde du texte électronique implique à la fois une révolution dans les structures du texte, dans les techniques de production et de reproduction, mais aussi dans le rapport à l'écrit.

« Le lecteur n'est plus seulement en position d'écrire dans les marges, mais aussi dans le texte lui-même »

« Un même individu peut réunir en même temps des tâches autrefois séparées : celles de l'auteur, de l'éditeur, du diffuseur et du lecteur. Cela remet en question les catégories habituellement utilisées pour désigner la culture écrite, dans les domaines du droit comme de l'esthétique et de la bibliothéconomie.

– Quelle pourrait être la place du livre papier dans les temps à venir ?

– Ce qui caractérise déjà notre

temps, c'est la coexistence du manuscrit, de l'imprimé et du texte électronique. Et ce que l'on voit déjà s'esquisser, c'est une distribution des genres en fonction de ces différents supports. Tout un ensemble de littérature documentaire ne peut d'ores et déjà plus être pensable que sous forme électronique. En revanche, les lecteurs ne sont pas habitués à lire sur écran un texte long, qu'il soit de savoir ou de fiction. D'où le réflexe de l'imprimer.

« Il y a toujours une sédimentation des différentes pratiques. Rien ne serait plus faux de penser, comme on l'a dit parfois, que l'imprimé s'est substitué au manuscrit dès après Gutenberg. Non seulement la communication manuscrite est restée forte pour les usages privés, à commencer par la correspondance, mais elle s'est prolongée longtemps dans un genre littéraire comme la poésie.

« Quoi qu'il en soit, il est important de conserver les livres dans la forme sous laquelle ils ont vu le jour. Car on ne peut, sous peine de perdre la compréhension de la culture textuelle, séparer l'ordre des textes de celui de leur matérialité. C'est pourquoi nous avons tant de mal à imaginer le monde textuel de l'Antiquité, dont nous avons presque perdu la trace matérielle.

– Quelles pourront être les répercussions de la malléabilité du texte électronique sur le rapport à l'écrit ?

– Auparavant, la forme matérielle du texte était donnée, voire imposée au lecteur. Avec l'électronique, il peut faire ses choix de caractères, de mise en page, de découpage. Il n'est

apprendre le plaisir ? », avec Anne-Sophie Zuber, Jean-Michel Zhakhartchouk, Denis Cote et Marie Desplechin.

► **Le café littéraire de la FNAC** présente une exposition des photographies d'André Kertész sur le thème de la lecture.

► Un chèque-lire de 30 F (4,57 €) sera remis à chaque visiteur du Salon, le dimanche 21 mars, sur présentation du billet d'entrée. Ce chèque-lire permettra d'acheter un livre sur l'ensemble des stands ou dans toute librairie acceptant ce moyen de paiement.

### Tables rondes et débats au Salon du livre

#### ● Vendredi 19 mars

(11 h 30-13 h) : « Quels lecteurs pour le XXI<sup>e</sup> siècle ? », avec Gérard Mauger, Claude Poliak, Bernard Pudal, Christian Baudelot, Anne-Marie Cartier, Christine Detrez, Fabienne Soldini, Martine Blanc-Montmayeur et Max Butlen.

● **Vendredi 19 mars** (11-12 h) : « Lire et écrire sur le Web », débat animé par Jean-Pierre Arbon, directeur des éditions 00 h 00. com.

#### ● Dimanche 21 mars

(17 h 30-19 h) : « Le français n'est pas la France », débat animé par Josyane Savigneau, avec François Cheng, Jean Métellus, Henriette Walter. Ce débat posera le problème de l'évolution du vocabulaire entre le français de France, du Québec, des Antilles et le langage de banlieue.

● **Mercredi 24 mars** (10 h 30-12 h) : « De l'apprentissage de la lecture à la lecture solitaire. Peut-on

**ÉCONOMISEZ**

**60%\***

**SUR VOS APPELS**

**VERS LES PORTABLES !**

**UN APERÇU DE NOS TARIFS EXCEPTIONNELS À L'INTERNATIONAL**

**0,68 F**  
TTC/mn  
**CANADA**

**0,45 F**  
TTC/mn  
**ROYAUME-UNI**

**0,88 F**  
TTC/mn  
**ALLEMAGNE**



**VOS APPELS À PRIX IRRÉSISTIBLES**

**24 heures/24**

**7 jours/7**

**RENSEIGNEZ-VOUS AU**

**01 53 53 75 18\*\***

**One.Tel**

100% Télécoms.

\* Pourcentage d'économie calculé par rapport au tarif généralement constaté en heure pleine.  
\*\* Coût d'un appel vers Paris.  
Valable aussi depuis et vers les téléphones portables. Les tarifs sont valables le jour de leur publication.

Propos recueillis par Florence Noiville et Raphaëlle Rérolle

## « Mama Africa », le retour

Miriam Makeba, soixante-sept ans, a retrouvé avec bonheur l'Afrique du Sud. La mère de la chanson africaine est à L'Olympia vendredi 19 mars

### JOHANNESBURG

de notre correspondant

C'est jour de fête à Siyathemba, la cité noire de la commune de Balfour, à 80 kilomètres au sud de Johannesburg. Malgré le soleil de plomb, les gamins surexcités de la township courent dans la poussière. A côté du chapiteau planté au bord d'un terrain vague, les majorettes défilent dans leur uniforme d'apparat. Miriam Makeba a soixante-sept ans et elle a décidé de venir les fêter à Siyathemba, parmi les siens. Les youyous des mamans retentissent autour de la voiture et les petits se bousculent pour la dévorer des yeux. La cérémonie peut commencer.

« C'est bon d'être chez soi, j'en ai rêvé pendant des années », avoue celle qui passa trente ans de sa vie en exil, à chanter contre l'apartheid après avoir été bannie par le régime. Accueillie aux Etats-Unis puis en Guinée et en Europe, Miriam Makeba est devenue une star internationale qui a fait entendre la voix de son peuple opprimé sur les scènes du monde entier. Dans la nouvelle Afrique du Sud, elle continue de se battre pour permettre aux siens de surmonter l'héritage de l'apartheid : « Beaucoup a été fait, mais on ne peut pas tout changer en cinq ans. Moi, j'ai eu une chance : le créateur m'a donné une voix. Alors pourquoi ne pas l'utiliser pour aider ceux qui ne peuvent pas s'aider eux-mêmes ? »

A la tête d'une fondation pour les jeunes filles des townships en difficulté, « Mama Africa » espère ouvrir la première de ses maisons d'accueil à Siyathemba. Le jour de son anniversaire, elle a dévoilé la plaque de la future « Maison Makeba », un ancien foyer pour travailleurs cédé par la municipalité. Malgré l'exil, malgré les difficultés quotidiennes de la population noire, Miriam Makeba ne laisse percer aucune amertume à l'égard de la minorité blanche : « On n'oubliera jamais, mais il faut pardon-

ner. Des deux côtés, cela va prendre beaucoup de temps pour changer les habitudes et les mentalités. Mais maintenant, il faut vivre et construire ensemble. »

Makeba, la légende continue à vivre : le titre de son nouvel album, enregistré à Johannesburg, est sans ambiguïté. Si « Mama Africa » adore s'occuper de Lindelani, son arrière-petit-fils, elle continue à chanter : « Je veux continuer à monter sur scène pour rendre au public le bonheur qu'il me donne. »

### « J'AI TOUJOURS ÉTÉ LÀ »

Précédée par deux concerts de prestige à Londres et à Paris, la sortie de son nouvel album (dont on ne connaît pas encore l'éditeur) constituera un retour remarqué après quelques années discrètes.

« Ce n'est pas un come-back, parce que je ne suis partie nulle part. J'ai toujours été là et j'ai continué à chanter. Je suis peut-être une légende, mais je ne suis pas morte. » Mais son dernier disque

remontait à 1993. « Cela n'a pas été facile de trouver l'argent pour le nouvel album. En Afrique du Sud, on préfère faire venir les stars étrangères. Si vous êtes sud-africain, c'est toujours moins bien. Moi-même, j'ai encore une audience, mais je ne fais plus partie des célébrités dans mon pays. Ici, de toute façon, la culture n'est pas une priorité. L'Afrique du Sud possède des stades magnifiques mais pas une seule salle de concert digne de ce nom », dit-elle un peu désabusée.

En Afrique, elle continue néanmoins d'inspirer les nouvelles générations d'artistes comme Angélique Kidjo ou Papa Wemba. Le continent tout entier lui a d'ailleurs rendu hommage, en 1996, pour l'ensemble de son œuvre lors des premiers Koras, les « victoires de la musique » africaines. Dans son nouvel album, elle se montre fidèle à cette filiation en donnant une large place à Lokua Kanza, une des vedettes de la musique africaine actuelle.

Sur les dix chansons inédites de



Myriam Makeba en 1998. « Le créateur m'a donné une voix. »

l'album (quatorze titres en tout), le Franco-Congolais en a composé quatre et il chante l'une d'elles en duo avec la mère de la chanson africaine. « Quand on m'appelle Mama Africa, j'ai l'impression de porter tout le continent sur mes épaules, plaisante Miriam Makeba. Parfois, quand je regarde ce qui se passe autour de moi en Afrique, je

suis triste et j'ai honte. Mais je reste une enfant de l'Afrique et j'en suis fière. »

Frédéric Chambon

★ Olympia, 28, bd des Capucines, Paris-8°. M° Opéra, Madeleine. Vendredi 19 mars, 20 h 30. Tél. : 01-47-42-25-49. De 150 F à 170 F.

### DÉPÊCHES

■ **MUSIQUE** : la France est le pays invité du Festival de musique du Schleswig-Holstein, dont Christoph Eschenbach, nouveau directeur musical de l'Orchestre de Paris, est le directeur artistique. Du 11 juillet au 29 août, cette manifestation proposera 135 concerts d'orchestres, d'ensembles de chambre et de solistes vocaux et instrumentaux. Parmi ces formations et artistes invités, de nombreux français dont le trompettiste Maurice André, la chanteuse Patricia Kaas, l'Orchestre de Paris, l'Ensemble interContemporain, les Talents lyriques de Christophe Rousset, les pianistes Katia et Marielle Labèque, Jean-Yves Thibaudet, l'Orchestre des Pays de Loire, la soprano Françoise Pollet...

■ **RAP** : le groupe NTM vient d'annuler sa participation au Printemps de Bourges, en raison de la condamnation à une peine de deux mois de prison ferme et à une amende de 3 000 francs de l'un des deux chanteurs, Joey Starr (Le Monde du 26 février). Le groupe de Saint-Denis était attendu au festival le 14 avril et devrait être remplacé par les Marseillais du Troisième Ciel. Joey Starr était poursuivi pour des violences commises à l'encontre d'une hôtesse de l'air, le 29 novembre 1998, à Montpellier, et pour « outrages en paroles » envers trois policiers du commissariat de la ville.

## La musique de Cecil Taylor déborde l'idée du jazz

**POURQUOI** cette attente ? Parce que de lui, de Cecil Taylor, pianiste, poète, compositeur, danseur, on sait qu'à chaque performance, il commence. Soixante-six ans, depuis le 15 mars. Un corps de garçon. On croit connaître ce qu'il va jouer, son genre, sa manière, son excès, or on ne sait rien. C'est un art gymnique de l'attente surprise, du caprice essentiel. Il s'entraîne sans relâche : « Depuis mon premier piano, mon premier professeur m'a demandé de jouer six jours par semaine et, le dimanche, de faire ce que je voulais. » Il fascine les artistes, c'est à eux qu'il s'adresse : « La poésie est le nerf de ma musique. J'écris beaucoup depuis deux ans. Je dirai sans doute deux poèmes lors du concert de Banlieues bleues. L'inspiration vient du mot, de la voix et doit y retourner. Le groupe européen que je présente est une extension du groupe que j'ai connu et tant aimé avec Jimmy Lyons et Andrew Cyrille. Il va dans le même sens d'une recherche de

communauté et du lien poétique entre les hommes. La musique l'obtient, y touche, comme les mouvements que nous y mêlons. »

La musique de Cecil Taylor déborde l'idée arrêtée de « jazz », son carcan. Depuis vingt ans que les festivals folkloriques du genre poussent comme des champignons, il serait éloquent de faire le compte de ses apparitions.

### IRRITANT, ÉBERLUANT, SÉDUISANT

Il y a dans la musique de Taylor une gaieté qui résiste. Il faut connaître en lui sa mère, fille d'Indienne Cherokee (le père est cuisinier et majordome d'un sénateur, il vient du Sud, et plus lointainement d'Afrique de l'Ouest). Elle joue du piano, parle le français et l'allemand, écrit pour le théâtre, lui fait étudier la musique européenne, lui donne un professeur de percussions.

Quand Taylor ouvre un concert de quelques

pas de danse, avec cette grâce d'un corps de gymnaste qui ne veut pas vieillir, cela fait sourire (au mieux !). La violence et l'énergie mises à chaque jeu, non répétables, non imitables, passée la suffocation qu'elles créent, donnent à penser. Sur le moment, elles ont irrité, éberlué et séduit. Aujourd'hui, elles sont le désespoir du reporter culturel. Sans égard pour le « djazz », sans idées reçues sur le jazz, et, à certains égards, sans assez d'idées, un auditeur tout neuf, plus connaisseur en musique mais moins en histoire, veut le voir traquer dans la transe la musique de l'instant.

Le mot de « jazz », dit-il. Je n'en suis pas malade. C'est sûrement une façon de situer l'inspiration, le sacré, la transcendance du minéral et du végétal. La musique est à vrai dire la seule tâche, ce qu'on a à faire. Au regard de mes ascendants, dans ce pays, elle est au carrefour de ce que nous avons reçu, message européen compris. Le rythme, la nature propre du

mouvement, la part de religieux et le rôle du corps sont au fond de sa structure propre. A quoi l'on doit ajouter l'immensité des noms de musiciens qui l'ont créée, Ben Webster, Johnny Hodges, Billie Holiday et le maître absolu, Duke Ellington. Un jour où je montais vers le West Side par la 47<sup>e</sup> Rue, j'ai vu un homme en arrêt devant une affiche du film Viva Zapatta. C'était Charlie Parker. Je n'ai pas pu m'empêcher de le saluer : « Monsieur Parker, n'auriez-vous point besoin d'un pianiste ? - Pas tout de suite, jeune homme. » Le voir dans la rue était d'une force, d'une beauté immédiate. »

Francis Marmande

★ Festival Banlieues bleues, Théâtre Gérard-Philipe, 59, bd Jules-Guesde, Saint-Denis (93). M° Saint-Denis-Basilique. Jeudi 18 mars, 20 h 30. 120 F et 100 F (18 € et 15 €). Tél. : 01-49-22-10-10.

Mensuel. En vente chez votre marchand de journaux.

Mars 1999 Nouvelle formule / Numéro 1 / 24 F

## Le Monde des DEBATS

**Islamisme, déclin ou mutation ?**  
Gilles Kepel / Nilufer Gole

**Néandertal et Cro-Magnon, deux humanités face à face**  
Éric Rohde

**Bibi jeune**  
Noga Treves

**Communisme : l'après**  
« Livre noir »  
Alexandra Laignel-Lavastine

# l'autorité malmenée

Pierre Manent / Alain Renaut, François Dubet, Henri Vacquin  
François de Singly, Frédéric Ocqueteau

**Contrôler les journalistes ?**  
René Frydman / Ivan Levai / Didier Pourquery

1821 - 24,00 F

Nouvelle formule 24 F

## Plusieurs films lauréats du Cinéma du réel seront projetés sur Arte et sur France 3

UN FESTIVAL comme celui du Cinéma du réel (5-14 mars à Paris), c'est un voyage en apnée dans la réalité effervescente de la planète : une centaine de documentaires sur autant de sujets, des vacances au bord de la mer aux lendemains de guerre en Bosnie. Vingt-neuf sélectionnés pour la compétition internationale, vingt et un pour la compétition française, plus les projections spéciales et la magnifique rétrospective iranienne (*Le Monde* du 4 mars) qui aura été l'événement majeur de cette édition.

La sélection française a de nouveau surpris par sa qualité et sa diversité. Un renouveau que l'on doit en partie à la télévision, même s'il est de bon ton de la vilipender au Cinéma du réel – comment ne pas relever le rôle joué par La Sept/Arte et, désormais, par France 3 ? On constate un reflux des histoires personnelles, les réalisateurs s'intéressent davantage à la réalité sociale.

Austère et précis, *L'Usine*, d'Eric Pittard (diffusion le 31 mars sur France 3), montre une fonderie près de Nantes, une des premières entreprises à avoir diminué la durée hebdomadaire du temps de travail sans perte de salaire. *Charbons ardents*, de Jean-Michel Carré (30 avril sur Arte) raconte l'histoire des mineurs de Tower Colliery (Pays de Galles) qui, à la fermeture de leur mine par le gouvernement Thatcher en 1994, l'ont rachetée avec leurs indemnités de licenciement pour la transformer en coopérative. Jean-Michel Carré observe leur expérience et filme l'épopée de leurs contradictions.

Deux fois récompensée, *La Commission de la vérité*, d'André Van In, s'est imposée par l'importance du sujet : le fonctionnement de la commission instituée par

Nelson Mandela pour permettre aux victimes de l'apartheid de témoigner et aux anciens tortionnaires de dire la vérité à la condition d'être amnistiés (11 mai sur Arte). Le film montre l'ambiguïté de ce pacte qui permet de reconnaître des crimes sans les juger. Primé lui aussi, *Justice*, d'Olivier Ballande et Alice Mallet (22 mai sur France 3), est une plongée dans la violence du système répressif à Madagascar aux côtés de deux enfants qui, pour avoir volé des babioles, vont passer des années en prison dans l'attente d'un improbable procès.

*Mokarrameh, mémoires et rêves*, d'Ebrahim Mokhtari (dont d'autres

### Palmarès

- **Prix du Cinéma du réel** : *La Leçon sibérienne*, de Wojciech Staron (Pologne).
- **Prix du court métrage** : *Des vaches et des hommes*, de Christoph Michold (Suède).
- **Prix Joris Ivens** : *Ça ira*, de Danis Tanovic (Belgique/Bosnie).
- **Prix de la SCAM** : *Pripyat*, de Nikolaus Geyrhalter (Autriche) ; mention à *Sans espoir*, de Tamas Almasi (Hongrie).
- **Prix des bibliothèques** : *La Commission de la vérité*, d'André Van In (France) ; mention aux *Enfants du refus global*, de Manon Barbeau (Canada).
- **Prix du patrimoine** : *Un enclos*, de Sylvaine Dampierre (France), mention à *Juillet*, de Didier Nion (France).
- **Prix Marcorelles** : *La Commission de la vérité*, d'André Van In (France) ; mention à *Justice*, d'Olivier Ballande et Alice Mallet (France).

films figuraient dans la rétrospective iranienne), révèle une étonnante paysanne analphabète qui, à l'âge de soixante ans, s'est mise à peindre. Sur les murs de sa maison, le portail, le frigidaire, les portes et les fenêtres, en couleurs éclatantes, d'une sensualité débordante, elle compose une fresque qui la venge de sa vie amère. Le film avance par ricochets, révélant simultanément une réalité complexe et un imaginaire explosif. Des scènes extraordinaires (comme la visite de la coépouse, complice et ennemie de toujours, qui doit avoir près de cent ans...) tantent ce film pugnace et radical.

On se souviendra aussi d'*Un enclos*, de Sylvaine Dampierre, qui a su trouver dans le jardin du centre pénitentiaire de Rennes un espace pour parler avec des prisonnières. Ou de *Prove di stato*, de Leonardo Di Cozzanzo, où, dans une ambiance de commedia dell'arte, une partie de la population défile dans le bureau du maire d'Ercolano, qui cherche à imposer à cette banlieue de Naples le passage à l'Etat de droit. Ou encore d'*Intervista*, d'Anri Sala, jeune réalisateur albanais qui a retrouvé des images de sa mère filmée vingt ans auparavant, alors qu'elle était une des responsables de l'Alliance des jeunes communistes en Albanie. Il n'y a pas de son.

Que disait donc la jeune femme ? Elle-même n'en a plus aucune idée. Ce sont des jeunes sourds-muets qui, pour finir, vont décrypter son discours : une logorrhée « marxiste » sans aucun sens, typique de l'époque. Colère de la mère, qui doit pourtant se rendre à l'évidence. Un petit film dense de vingt-six minutes.

Catherine Humblot

## La fameuse tragédie du riche Juif de Malte de Christopher Marlowe

mise en scène Bernard Sobel

12 mars / 18 avril - Théâtre de Gennevilliers - Location 01 41 32 26 26

Restez libre, cultivez votre sens critique.



## EN VUE

■ A la 238<sup>e</sup> parade de la Saint-Patrick à New York, s'était joint, cette année, le « Tokyo Pipe Band », groupe de joueurs de cornemuse japonais.

■ Le gouvernement letton qui, l'an dernier, s'était fait officiellement représenter au défilé de vétérans lettons de la Waffen SS, vient d'accorder un don de 25 000 dollars aux victimes des nazis.

■ La couronne et la croix qui figuraient, sous Vichy, dans le blason de la Vendée, abandonnées en 1945, reprises depuis sur le logo officiel du conseil général présidé par **Philippe de Villiers**, ont pour « unique fonction d'identifier un département », mais ne sont pas des « emblèmes religieux », selon la cour administrative d'appel de Nantes.

■ Les reliques enchâssées de sainte **Thérèse de Lisieux** pèlerinant autour du monde, actuellement à Moscou, seront, après un séjour sur les bords de la Volga, envoyées en Sibérie, d'où elles s'envoleront en direction du Kazakhstan, avant de s'embarquer pour les Etats-Unis.

■ A partir du 26 mars, la ligne d'autobus 666 – le chiffre du diable dans l'Apocalypse – mise en service à l'époque du communisme, portera le numéro 616 pour ne plus effrayer les fidèles d'une église située sur le trajet.

■ **Oleg Mironov**, alias **Nikon**, trente-huitième patriarche d'Ekaterinbourg, nationaliste, obscurantiste, nostalgique des Soviets, a ordonné que soient brûlés sur un bûcher, les livres hérétiques de trois théologiens contemporains.

■ L'état des cuisines conduit les services vétérinaires de la préfecture de police de Paris à fermer la « buvette » du Palais de justice où s'attablent les magistrats du siège et du parquet, les présidents de chambre et les ténors du barreau.

■ La Cour de cassation italienne a rejeté la requête d'un Napolitain incarcéré pour « évansion », qui, condamné aux arrêts domiciliaires, était sorti de chez lui pour nettoyer devant sa porte.

■ D'un seul arrêt, **Al-Amin al-Tayeb al-Béshir**, président du tribunal de Nyalá, vient de condamner neuf malfaiteurs soudanais à 14 ans de prison, assortis de la pendaison.

■ Des phoques ont fait une ronde pour sauver, **Charlene Camburn**, Britannique, qui, surprise par la marée montante sur un banc de sable à Cleethorpes, tentait de regagner le rivage à la nage ; et, dans la mer des Caraïbes, des dauphins ont encerclé deux Colombiens clandestins jetés par-dessus bord, pour les protéger des requins.

Christian Colombani

# Le haro sur l'Europe des tabloids britanniques

## La presse populaire d'outre-Manche se déchaîne contre l'ensemble des institutions de l'Union. Les eurodéputés sont aussi dans sa ligne de mire

dale, Jacques Santer, le président démissionnaire de l'exécutif bruxellois, serait « incapable de vendre des cuisses de grenouilles sur un marché ». La critique doit faire mal quand on se souvient de la remarque peu amène de Napoléon (« un peuple de boutiquiers ») à propos des Britanniques. Avec ses gros sabots, le *Daily Mail* (conservateur) s'en prend, lui, aux parlementaires européens qualifiés d'« êtres tristement connus pour leurs notes de frais généreuses et les cadeaux grandioses ». S'attendre à un contrôle démocratique sur le Parlement, institution discréditée,



revient malheureusement à prendre ses désirs pour la réalité. L'Assemblée des Quinze, poursuit le quotidien, n'est qu'« une caverne d'Ali Baba, un havre de pots-de-vin et de corruption ».

Tout en soutenant la demande

de réforme du premier ministre travailliste, Tony Blair, le *Daily Express*, d'ordinaire plus mesuré depuis qu'il s'est rapproché du New Labour, accuse les députés de Strasbourg de dilapider les deniers publics, comme le montre son enquête sur le train de vie fastueux de certains honorables *members of the European Parliament* (MEP) parmi lesquels ne figure évidemment aucun sujet de Sa Majesté.

La presse de qualité anti-Maastricht n'est pas en reste. Les commissaires européens ? « Des êtres serviables, arrogants et de deuxième ordre », à en croire le

*Times* (conservateur), qui met en exergue une affaire contenant tous les ingrédients d'un croustillant scandale mêlant l'Europe honnie, les prébendes et, pour quoi pas, les sentiments.

Sous le titre, « La chute d'une favorite », le porte-drapeau de l'écurie Murdoch s'en prend à Edith Cresson, l'accusée numéro un. Epingleant celle qu'il qualifie de « Madame Le Flop », le quotidien évoque, *mezza voce*, « les spéculations d'une liaison entre François Mitterrand et la rouquine au fort tempérament allant au-delà de la simple amitié ». Quant au *Telegraph*, il s'interroge sur le teint blafard du visage de Jacques Santer lors de la conférence de presse du 16 mars : « Chacun connaît son goût invétéré pour les pousse-café (en français dans le texte) qui lui a valu le surnom de "Monsieur Le Digestif" ».

Poussés sur la défensive par ce torrent de critiques des europhobes qui se sentent confortés dans leur opposition à l'euro, les médias pro-européens s'efforcent toutefois de tirer quelque réconfort de cette crise. A commencer par le *Guardian* (centre gauche) qui évoque, à propos de la défaillance de l'exécutif européen, la chute de l'Ancien Régime en 1789. « Jacques Santer, c'est Louis XVI, Edith Cresson Marie-Antoinette, le Parlement européen, les Etats généraux et la presse représente la version moderne de la guillotine. » On connaît la suite.

Marc Roche

## DANS LA PRESSE

## LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ Le procureur de Nanterre a entre les mains un document, sans doute anodin et microscopique, mais qui pourrait bien, au fil des semaines et des mois à venir, de rebondissements juridiques en rebondissements politiques, ébranler la République « cohabitationniste » instaurée au lendemain des législatives de 1997 : une lettre signée de Jacques Chirac et susceptible de compromettre l'ancien maire de Paris dans le dossier des emplois fictifs du RPR dont il était à l'époque président.

Ou bien ce magistrat décide de remiser ladite lettre et classe l'affaire. D'aucuns lui reprocheront alors de faire preuve à l'endroit du chef de l'Etat d'une bienveil-

lance qui n'a pas été de mise pour d'autres personnalités politiques. Ou bien il décide de poursuivre et délivre au juge enquêteur un réquisitoire supplétif. Et, dans cette hypothèse, il déclenche un séisme judiciaire, constitutionnel et politique dont nul ne peut aujourd'hui mesurer les conséquences sur notre paysage national.

## RFI

Dominique Burg

■ Le temps semble venu de la fin des citadelles. Ce n'est pas qu'elles s'écroulent, mais elles ne protègent plus, ou plus complètement. On vient de voir tomber la très redoutée Commission européenne. On regarde le tout-puissant Comité international olympique se débattre dans les soupçons. Et voilà qu'on disserte sur l'éventualité d'une mise en

examen du président de la République française. Il aurait, quand il était maire de Paris, quelque peu confondu la caisse de l'Hôtel de Ville et celle du RPR.

Inimaginable il y a quelques années, le débat agite aujourd'hui les salles de rédaction, les couloirs de l'Assemblée nationale et ceux des palais de justice. Un chef de l'Etat était, par nature, par fonction, par tradition, parce qu'il était le premier d'entre tous, évidemment insoupçonné. Aujourd'hui, et pour les mêmes raisons, il est évidemment suspecté. Les évidences ont changé. Comme ont changé les comportements et les pratiques.

## LIBÉRATION

Gérard Dupuy

■ On sait depuis longtemps pourquoi les Français se blessent ou se tuent avec une fréquence anor-

male sur la route – parce qu'ils se permettent de conduire sous l'effet de l'alcool et ne tiennent guère compte des limitations de vitesse. Les raisons pour lesquelles ils s'autorisent de telles choses sont plus incertaines. On évoque une influence « culturelle », ce qui n'avance guère tant qu'on n'a pas défini cette « culture ». Certes, en Suisse, les types de conduite s'opposent entre francophones et germanophones, mais, plus latins que nous, les Italiens sont aussi moins chauffards.

En réalité, il est à craindre que ce genre d'évocations « culturelles » servent surtout d'adjuvant, tant à la paresse de l'action publique qu'à l'indulgence de l'opinion. L'opprobre social n'accable pas les automobilistes contrevenants. Du coup, les décideurs ont été dissuadés de prendre des mesures contraignantes et impopulaires.

## www.multimania.com/cryosecours

### Un nouveau « syndicat virtuel » sur le Web



Cryosecours commente ces propos : « Nous devons vous remercier de nous permettre d'avoir un emploi stable. Cela vous place au-dessus des lois, au-dessus des convenances, au-dessus de tout. »

Plus précisément, le « syndicat virtuel » dénonce les abus en matière de durée du travail, surtout lorsqu'approche une date-butoir

pour la sortie d'un jeu. Il faut parfois rester au bureau jour et nuit, y compris le week-end : « Les CDD peuvent alors travailler de manière dangereuse pour la santé, afin d'être repris. »

Dès l'ouverture du site, M. Lefranc envoie à Cryosecours un message, rappelant qu'il existe chez Cryo des « instances élues

par les salariés », et fait savoir qu'il a demandé « à la délégation du personnel de faire le meilleur accueil à vos demandes ». Dans une nouvelle interview au *Monde*, M. Lefranc affirme qu'il ne veut pas dialoguer avec des « éléments clandestins », mais que, s'ils se font connaître, ils n'auront rien à craindre : « Il n'y a pas de porte à mon bureau. Si quelqu'un veut me parler, il n'a qu'à entrer. »

Or, trois semaines plus tard, la situation a peu évolué. La revendication reste inchangée : « Que les heures supplémentaires figurent sur nos fiches de paie, et que les CDD soient moins maltraités. » Pour le moment, les cinq rebelles, qui ont su préserver leur anonymat, ne souhaitent pas aller plus loin : « Nous avons opté pour la méthode douce. Nous sommes là, nous attendons. Nous ne voulons pas envenimer les choses, mais si rien ne se passe, nous pourrions passer à des moyens d'action plus classiques, et plus conflictuels. »

Yves Eudes

EN DÉCEMBRE, sept employés d'Ubisoft, un important producteur de jeux vidéo, créaient le premier « syndicat virtuel » français sur le Web (*Le Monde* du 18 décembre 1998). Ils voulaient protester contre leurs conditions de travail, tout en restant anonymes. Inspirés par cet exemple, cinq salariés de Cryo, une autre entreprise du jeu et du multimédia, ont ouvert il y a quelques semaines un site baptisé Cryosecours.

Leur objectif était de faire connaître le malaise diffus régnant dans l'entreprise. La page d'accueil du site affiche une déclaration du directeur de Cryo, Jean-Martial Lefranc, extraite d'une interview publiée par *Le Monde interactif* du 3 février : « Nos jeunes employés s'imaginent qu'ils vont pouvoir vivre dans l'entreprise, tout en s'épanouissant d'un point de vue professionnel et personnel. Ils en attendent trop. (...) Ils oublient la chance qu'ils ont d'être salariés et de ne pas vivre dans la précarité. » Partagé entre l'ironie et l'amertume,

pour la sortie d'un jeu. Il faut parfois rester au bureau jour et nuit, y compris le week-end : « Les CDD peuvent alors travailler de manière dangereuse pour la santé, afin d'être repris. »

## SUR LA TOILE

## NETRADIO

■ Les sociétés COMFM et Capitale Prod ont ouvert la première « netradio » française, diffusée exclusivement sur Internet et baptisée No Problemo. Ses programmes sont uniquement musicaux, principalement des chansons à succès actuelles. Stéphane Lacombe, patron de COMFM, rappelle qu'en France, « le nombre des fréquences est limité alors que l'Internet est extensible à l'infini... Diffuser une radio sur le Net offre une plus grande liberté de manœuvre et surtout, cela coûte beaucoup moins cher... Bientôt n'importe qui pourra créer sa propre radio, il suffira de payer les droits d'auteur ». A moyen terme, No Problemo espère vivre de ses revenus publicitaires. (AFP). [www.noproblemo.com](http://www.noproblemo.com)

## FILMS PUBLICITAIRES

■ La vingtième Nuit des Publicivores, qui aura lieu les 19 et 20 mars, simultanément au cinéma parisien Le Grand Rex et dans les arènes de Nîmes, diffusera également sa sélection de films et de spots publicitaires sur le web. [www.nuitdespublivores.com](http://www.nuitdespublivores.com)

Abonnez-vous au **Monde** pour seulement **173<sup>F</sup>** par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :  
LE MONDE, service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173<sup>F</sup> (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : [ ][ ][ ][ ] Localité : .....  
Offre valable jusqu'au 31/12/99 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 901MQPA1

## Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement tireur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde*.

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....

Signature : .....

**IMPORTANT** : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :  
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.  
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99 <sup>TTC</sup> /min)

\* *Le Monde* (USPS-0069729) is published daily for \$ 892 per year. "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Chantilly N.Y. U.S. and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Chantilly N.Y. 12919-1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

## La « démocratie » en Amérique par Alain Rollat

JE CRAINS, mon cher Tocqueville, qu'à votre prochain voyage en Amérique, vous ne reconnaissez plus le pays qui vous inspira tant de foi en la démocratie. Vous aviez vu juste, hélas ! sur le dérèglement de l'esprit et le dessèchement du cœur que provoque l'individualisme quand il devient une fin en soi. En regardant, sur France 3, le reportage consacré par « Des racines et des ailes » aux « nouveaux paradis » *made in California*, je pensais à la nouvelle forme de despotisme, « absolu, détaillé, régulier, prévoyant et doux », que vous pressentiez quand vous écriviez : « Je vois une foule innombrable d'hommes semblables et égaux, qui tournent sans repos sur eux-mêmes pour se procurer de petits et vulgaires plaisirs, dont ils remplissent leur âme. Chacun d'eux, retiré à l'écart, est comme étranger à la destinée de tous les autres ; ses enfants et ses amis particuliers forment pour lui

toute l'espèce humaine... Au-dessus de ceux-là s'élève un pouvoir immense et tutélaire, qui se charge seul d'assurer leurs jouissances et de veiller sur leur sort... »

L'Américain d'aujourd'hui se sent si étranger aux autres qu'il a peur de son ombre. Il croit s'en protéger en fuyant les villes publiques pour bâtir à la campagne des villages privés, gérés par des autocrates, surveillés par des milices, où il aliène sa liberté en remettant sa destinée à ce pouvoir dévilliant que votre intuition a si bien décrit : « Il ressemblerait à la puissance paternelle si, comme elle, il avait pour objet de préserver les hommes à l'âge viril, mais il ne cherche, au contraire, qu'à les fixer irrévocablement dans l'enfance. » Ces communautés encaennassées sont une aubaine pour les sectes, qui s'en repaissent. On en dénombre déjà plus de 20 000, rassemblant 9 millions de personnes.

A Canyon Lake, 14 000 habitants, par exemple, le règlement intérieur prévaut sur la Constitution des Etats-Unis. Nul ne peut entrer dans cette forteresse sans montrer patte blanche. Nul ne peut y recevoir plus de six personnes sans autorisation préalable. Nul ne peut prolonger la moindre soirée au-delà de 22 heures. Etc. Il est même interdit de s'embrasser sur la bouche en public. Cela n'est pas « convenable ». En cas de contentieux, c'est la caméra qui tranche. Le suffrage est subordonné à la télévision : aucun vote communal n'est valable s'il ne s'exprime en direct sur la chaîne câblée. Ce phénomène d'auto-exclusion tue tout concept de société et réduit la démocratie à une verroucraiture. Le plus déprimant est qu'il se répand chez les pauvres. Voilà pourquoi, mon cher comte, je vous écris de la dernière réserve indienne...



## Le voyage de l'oncle Jules

par Pierre Georges

ILS SONT dans leur ballon, leur oblong ballon gonflé à l'hélium qui ressemble vaguement à un radis géant couleur métallisée. Et ils font le tour du monde, sans escale évidemment. Aux dernières nouvelles, le *Breitling orbiter III*, leur engin, haut paraît-il comme la tour de Pise, 55 mètres donc, voguerait ce matin du côté de la Jamaïque.

C'est loin la Jamaïque. Loin du départ en tout cas, qu'ils prirent le 1<sup>er</sup> mars au pied des Alpes suisses, 31 000 ou 32 000 km plus loin par le chemin des aéroliers. Et si tout va bien, si les *jet streams*, ces alizés d'altitude les poussent bien aux fesses, il n'est pas impossible qu'en fin de semaine, les deux lascars arrivent au bout du voyage, de l'exploit, le mythique Tour du monde en ballon. Une petite traversée de l'Atlantique, à peine, encore. Et objectif terre, l'Afrique du Nord, le plancher des dromadaires, merci Jules Verne.

Les hommes rêvent encore. En polychromie et couverture cartonnée comme ces fameuses reliures qui, chez l'éditeur Hetzel, enrichissaient, enluminaient, les *Voyages extraordinaires* du génie nantais. Les hommes rêvent encore en l'an 2000 ou presque de faire ce que Jules Verne et son compère le photographe Nadar, fondateurs de la « Société pour la recherche de la navigation aérienne », imaginèrent dans leur tête : l'impossible devenant réalité.

Dans toutes les écoles de France, jadis, quand venait l'heure des lauriers et des récompenses, tombaient, du monde de Jules Verne, des livres de prix rouges, dorés sur tranche, qui disaient assez le mérite des bons élèves et l'immense gloire de l'écrivain. C'était, répé-

tons-le, comme du rêve en tomes, publié à l'origine dans le *Magasin d'éducation et de récréation*. Pour dire la vocation pédagogique de l'entreprise !

Jules Verne faisait lire. Il sut faire lire des générations entières. Il peupla leur univers de capitaine Nemo ou de capitaine Higuera, de Michel Strogoff ou de Phileas Fogg, belles histoires de l'oncle Jules, bien antérieures à celles de l'Oncle Paul. Jules Verne était partout, chez lui, au centre de l'imaginaire et de la terre scolaire. A vingt mille lieux sous les mers, Au Pays des fourrures. Au Nord contre Sud déjà. Entre Terre à la Lune. Ou quel que part dans les Cinq cents millions de la bégum.

Comment dit-on d'un *tour operator* aujourd'hui en français ? Un voyageur. Voilà c'est cela, Jules Verne fut et reste à ce jour le plus grand voyageur connu en imaginaire, faisant se promener en chambre ou au grenier de littérature des millions de deux lecteurs fascinés.

Puis la mode, le goût, les descriptions et récompenses enseignantes changèrent. Et les fameux *Voyages extraordinaires* devinrent objet de collection, de spéculation pour leur fameux cartonnage. Ils furent recherchés non pour le contenu, mais pour le contenant, trésors bibliophiles eux aussi un peu gonflés à l'hélium.

Lit-on encore du Jules Verne aujourd'hui ? Ce n'est pas sûr. Mais on le vit. Et là-haut, là-bas, dans le ciel de Jamaïque, nos deux lascars, un psychiatre suisse, Bertrand Piccard, et son fidèle Passepartout, Brian Jones, un Anglais, sont en train, dans leur beau ballon comme cartonné, de voguer à pleines aventures vers la mémoire du maître.

## Les agriculteurs multiplient les manifestations contre les nouvelles orientations de la PAC

Le président de la FNSEA propose d'ajourner la réforme

À L'OUVERTURE de la première journée publique du congrès de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles) à Versailles, mercredi 17 mars, de nombreux délégués se sont étonnés que le président du syndicat, Luc Guyau, n'ait pas saisi l'occasion inespérée que lui offrait la démission de la Commission de Bruxelles pour s'engouffrer dans le vide européen, entamer une contre-offensive, lancer un message fort et présenter « des propositions alternatives » de la réforme de la PAC. Mais la FNSEA est une machine lourde qui exige arbitrages et pragmatisme tant les contradictions internes, par exemple sur la maîtrise des productions ou des baisses de prix acceptables, sont importantes.

D'ailleurs, une trentaine de paysans, maraîchers des Pyrénées-Orientales, ont occupé, mercredi matin, les locaux de la FNSEA à Paris pour protester contre l'insuffisante prise en compte de leurs problèmes spécifiques par la fédération.

M. Guyau a préféré, à Versailles, prendre son temps et réserver ses

mises à jour pour le discours de clôture de jeudi devant Jean Glavany, le ministre de l'agriculture. Il a laissé chacun des délégués dire, mardi soir à huis clos, ce qu'il avait sur le cœur. Ainsi, le Cantalien Michel Teyssedou, son ancien rival, a pu faire valoir qu'il existait une contradiction entre les positions des céréaliers ou des producteurs de viande, qui acceptent le principe de baisses modérées des prix, et la FNSEA, qui les refuse.

Dans son discours d'ouverture, le président de la FNSEA a lancé un vibrant appel à l'« unité professionnelle » – même si la FNSEA ne sera jamais, selon ses termes, « le parti unique » –, au renouveau du militantisme et de l'action locale, à la simplification du paysage professionnel « où l'enchevêtrement des organisations est devenu incompréhensible ».

Sur le sujet chaud du moment, la réforme de la PAC, le président de la FNSEA, dans la matinée, s'était contenté d'une formule lapidaire : « La démission de la Commission nous paraît une bonne chose pour la démocratie européenne (...), mais elle

créé également une situation de flottement qui nous est préjudiciable en pleines négociations (...). La PAC ne doit pas être bradée pour des arguties comptables ni pour faire plaisir aux Américains. » Pressé de questions, il a précisé être d'accord pour un ajournement de la réforme de la PAC, sauf si les chefs d'Etat et de gouvernement à Berlin sont capables de prendre des initiatives pour améliorer le compromis de la semaine dernière.

### À L'HEURE DU LAITIER

Tout le monde est fortement mobilisé, a indiqué pour sa part, en fin d'après-midi, Henri de Benoist, premier vice-président de la FNSEA et patron des producteurs de blé, qui a ostensiblement voulu se montrer fédérateur en se déclarant favorable à l'augmentation de la prime à l'herbe et à la subvention à la vache allaitante, très demandées par ses collègues éleveurs du Massif central.

La mobilisation – nouvelle Commission ou pas – ne devrait pas faiblir, puisque cinq temps forts sont prévus en association avec les troupes des jeunes agriculteurs. Jeu-

di, à l'heure du laitier, les préfets devaient être énergiquement réveillés dans tous les départements. Une centaine d'agriculteurs ont ainsi manifesté devant la préfecture des Yvelines, à Versailles, contre la réforme de la PAC. A coups de sirène des pompiers, lançant des pétards et frappant sur des bidons, une soixantaine d'agriculteurs ont fait de même, au même moment, à Arras, devant la préfecture du Pas-de-Calais.

Le lendemain, c'est pour défendre la viticulture qu'une opération est organisée à Montpellier. Dimanche 21 mars, à l'initiative des bouillants leaders du Massif central, Gilbert Bros et Pierre Chevallier, les éleveurs du bassin allaitant sont appelés en masse à manifester à Clermont-Ferrand. Dans tous les chefs-lieux de département, mardi 23, des cortèges de tracteurs bloqueront les centres-villes. Et enfin, le 24, à l'ouverture du sommet de Berlin, une délégation de la FNSEA devrait faire le déplacement outre-Rhin.

François Grosrichard

## Paris inaugurera sa police de proximité le 18 avril

LA RÉFORME de la préfecture de police de Paris entrera en vigueur le 18 avril, ont annoncé Jean-Pierre Chevènement, le ministre de l'intérieur, et Philippe Massoni, le préfet de police, lors d'une conférence de presse, mercredi 17 mars. Sa principale nouveauté est la création de deux nouvelles directions (*Le Monde* du 15 décembre 1998). La direction de police urbaine de proximité (PUP), avec 12 000 fonctionnaires, fusionne les commissariats d'arrondissement et les commissariats de quartier et prendra notamment en charge la lutte contre la petite et la moyenne délinquance. La direction de l'ordre public et de la circulation (5 200 fonctionnaires) s'occupera du maintien de l'ordre dans la capitale, de la garde des bâtiments publics et des transferts de détenus ainsi que des problèmes liés à la circulation. En raison de cette nouvelle organisation, la direction de la police judiciaire devra concentrer ses efforts sur la grande délinquance et la criminalité organisée. Le Syndicat général de la police (SGP, majoritaire chez les gardiens de la paix en région parisienne) a estimé que la vaste réforme de la police parisienne allait se mettre en place « sans les moyens nécessaires et promis ». Le Syndicat national des officiers de police (SNOP) s'est, quant à lui, déclaré « globalement satisfait ».

## Les courants nationalistes corses amorcent leur réunification

À LA VEILLE de l'installation de l'Assemblée de Corse, jeudi 18 mars, des représentants de toutes les tendances nationalistes dans l'île se sont réunis à Ghisonaccia (Haute-Corse). Cette première réunion plénière, après des années de luttes fratricides, fait suite au succès obtenu, les 7 et 14 mars, par la liste de Corsica Nazione, solidaire du FLNC-Canal historique, aux élections territoriales. Les participants à cette réunion, qui esquisse une réunification du mouvement nationaliste, ont décidé de s'opposer « tous ensemble, ouvertement et de manière déterminée aux agressions inqualifiables de l'Etat ». Ils appelleront prochainement à une manifestation populaire pour lutter « contre le démantèlement des droits historiques de la Corse et particulièrement contre l'abrogation des arrêtés Miot ». – (Corresp.)

### DÉPÊCHES

■ **POLICE** : le policier, auteur d'un coup de feu mortel sur un jeune homme de vingt-six ans qui tentait d'échapper à une interpellation (*Le Monde* du 18 mars) à Marseille, a été remis en liberté, mercredi 17 mars. Le parquet a retenu la thèse de la légitime défense.

■ **FAITS DIVERS** : le corps de Sandra Lecoeuche a été retrouvé dans un canal proche de Lille (Nord). Cette étudiante de vingt et un ans avait disparu le 15 janvier à Ronchin (Nord). Des indications avaient été fournies par un des deux frères mis en examen et écroués, le 29 janvier, pour enlèvement et séquestration.

■ **COMMUNAUTÉ JUIVE** : le Consistoire central israélite de France, présidé par Jean Kahn, a décidé de suspendre sa participation au Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Le consistoire, qui représente 232 communautés religieuses, reproche au président du CRIF, Henri Hajdenberg, d'avoir effectué sa récente tournée au Moyen-Orient sans concertation et sans mandat.

■ **VOLLEY-BALL** : l'AS Cannes a gagné face à Coni (Italie) la Coupe d'Europe masculine des vainqueurs de coupes par 3 sets à 2 (28-26, 28-26, 19-25, 19-25, 15-10), mercredi 17 mars à Istanbul (Turquie).

ou ?

avez-vous dit "oui" ?

FRANCE BOISSONS

Le café, c'est pour la vie !